COMMUNICATION :
COMMENT CAPTER L'ATTENTION DE SON PUBLIC ?

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE :
A NOUS D'INSCRIRE CETTE RENTRÉE SOUS LE SIGNE DE L'OPTIMISME ET DE LA CONFIANCE

LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS

LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR N°25 - SEPTEMBRE 2023

GRAND ENTRETIEN ALAIN PICHON

PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

" SANS PROXIMITÉ IL N'Y A PAS DE CONFIANCE "

ÉVÉNEMENT : CÉRÉMONIE DES D D'OR 2023 RENDEZ-VOUS AU FUTUROSCOPE

Disponible en kiosque sur **lejournaldesdepartements.fr**

INNOPOLIS
EXPO PARIS

19 20 SEP. 2023
PARIS, ESPACE CHAMPERRET

LE SALON DÉDIÉ AUX **INNOVATIONS** QUI **TRANSFORMENT** NOS **VILLES ET** NOS **TERRITOIRES**

Les collectivités changent de modèle

Prenez part au mouvement !

LES ANIMATIONS DE L'ÉDITION 2023

- Le **Forum des Collectivités**, l'innovation pour faire face aux crises sera le programme phare du salon avec 2 jours de programmation
- Le **Pôle Urban Design** qui met en lumière les projets innovants de conception urbaine : nature en ville, urbanisme circulaire & tactique, respect de la biodiversité...
- La journée **Lumière & Territoires**, afin de montrer les dernières innovations en matière d'éclairage public
- La tenue du **Forum Afrique Ville durable** organisé par l'association **Urbaniste sans frontières** qui va mobiliser les collectivités africaines de l'Afrique de l'ouest et du Maghreb

DEMANDEZ VOTRE BADGE PREMIUM* DÈS MAINTENANT (40€ H.T SUR PLACE)

Inscrivez-vous sur **innopolis-expo.com** : avec le code promo **MAGDELBO** ou **scannez** ce QR code

**Bénéficiez d'une entrée gratuite au salon et un accès au salon VIP*

CONTACT & INFORMATIONS

Tél. : 04 87 91 31 86
Email : visiteurs@apos-media.com
innopolis-expo.com

#innopolisexpo2023

ORGANISÉ PAR APOS MEDIA

SPONSORS Technilum® mobilier urbain d'éclairage · Futureproofed part of Sweco

PARTENAIRES MAJEURS Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires · ADEME · FNCCR · Groupe Delbo Presse

Edito

En ce qui concerne la décentralisation, il existe un profond décalage entre bonnes intentions affichées et résultats décevants. A sa lecture me viennent 9 questions complémentaires.

1. Comment entendre la voix des territoires au Parlement et plus particulièrement à l'Assemblée nationale ? La loi anti-cumul a rompu le lien naturel avec les collectivités territoriales. Les différentes crises ont montré la profondeur de cette méconnaissance.

2. Pourquoi ajouter de la complexité à la complexité ? La décevante loi technique dite 3DS a embrouillé un peu plus le paysage institutionnel. 2 exemples : le transfert des routes nationales à la collectivité qui le demande, alors que les Départements gèrent globalement le réseau routier avec les équipes des anciennes DDE ! Cette loi n'a pas permis de simplifier la situation des gestionnaires de collèges et lycées qui gèrent le personnel des Départements et Régions tout en dépendant de l'État !

3. Pourquoi faut-il arrêter les effets d'annonces non-concertés ? Pour se faire mousser et passer à la télé, nos ministres annoncent des décisions qui concernent directement les collectivités (souvent avec un impact financier) sans même prendre le temps de la concertation. Le dernier exemple concerne l'augmentation du point d'indice et l'attribution d'une prime spéciale.

4. Comment accepter une vraie décentralisation ? Les fonctionnaires d'État regardent souvent la décentralisation comme une erreur, une anomalie. Il y a à la fois de la jalousie, de la superbe et un certain mépris. A l'instar des ministres, ils veulent décider et que les collectivités appliquent ces décisions. Ils voient ces collectivités comme de simples courroies de transmission de l'État.

5. Pourquoi conserver des services de l'État pour des compétences transférées ? Peu de valeur ajoutée et une complication pour l'exercice de ces compétences. L'inutilité de ces services les amène souvent à bloquer les initiatives et développer la réunionite inutile pour justifier leur existence.

6. Où en sommes-nous du Conseiller territorial ? Ce conseiller territorial (élu départemental et régional) adopté sous Nicolas Sarkozy et supprimé immédiatement par François Hollande devait être la grande réforme institutionnelle du second quinquennat d'Emmanuel Macron. Cette réforme ne pourra aboutir.

7. Qui a la charge de certains dossiers qui préoccupent nos concitoyens ? La santé ou la démographie médicale. Des maires interpellés et impuissants. Personne ou tout le monde s'occupe du sujet.

8. Comment lutter contre l'abstention ? Personne ne sait, ni ne comprend la répartition des compétences. Pourquoi aller voter quand on ignore pourquoi on vote ?

9. Comment redonner l'autonomie fiscale aux collectivités ? La disparition des différents leviers fiscaux déresponsabilise et freine les initiatives.

Il ne s'agit pas simplement de porter un regard critique sur la pratique actuelle mais de nous faire ici le porte-parole de nombreux élus qui manifestent une sorte d'exaspération devant ces méthodes. La tribune de David Lappartient publiée dans ce numéro traduit bien ce que de nombreux élus ressentent.

Le 14 septembre, au Futuroscope nous allons remettre un certain nombre de D d'Or, trophées pour des Départements qui ont mené une action innovante, originale et reproductible. Ce sera aussi l'occasion de remettre nos grands prix littéraires et le D d'Or du public.

Merci au Département de la Vienne qui nous accueille avec gentillesse et efficacité.
Bonne lecture.

Olivier de Brabois

o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

Sommaire

Le Journal des Départements Septembre 2023

Portrait

Alain Pichon 6
Président du Département de la Vienne

Interview

Alain Pichon 8
Président du Département de la Vienne

Dossier spécial

Cérémonie des D d'Or 16

Liste des lauréats par catégories 18

Grand Prix Littéraire 20

Politique

Chronique parlementaire 22
Stéphane Sautarel
Sénateur du Cantal

Relations État et Départements 24
David Lappartient, Président du Conseil Départemental du Morbihan

Sénatoriales 2023 25
Bernard de Froment

Actualités Politiques 26

Juridiques

Actualités Juridiques 20
Mathilde Haas

Actualités Finances 30

Solidarités

Dépense social des départements 31
Étude de L'Observatoire national de l'action sociale (Odas)

Billet d'humeur 33
Claude Roméo

les aides sociales 36
Bruno Gérard, Jessica Chamba, El Mehdi Lamrani

Tribune 37
Nicolas Lacroix

Actualités ~~Solidarités~~ 38

Actualités aménagement du territoire 42

Friche Urbaine 43
HyperScan de Tellux

Actualités Mobilités 44

Actualités Sécurités Civiles 46

Management / Ressources humaines

Portrait(s) de DGS 43
Gilles Lagarde & Jean-Marie Martino

Introspection du mois 52
Jean-Pierre Boisoteau

Nominations 53

Marketing territorial 60
Marc Thébault

Actualités environnements 61

Actualités collèges, Éducations et Enseignements 62

Communication

Chronique 64
Matthieu Wildhaber

Chronique 65
Cécile Delozier

Cultures

Fondation du patrimoine 66
Lauréats du Prix Sésame

Actualités culture, sport et tourisme 68

Les choix littéraires 72
Simon Houdebert

"Ils le disent" dans le Journal des Départements

Verbatim

Les campagnes de promotion de nos territoires ne sont pas rares, loin de là.

Marc Thébault

Consultant auprès des collectivités locales et des intercommunalités en Attractivité et Communication.

Nous sommes nombreux à faire le constat de la trop grande déconnexion entre les élus nationaux et nos concitoyens.

Alain Pichon

Président du Département de la Vienne

Le bien vieillir en France est un immense chantier qui mérite mieux que des péripéties de timing et de communication politique

Nicolas Lacroix

Président du conseil Départemental de la Haute-Marne

Nous n'attendons pas de l'État qu'il prenne la main sur nos compétences mais tout au contraire qu'il les libère et les soutient

David Lappartient

Président du Conseil Départemental du Morbihan

Le Journal des Départements
est une Marque de la société OJP Presse, SAS au capital de 1000,00€

SIÈGE SOCIAL
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
France

Directeur de la publication
Jean-Philippe Delbonnel

Rédacteur en chef
Olivier de Brabois

RÉDACTION - Orléans
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
info@delbopresse.com
T 02 46 91 50 61

RÉDACTION - Paris
46 quai Louis Blériot, 75016 Paris
o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

PUBLICITÉ
Pour toute information ou demande relative à des insertions publicitaires, envoyez votre demande sur l'adresse rozenn@delbopresse.com en précisant dans l'objet : «Publicité LJD ».

MENTIONS LÉGALES
IRCS Orléans 900953415
Siret : 90095341500016
Code APE 5814Z .

OJP PRESSE
PUBLIC RELATION

Les articles "Public Relation" publiés dans les magazines du Journal des Départements sont rédigés par les partenaires commerciaux.
Les opinions exprimées ainsi que les illustrations utilisées dans ces articles n'engagent que leurs auteurs.

N° ISSN : 2823-7536
Dépôt Légal 03-2023

CRÉDITS PHOTOS
Unsplash, Delbo Presse, OJP Presse, Département de la Vienne.

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation qu'elle soit intégrale ou partielle, quels qu'en soient le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans l'autorisation expresse et écrite par le magazine, sauf les cas prévus par l'article L-122-5 du code de la propriété intellectuelle.

Ont notamment participé à ce numéro
Jean-Marie Martino, Gilles Lagarde, Marc Thebault, Simon Houdebert, Cécile Delozier, Mathilde Haas, Claude Romeo, Jean-Pierre Boisoteau, Marie-José Maurin, Stéphane Sautarel, Bernard de Froment, Jean-Philippe Delbonnel, Guillaume Philippot, Olivier de Brabois, David Lappartient, Nicolas Lacroix, Matthieu Wildhaber.

IMPRESSION DIFFUSION
Les magazines sont imprimés en France chez Imprimerie à Réaction
41 rue du Bréteil
33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé auprès des décideurs et remis à l'ensemble des parlementaires et aux entreprises ainsi que les collectivités des départements Français.

Alain Pichon

Président du Département de la Vienne

Alain Pichon
Président du Département de la Vienne

Il se dégage d'Alain Pichon une assurance paisible assortie de convictions bien ancrées. Il refuse l'esbrouffe, « On n'est pas là pour jouer les importants ». Simplicité issue de cette terre travaillée comme exploitant agricole. Pour garder les pieds sur terre, il continue à consacrer une journée par semaine à son exploitation.

Parfois, il écoute les beaux discours technocratiques avec une mine sceptique et amusée. Il reste poli et même cordial, mais sa vraie nature s'exprime dans le contact avec les habitants de son département. Des rencontres faciles, décontractées, simples. Dès qu'il le peut, il laisse tomber la cravate et la veste et à l'occasion, enfile les bottes qui se trouvent toujours dans le coffre de la voiture pour aller à la rencontre de ceux qui font vivre la Vienne.

A côté de la passion de la terre, il y a l'héritage politique familial. Chez les Pichon, on aime l'action publique, l'intérêt général et les débats d'idées. Avec un grand-père maire et conseiller général, un père maire, d'autres membres de la famille maires et élus, cela semblait presque naturel d'intégrer le conseil municipal d'Antran, à l'âge de 20 ans.

Il va gravir les échelons les uns après les autres, sans bruit mais avec détermination : maire d'Antran, vice-président du Département en charge du Logement et de l'Environnement et premier vice-président du Grand Châtellerault, Président de l'Association des maires de la Vienne.

En novembre 2020, Bruno Belin, élu au Sénat, quitte la présidence du Département, et la candidature d'Alain Pichon s'impose naturellement. Elu, il doit abandonner son poste de maire. Il quitte aussi la présidence de l'Association des maires pour laquelle il se passionnait, et devient aussi le chef de file de la nouvelle campagne pour les départementales de 2021. Réélu dans son canton, il retrouve son siège de Président le 1er juillet 2021 avec une majorité forte de 30 élus sur 38.

A cette place, Alain Pichon se coule dans une lignée prestigieuse. Plusieurs de ses prédécesseurs ont marqué le département et la France : Pierre Abelin, député M.R.P. et Président du Conseil général de 1967 jusqu'à sa mort en 1977, plusieurs fois ministre.

René Monory qui a occupé des postes ministériels importants et assumé la présidence du Sénat de 1992 à 1998. Resté Président du Département jusqu'en 2004, il a façonné le territoire notamment avec la création du Futuroscope et de sa Technopole.

Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier ministre, et sénateur de la Vienne est élu jusqu'en 2017 pour ce département, et toujours engagé pour le territoire.

Mais cela ne semble pas impressionner Alain Pichon. Il s'adapte facilement à ses nouvelles fonctions avec sa propre méthode, son propre tempérament, son propre style, ses propres convictions.

Une méthode déjà éprouvée, une patte bien personnelle : celle de l'écoute, du travail en équipe et de la proximité. « Sans proximité il n'y a pas de confiance ». Rencontres avec les collectivités, élus, associations, acteurs économiques et touristiques. Il consulte, écoute pour décider et affirmer des positions claires. « Car décider, c'est aussi pouvoir dire non. »

Il dépasse les clivages, rassemble. Se fait le chantre de l'union « Quand on est unis, on gagne toutes les batailles. », mais prône surtout le travail collectif. « Le rassemblement des bonnes volontés n'est pas une option, mais une nécessité [...] Pour moi la politique, ce n'est pas la guerre, c'est le dialogue. »
Pour cela, il refuse les certitudes, afin de bâtir une politique du bon sens, une politique des projets.

Des projets pour l'attractivité de la Vienne menés avec la majorité départementale dans de nombreux domaines. Des investissements au Futuroscope à hauteur de 300 millions d'euros avec de nouveaux types d'hébergements et un développement s'appuyant sur le triptyque d'origine : économie, éducation-formation, et tourisme.

Homme de conviction, classé au centre droit, Alain Pichon veut rester libre et indépendant.

Il pense avant tout à son territoire et à la façon de développer son attractivité. C'est pourquoi, il a accepté avec enthousiasme d'accueillir la cérémonie des D d'Or 2023.

Interview

Au Salon International de l'Agriculture avec François Sauvadet, Président de Départements de France

> L'Etat doit davantage se servir des Départements et de leurs élus pour conduire ses politiques, retrouver le sens du terrain et insuffler de nouvelles ambitions dans les territoires et pour la France.

Alain Pichon
Président du Département de la Vienne

Alain Pichon, parlez-nous de votre parcours. Comment êtes-vous devenu Président ?
Élu municipal à 20 ans puis maire à 30, sans discontinuer depuis, j'ai été élu en 2011 au Conseil Général en charge de l'environnement. J'ai pris ce mandat à cœur comme celui de Maire, je suis ensuite devenu Président de l'Association des Maires de la Vienne où je me suis investi au niveau départemental pour défendre les Maires, les collectivités et leurs élus au sein de cette belle organisation nationale que représente l'AMF. C'est un mandat passionnant mais difficile. En 2020 je me porte naturellement, candidat à la présidence du Département à la suite de l'élection de l'ancien Président Bruno Belin, au Sénat. Ma seule motivation est de faire avancer mon territoire au service des habitants.

Quel est votre positionnement politique et quelle est la situation politique de la Vienne ?
Dans un monde de plus en plus complexe et une société de plus en plus fracturée, je crois aux vertus de l'équilibre et de la sobriété. Contrairement à ce que l'on entend parfois, il faut du courage pour résister à la tentation radicale à laquelle succombent trop de responsables politiques. Quand on est aux responsabilités il faut rester les pieds ancrés dans la terre et travailler ensemble.

La Vienne a toujours été une terre d'équilibre et de projets. Il est difficile à définir, mais il repose, je crois pour l'essentiel, sur l'idée de « faire » et d'avancer ensemble dans l'intérêt du territoire tout entier. C'est ce qui caractérise notre département et qui fait aujourd'hui sa force. Il existe des clivages, évidemment, comme partout dans le pays, mais nous cherchons à les dépasser, sans idéologie mais avec pragmatisme. Toute l'équipe autour de moi est mobilisée dans ce sens !

Quel est votre avis sur un éventuel retour du conseiller territorial ?
A chaque nouvelle élection nous avons le droit à l'éternel retour du conseiller territorial. Je ne crois absolument pas à cette réforme car on a vu le résultat avec la création des méga-régions en 2015. La Région Nouvelle-Aquitaine, notre région la plus grande de France, est un cas d'école. Il ne peut plus y avoir Bordeaux et le reste du monde ; si la Région veut être puissante elle doit s'appuyer sur les territoires. Le citoyen est éloigné de la décision publique et cela entraîne sa perte de confiance pour l'action publique et ceux qui la font.

Alors, pour répondre à votre question, je ne pense pas qu'un élu qui soit à la fois au Département et dans une vaste région puisse exercer son mandat en proximité avec les habitants. Comment en être autrement quand on siège à plus de 300 kilomètres du lieu dans lequel on est élu ? Ce n'est pas une énième réforme territoriale de ce type qui redonnera confiance à nos concitoyens. La crise démocratique et institutionnelle est bien plus profonde.

Justement, quel regard portez-vous sur le redécoupage des régions et sur la loi de non-cumul des mandats ?
Concernant le redécoupage des régions, il faudrait un vrai débat avec tous les élus du territoire et consulter nos concitoyens pour leur demander leur avis. Ce qu'ils attendent c'est de la proximité et de l'efficacité dans les politiques publiques que nous portons.

Inauguration du collège Joséphine Baker avec Brian Bouillon Baker

Nous sommes nombreux à faire le constat de la trop grande déconnexion entre les élus nationaux et nos concitoyens. De ce point de vue, la loi de non-cumul des mandats a fait beaucoup de mal à notre démocratie représentative. Pour un parlementaire, rester maire permettrait de garder les pieds sur terre ! Ce n'est pas populaire mais c'est pourtant l'intérêt des territoires. Au-delà, cela permet aussi de défendre les projets de plus en plus difficiles à monter financièrement.

> **Notre politique départementale se fonde sur trois piliers : les solidarités, l'aménagement et le développement durable, la jeunesse et l'éducation**

Quels sont les axes principaux de votre politique départementale ?
Notre politique départementale se fonde sur trois piliers : les solidarités, l'aménagement du territoire et le développement durable, la jeunesse et l'éducation.

Dès le début du mandat, j'ai souhaité placer la jeunesse au cœur de notre action. Nous en avons fait notre grande cause départementale. Nous avons considérablement augmenté nos investissements, en portant par exemple notre Plan Collèges à près de 200 millions d'euros sur la durée du mandat. La Vienne est aussi fortement engagée dans le numérique éducatif pour construire l'école du 21e siècle.

Le Département porte une véritable stratégie en matière de numérique éducatif. Pouvez-vous nous en dire plus ?
Oui, c'est un projet qui me tient particulièrement à cœur. Il y a une vraie dynamique territoriale en faveur du numérique éducatif dans la Vienne. Ce n'est pas un hasard si la Vienne est le premier Territoire Numérique Educatif de Nouvelle-Aquitaine !

Par ailleurs, un Pôle Numérique de l'Education et de la Formation basé sur la Technopole du Futuroscope ouvrira bientôt ses portes.

Toute dernière nouveauté, la Vienne est le premier Département de France à financer et à expérimenter un nouvel Environnement Numérique de Travail, l'ENEJ, pour mieux répondre aux besoins scolaires et proposer les meilleurs services aux collégiens de la Vienne et à leur famille.

Pouvez-vous nous citer d'autres actions du Département de la Vienne qui vous paraissent originales et exemplaires ?
Nous venons de vivre un très bel été dans la Vienne grâce à la Caravane des Sports qui sillonne notre département pour proposer à des jeunes des vacances sportives, ludiques et gratuites. Dans le même état d'esprit, avons organisé la 19e édition du festival « Les Heures Vagabondes ». Des concerts gratuits, partout dans la Vienne, durant tout l'été, avec la volonté d'attirer le plus grand nombre de spectateurs.

Au chapitre des solidarités, le Département place la politique du handicap au cœur de son action. Dans quelques semaines, se tiendront une nouvelle fois les États Généraux du Handicap. L'année dernière, cette journée d'échanges avec l'ensemble de nos partenaires et des personnes concernées a permis d'élaborer un plan d'action départemental centré sur l'accompagnement humain et le développement de l'inclusion.

Avec Tony Estanguet, Président du COJOP Paris 2024, pour préparer le passage de la Flamme Olympique dans la Vienne

Un mot sur notre dispositif d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne (ACTIV'). Ce sont 20 millions d'euros qui sont investis chaque année au service des collectivités pour les soutenir et les accompagner dans leurs projets. Une politique d'attractivité qui fait du Département le premier partenaire des communes et des EPCI. C'est dans notre ADN depuis toujours.

> **Grâce à notre locomotive touristique, le Futuroscope, et ses nombreux sites, la Vienne a une véritable carte à jouer en matière de tourisme.**

Vous insistez beaucoup sur l'attractivité du territoire.
C'est un sujet majeur pour notre territoire. Avec 100 millions d'euros d'investissements, la Vienne est une collectivité attractive. Nous possédons plusieurs leviers qui stimulent la vitalité économique de notre territoire, qu'il s'agisse de la Technopole du Futuroscope, de la SEML Patrimoniale de la Vienne ou encore de l'aéroport de Poitiers-Biard, réel atout pour l'attractivité de la Vienne.

Cette politique d'investissement profite à tout le département. Bien qu'ayant perdu des compétences avec la loi NOTRe, notre Département continue de jouer un rôle essentiel d'appui au tissu économique et à l'emploi local.

Grâce à notre locomotive touristique, le Futuroscope, et ses nombreux sites, la Vienne a une véritable carte à jouer en matière de tourisme. C'est une activité porteuse d'attractivité pour notre département, et une filière que nous continuons à structurer et à développer avec tous les acteurs. Ce sont des emplois non délocalisables.

L'année prochaine, le Département accueillera la flamme olympique. A quoi vous attendez-vous ?
La Vienne accueillera le Relais de la Flamme Olympique le 25 mai 2024. C'est la petite histoire dans la grande histoire des Jeux Olympiques et Paralympiques. Une fois tous les 100 ans, c'est historique !

On veut que cette journée soit une grande fête qui rassemble toute la Vienne autour des valeurs du sport. C'est ça l'esprit des Jeux Olympiques. Nous sommes mobilisés et tournés vers 2024 pour célébrer et partager la ferveur des Jeux, au cœur des territoires et de nos communes, avec l'ensemble des partenaires et des habitants. C'est à l'ARENA Futuroscope, notre nouvel écrin, que nous clôturerons ces festivités.

Diriez-vous que l'échelon départemental a de l'avenir ?
Je dirai même qu'il représente l'avenir, car le Département est l'échelon essentiel pour relever les nombreux défis qui sont devant nous, avec les communes. Je crois beaucoup à la force de la proximité. L'avenir est à la proximité, pour la cohésion. C'est indispensable pour rapprocher le citoyen de la décision publique en le remettant au centre du jeu.

L'État doit davantage se servir des Départements et de leurs élus pour conduire ses politiques, retrouver le sens du terrain et insuffler de nouvelles ambitions dans les territoires et pour la France. C'est au niveau local qu'on agit le plus vite. Le Président René Monory, dont nous venons de célébrer le centenaire de la naissance, l'avait bien compris. Parmi ses héritiers, nous sommes nombreux à réclamer davantage de liberté et de pouvoir pour les territoires. C'est ça la vraie décentralisation dont nous avons besoin aujourd'hui !

futuroscope
TOUTES LES FORCES D'ATTRACTION
NOUVELLE ATTRACTION
CHASSEURS DE TORNADES
MEILLEURE ATTRACTION AU MONDE
THEA AWARD
2022
PROFITEZ
DES MEILLEURS PRIX
SUR FUTUROSCOPE.COM
Offre valable sur réservation uniquement, modalités et informations sur futuroscope.com
SAS Futuroscope Destination – RCS Poitiers B 400 857 090 – GloryParis, D. Laming, Architecte, Futuroscope.

Assemblée Départementale . . . . . .

2021-2028

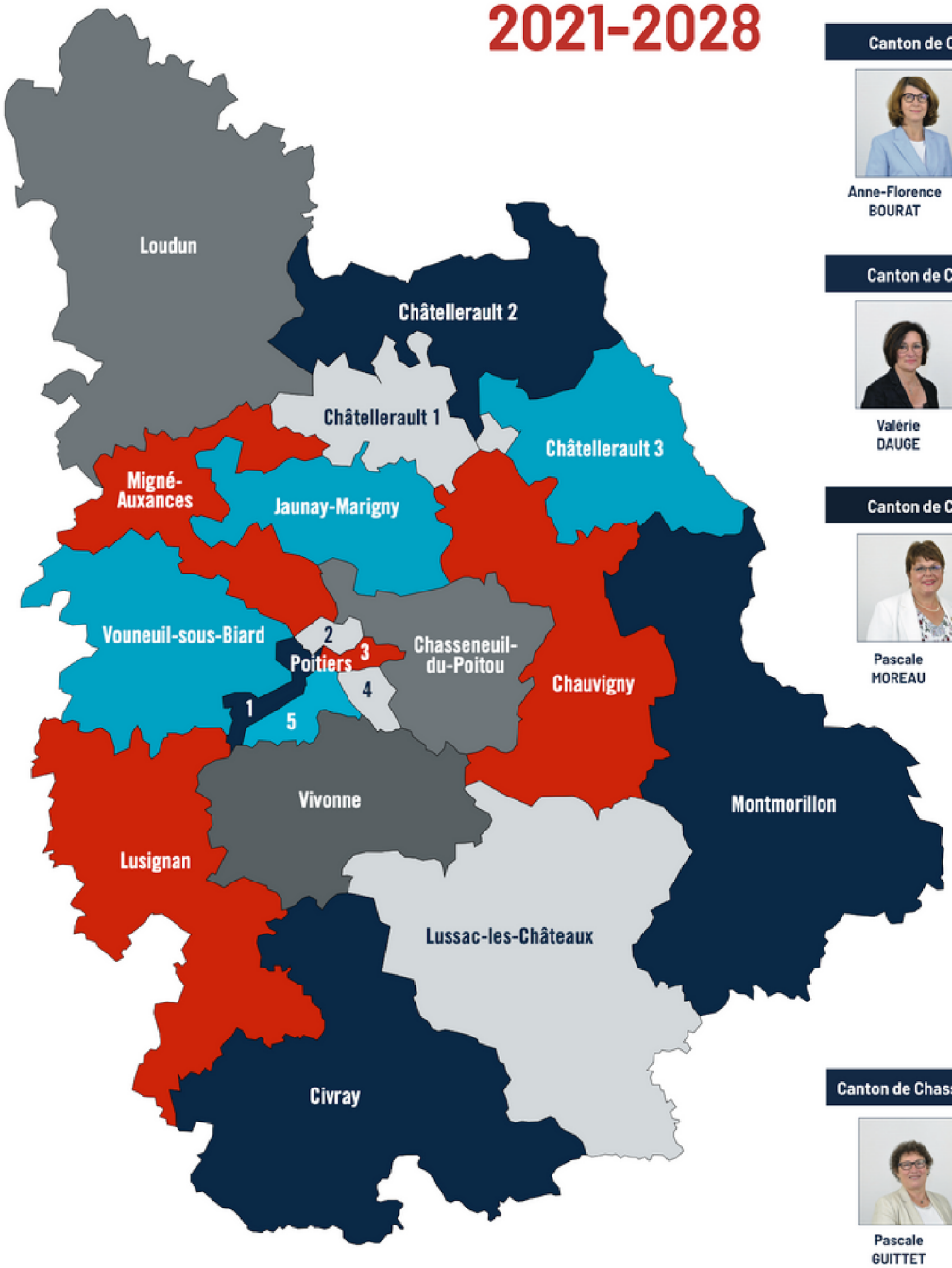

Canton de Loudun

Marie-Jeanne BELLAMY — Bruno BELIN

Canton de Migné-Auxances

Séverine SAINT-PÉ — Benoît PRINCAY

Canton de Jaunay-Marigny

Valérie CHEBASSIER — Jérôme NEVEUX

Canton de Vouneuil-sous-Biard

Sandrine BARRAUD — Benoît COQUELET

Canton de Lusignan

Sybil PÉCRIAUX — Jean-Louis LEDEUX

Canton de Châtellerault 1

Anne-Florence BOURAT — Henri COLIN

Canton de Châtellerault 2

Valérie DAUGE — Alain PICHON

Canton de Châtellerault 3

Pascale MOREAU — Gérard PÉROCHON

Canton de Chasseneuil-du-Poitou

Pascale GUITTET — Claude EIDELSTEIN

Canton de Poitiers 1

Aline FONTAINE — Anthony BROTTIER

Canton de Poitiers 2

Sarah RHALLAB — Ludovic DEVERGNE

Canton de Poitiers 3

Florence HARRIS — Grégory VOUHÉ

Canton de Poitiers 4

Catherine BOURGEON — Francis GOMEZ

Canton de Poitiers 5

Joëlle PELTIER — Alain JOYEUX

Canton de Vivonne

Rose-Marie BERTAUD — Gilbert BEAUJANEAU

Canton de Civray

Lydie NOIRAULT — Jean-Olivier GEOFFROY

Canton de Lussac-les-Châteaux

Marie-Renée DESROSES — François BOCK

Canton de Montmorillon

Brigitte ABAUX — Guillaume de RUSSÉ

Canton de Chauvigny

Isabelle BARREAU — Gérard HERBERT

La Vienne en chiffres . . . . . .

511

M€ de budget

dont 277 M€ pour les solidarités, 100 M€ pour l'investissement, 32 M€ pour la jeunesse et l'éducation et 23 M€ pour le développement durable.

185 M€

C'est la dotation du Plan Collèges pour rénover les établissements publics.

Territoire Numérique Éducatif de la Nouvelle-Aquitaine

ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS

NEUF

Maisons Départementales des Solidarités (MDS)

100

lieux de permanence de proximité dans la Vienne.

agrilocal86
Votre marché de restauration collective

40%

de produits locaux dans l'assiette des collégiens.

20 000 000 €

ACTIV

Le Département est le premier partenaire des communes et des territoires de la Vienne.

MILLE

logements neufs et rénovés chaque année.

SDIS 86
sapeurs-pompiers de la Vienne

14 M€

Premier financeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

4800 KM

de routes entretenues au quotidien par le Département.

15000

personnes âgées ou en situation de handicap soutenues financièrement par le Département de la Vienne.

100%

de foyers raccordables à la fibre optique d'ici 2025.

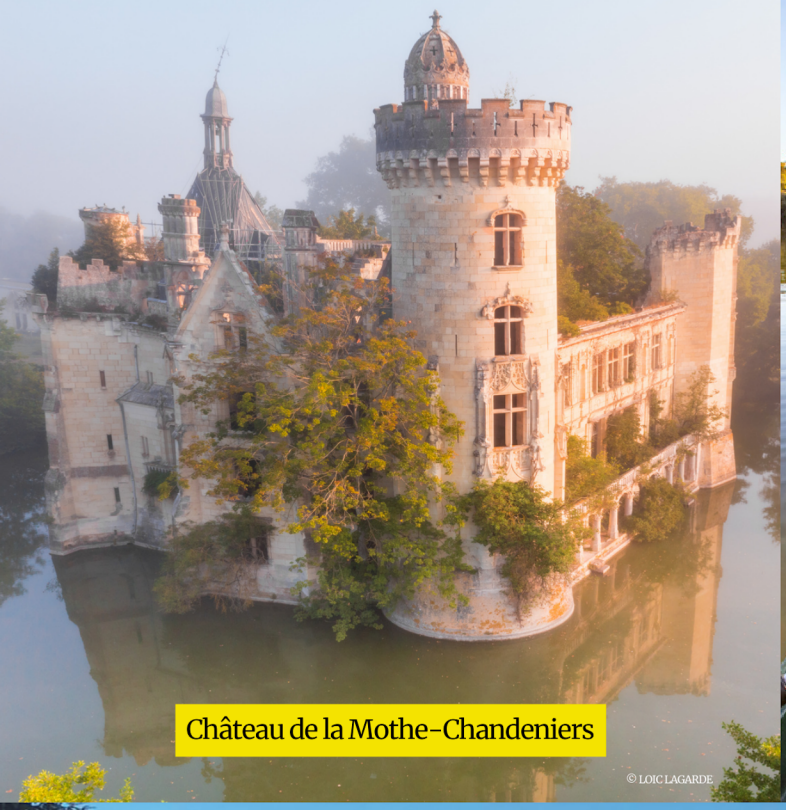
Château de la Mothe-Chandeniers

© LOIC LAGARDE

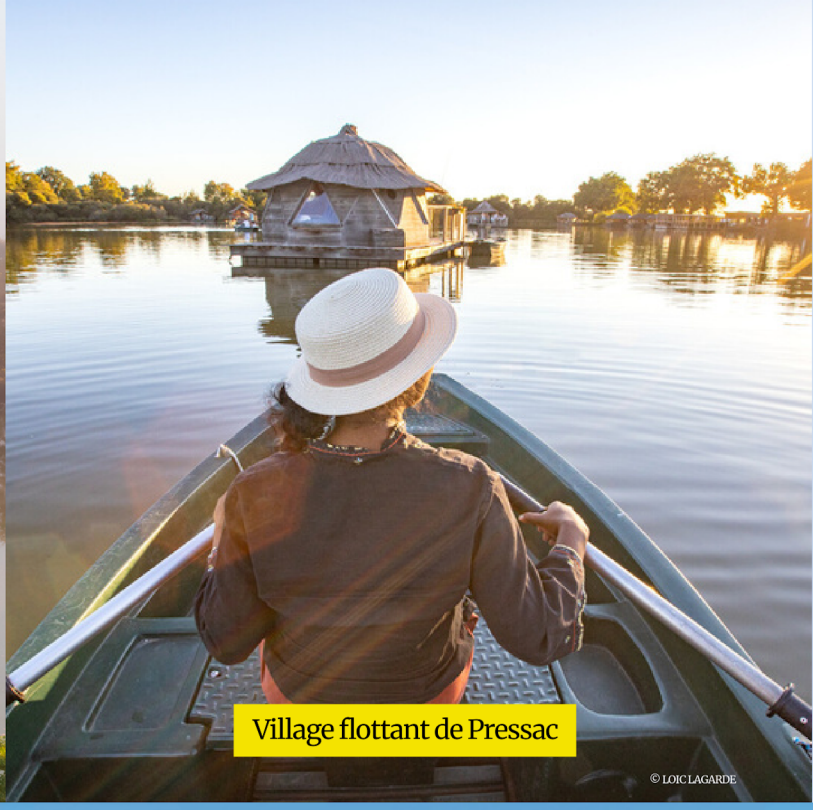
Village flottant de Pressac

© LOIC LAGARDE

Château des Ormes

© CLO_CLEM

Église Notre Dame La Grande à Poitiers

© AGENCE DE CRÉATIVITÉ ET D'ATTRACTIVITÉ DU POITOU

Futuroscope

© JEAN-LUC AUDY / FUTUROSCOPE

Tour Charlemagne de Charroux
© DÉPARTEMENT86

Abbaye de Saint-Savin
Patrimoine mondial de l'UNESCO
© LOIC LAGARDE

Pont Henri IV à Châtellerault
© DÉPARTEMENT86

Cité de l'Écrit et des métiers
du livre à Montmorillon
© AGENCE ZEBRELLE - THOMAS JELINEK

Viaduc de l'Isle-Jourdain
© AGENCE DE CRÉATIVITÉ ET D'ATTRACTIVITÉ DU POITOU

la vienne LE DÉPARTEMENT

LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS

Dossier spécial Cérémonie des D d'Or 2023 - le 14 septembre

futuroscope

Le maestro des trophées

Le secret derrière les D d'Or : Un Mélange de passion et de patience

Il s'appelle Clément SIMON , 35 ans, travaille en Suisse et en France et est réputé pour son travail imaginatif et méticuleux du bois.

Nous lui avons demandé, pour notre première édition des D d'Or qui a eu lieu l'année dernière au château de Chambord, de concevoir et de réaliser un trophée, symbole d'excellence et de reconnaissance.

Ce véritable génie de la création, père de deux enfants, a conçu dans son atelier, ces précieux trophées, symboles de l'excellence départementale. Ils sont le fruit d'une vision audacieuse et d'un travail acharné.

Pour cette nouvelle édition, il a amélioré son œuvre en rendant les arêtes plus douces et en transformant le socle où les plaques seront fixées.

Savez-vous que chaque D d'Or est créé à la main, demandant des heures de travail ? Cet artisan méticuleux veut l'excellence pour chaque trophée.

Notre artisan a non seulement fabriqué ces pièces uniques, mais il a également inventé et dessiné le concept du D d'Or lui-même.

Les D d'Or ne sont pas simplement des trophées, ce sont des œuvres d'art qui racontent une histoire de persévérance, de créativité et de détermination.

Le 14 septembre au Futuroscope, avec le Département de la Vienne, nous aurons l'honneur de remettre ces trophées exceptionnels lors d'une cérémonie spéciale, mettant en lumière les départements qui se sont distingués par leur démarche innovante, originale et reproductible.

Il s'agit d'un événement que nous attendons tous avec impatience !

Trophées des Départements D'Or 2023

Liste des lauréats par catégories

Solidarités

Département du Nord
Pour la « Politique de retour à l'emploi. »

Département d'Indre-et-Loire
Pour la lutte contre les inégalités sociales et de santé (petite enfance)

Jeunesse

Département du Vaucluse
Pour le soutien à la capacité d'initiative des Jeunes de 12 à 25 ans (FIJ) e.

Santé

Département du Cher
Pour le « bus médical. »

Département de Loir-et-Cher
Pour la télémédecine assistée.

Tourisme

Département du Loiret
Pour le Loiret au fil de l'eau.

Numérique

Département de la Sarthe
Pour le fibrage exemplaire du territoire.

Organisation/ évènementiel

Département du Lot-et-Garonne
Pour l'organisation des assises DF 2022.

Sport

Département de l'Indre
Pour la « Plaine du sport ».

Aménagement du territoire

Département d'Eure-et-Loir
Mes aides 28.

Environnement

Département du Gard
Pour le Climatographe Centre d'interprétation et de sensibilisation au changement climatique.

Département du Pas-de-Calais
Pour les rendez-vous des 30 ans de la biodiversité. Eden 62

Démocratie participative

Département de la Lozère
Pour la démarche « Ecoute, dialogue et co-construction de l'action départementale. »

Culture

Département des Yvelines
Pour l'opération « Les Yvelines font leur cinéma. »

Département du Finistère
Pour la restauration de la chapelle Saint-Michel, sur le Mont Saint-Michel de Brasparts

Ressources humaines

Département du Var
Pour l'opération de transformation managériale : « Avançons ensemble. »

Marketing territorial, attractivité

Département de la Haute-Loire
Pour la campagne Fiers d'être Altiligériens

Département de la Creuse
Pour sa campagne « L'esprit Creuse ».

D d'Or exceptionnel

D d'Or du public

D d'Or spécial
Département de la Vienne pour son accueil

Le D d'Or du public dévoilé bientôt

Le département préféré du public.

Fiers de Leur Département :
La Course aux D d'Or du Public s'intensifie !" Découvrez les leaders actuels."

Au cours de la remise des trophées "D d'Or", seront honorés 18 départements qui ont mis en œuvre des politiques locales exemplaires, originales et susceptibles d'être reproduites ailleurs. Au cœur de cette soirée prestigieuse se trouve

également le très attendu "D d'Or du Public". Cette distinction est organisée en partenariat avec "Mon avis citoyen" et donne aux habitants une voix pour exprimer leur préférence.

De nombreuses campagnes relayées par les Départements ont encouragé les citoyens à soutenir leur département favori.

Le compte à rebours pour cette opération spéciale se termine le 11 septembre. Jusqu'à présent, l'enthousiasme du public a été remarquable, avec un impressionnant total de 30 214 votes enregistrés à la fin du mois d'août. Rien n'est joué. Le suspense reste entier, car les citoyens ont encore la possibilité de voter pour leur département préféré jusqu'à la date limite.

Les leaders actuels :
1. Haute-Loire
2. Corrèze
3. Ain
4. Vienne
5. Seine-Maritime
6. Oise
7. Manche
8. Mayenne
9. Haute-Marne
10. Ardèche.

Le résultat final sera révélé lors de la cérémonie au Futuroscope. Cet événement, qui célèbre l'engagement des départements dans la création de politiques exemplaires, démontre l'importance de l'opinion publique dans le processus de reconnaissance et encourage les habitants à s'impliquer activement dans le choix de leur département "D d'Or". Restez à l'écoute pour découvrir le département qui obtiendra la faveur du public et qui montrera le chemin à suivre pour d'autres collectivités locales.

GRAND PRIX LITTÉRAIRE

Derniers sélectionnés pour les 3 grands prix littéraires du Journal des Départements. *Seconde liste des ouvrages sélectionnés*: (*deux par prix*) *Grand Prix*

Grand prix littéraire

Essai, témoignage, autobiographie, réflexions politiques, historiques, géographiques se rapportant aux départements.

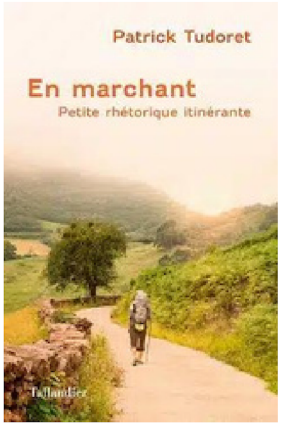

En marchant, Petite rhétorique itinérante, Patrick Tudoret, Éditions Tallandier

Dans un livre qui mêle étroitement pérégrinations pédestres, vagabondage philosophique et littéraire, souvenirs personnels et interrogations sur le sens de l'existence, Patrick Tudoret, marcheur invétéré, convie le lecteur à le suivre, à s'interroger lui-même sur ce qu'est la marche.

Dans ce Vendômois qui lui est cher, sur les chemins de Compostelle, dans les forêts de Sologne ou les rues de Paris, mais aussi aux quatre coins du monde et dans ses métropoles, Patrick Tudoret réfléchit au sens de cette quête ambulante – si importante pour lui, et qui est le propre de l'homme. Car marcher n'est pas qu'utilitaire, mais participe de toute la vie humaine, de la découverte du monde à la flânerie nocturne, du corps à corps avec la nature jusqu'à la réflexion philosophique, la contemplation, la spiritualité, jamais aussi vivantes que lorsque l'homme met un pied devant l'autre.

Dans ce compagnonnage avec l'auteur, le lecteur trouvera la joie de rencontres pleines de surprises et le bonheur de se découvrir lui-même, en traçant son propre chemin.

50 techniques pour réussir la mise en attractivité de son territoire, Vincent Gollain, Territorial éditions

Un ouvrage « boîte à outils » pour exprimer votre potentiel de créativité en marketing territorial.

« Le plus dur c'est de choisir ». Cette expression se retrouve souvent employée dans les démarches d'attractivité et de marketing territorial. Ce livre décrypte les 50 techniques incontournables de marketing territorial. Il vous accompagnera au quotidien dans l'utilisation de ces techniques facilitant la mise en attractivité de votre territoire qu'il s'agisse d'un quartier, d'une ville, d'un département ou d'une région. Ces techniques ont été réparties selon les séquences clés de la démarche de marketing territorial : construire et mobiliser, établir le diagnostic, définir ses choix stratégiques, bâtir et appliquer son plan d'actions et évaluer sa stratégie. Ce guide pratique vous offre les clés de la réussite.

Prix spécial

Écrit par un élu ou un agent d'un conseil départemental

L'humour chez JFK, une arme politique Christophe Maillot, Éditions les 3 colonnes.

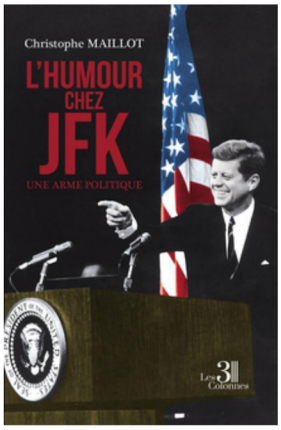

Bien qu'il soit mort depuis soixante ans maintenant, l'énigme Kennedy demeure, tant la discordance entre l'image lumineuse montrée au grand public et celle d'une réalité beaucoup plus sombre fascine encore aujourd'hui. John F. Kennedy continue d'attirer de ce fait des réactions juxtaposées à la fois d'amour et de haine, d'incarner un idéal à poursuivre ou une forfaiture à condamner, un exemple sur lequel s'appuyer ou dont il conviendrait de se détourner.

De façon plus générale, au-delà de ses indéniables talents, pourquoi et comment un homme dont on connaît aujourd'hui très largement les insuffisances, a-t-il pu si durablement imprimer une image appelant nostalgie et regret ?

C'est sans aucun doute sur sa personnalité profonde qu'il convient de se pencher ici pour identifier les ressources qu'il est allé puiser au fond de lui-même et qui l'ont autorisé, tout au long de sa vie, à se surpasser avec le succès que l'on sait. Son humour, composante essentielle de son charme, peut à cet égard, constituer la clé qui lui a permis, d'abord de se protéger pendant une enfance douloureuse, et plus tard de se construire un personnage public hors du commun, et ce, en transformant sa capacité à rire et à faire rire, en arme politique de séduction et d'exercice du pouvoir.En toute confiance…

Veronique Dugelay. En toute confiance... Éditions Librinova.

Stéphanie est assistante maternelle et exerce son métier avec engagement et attention. Elle accueille déjà à son domicile les petits Mathis et Moussa. En fin de journée, elle doit recevoir pour un premier entretien en vue d'un nouveau contrat, les parents d'un bébé "Camille". Dès son réveil, le lecteur l'accompagne dans sa journée, au gré de ses rencontres et de ses activités. Mais alors que la journée a été plaisante, le soir venu, tout bascule... Dans ce roman choral, chacun donne sa version des faits : les collègues, les parents, les autres professionnels et même le mari de Stéphanie ! L'auteure vous invite à partager leurs émotions contrastées, à vous émouvoir avec les uns, rire avec les autres, à vous interroger sur ce lien de confiance particulier, sur la place de chacun, le partage de l'intime... Pour finir, sans aucun jugement, elle vous amènera peut-être à poser un regard différent sur ces professionnelles à qui les parents confient ce qu'ils ont de plus cher : leur enfant ! Et si, comme Jean Epstein, vous preniez le risque de lui faire confiance... « Le livre de Véronique Dugelay, je l'ai lu d'une traite... avec beaucoup de plaisir! (...) Alors... je ne peux que souhaiter bonne vie à ce magnifique récit... et aux personnes qui auront la bonne idée de le lire ! » J. EPSTEIN

Beaux livres

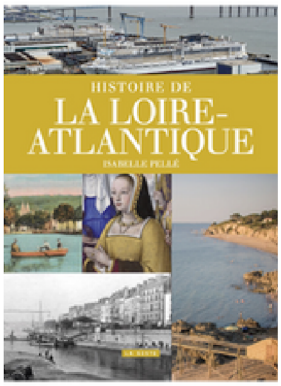

Histoire de La Loire-Atlantique, Isabelle Pellé, Éditions La Geste. Département de Loire-Atlantique

Cet ouvrage particulièrement riche en illustrations s'adresse au lecteur désireux de connaître l'essentiel de l'histoire de la Loire-Atlantique, si riche en événements.

Occupé dès la préhistoire, le département étonne par ses découvertes archéologiques et intrigue avec les vestiges de sa cité antique Ratiatum. Son Histoire maritime embarque le lecteur au-delà de son terroir, à l'identité très contrastée au nord et au sud de la Loire. Son passé industriel, économique, intellectuel et culturel interpelle par sa singularité et ses paradoxes. Les événements les plus marquants à l'échelle locale, déroulés de façon chronologique, font écho à la grande Histoire de France, avec notamment l'Édit de Nantes. Cité des Namnètes et figure de proue dans la tempête révolutionnaire, la ville ducale au passé mouvementé se raconte au fil des pages. Rédigé au présent et illustré, le livre met en action les protagonistes à travers le récit de victoires et de défaites mémorables ou d'anecdotes historiques, romanesques ou légendaires.

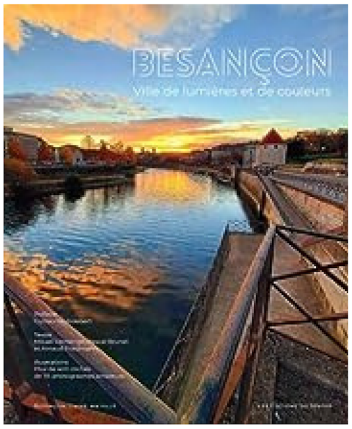

Besançon, Besançon, Ville et Communauté Urbaine Mickaël Demenge, Pascal Brunet, Arnaud Friedmann, éditions du Sekoia

Un ouvrage exceptionnel créé à l'initiative de Mikaël Demenge, Président de l'association Besançon, j'aime ma ville, qui présente plus de 400 photographies réalisées par 125 photographes bisontins, amoureux de leur ville.
La préface est de Guillaume Aldebert, les textes sont d'Arnaud Friedmann, écrivain, lauréat du Prix Seligmann 2022 pour« Le Trésor de Sunthy », et de Pascal Brunet, historien de l'architecture et spécialiste du patrimoine bisontin.
La qualité, la créativité et l'originalité des images invitent à une véritable re-découverte de la ville, un voyage poétique porté par la couleur et la culture.

Les deux premiers prix sont dotés d'un chèque de 2 500 euros. Merci au Département de la Vienne. Remise des prix le 14 septembre au Futuroscope

Chronique parlementaire

Article de

Stéphane Sautarel
Sénateur du Cantal
Conseiller région de la région Auvergne-Rhône-Alpes

En cette rentrée, qui n'offre toujours pas une grande visibilité quant à la nécessaire redynamisation de notre contrat social, je vous propose de partager une vigilance et une contribution visant à dégager les voies et moyens du redressement de notre pays.

A nous d'inscrire cette rentrée sous le signe de l'optimisme et de la confiance.

Une vigilance adossée à l'éclairage d'un de nos plus grands auteurs.

Le propre des grands écrivains est de continuer à nous éclairer longtemps après la publication de leurs œuvres. Stefan Zweig fait clairement partie de ceux-là. Son essai « Conscience contre violence », datant d'avril 1936, est sans doute indispensable pour naviguer sur les mers agitées que nous traversons. Par-delà le récit historique, le génie de Zweig est tel que ses réflexions sur la liberté apparaissent plus que jamais d'actualité.

Il y rappelle l'antagonisme éternel entre liberté et autorité. Il souligne qu'une société ne peut se développer de façon pérenne qu'en suivant une voie médiane. La liberté est inconcevable sans une certaine autorité, sous peine de dégénérer en chaos ; l'autorité requiert la liberté, sans quoi elle dérive inexorablement vers la tyrannie. Zweig défend par ailleurs ardemment la liberté de conscience. Puisque nos idées sont le fruit de nos histoires personnelles, de nos influences et de nos expériences, il serait chimérique de croire à l'avènement d'une société uniforme qui nierait la diversité des avis et des convictions. Nous devons ainsi résister aux idéologues, même sincères et déterminés, qui promettent des lendemains chantants tout en recommandant la multiplication des interdits ou en justifiant la violation des droits individuels au nom du « bien des hommes ». Nous en connaissons tous et ils ne cessent de se multiplier notamment du côté des écologistes radicaux. De façon prémonitoire, Zweig nous met aussi en garde. Alors que l'affaiblissement démocratique est palpable, que la fascination pour des régimes autoritaires refait surface, que certains livres sont censurés ou réécrits, que certains acquis sont remis en cause et que les discours légitimant la violence sont largement médiatisés, relisons le penseur viennois : un droit n'est jamais conquis définitivement ; aucune liberté n'est à l'abri, surtout lorsqu'elle est devenue une habitude et non plus un bien sacré. Comme il le remarque, c'est toujours lorsque les hommes jouissent depuis trop longtemps de la paix qu'ils sont pris de la funeste envie de connaître la griserie de la force et du désir criminel de se battre.

Une contribution susceptible de nous permettre de bénéficier des opportunités des transformations actuelles.

En 1973, le monde entier considérait que la France allait devenir le pays dont la croissance économique serait la plus forte, dépassant tous ses voisins. Que s'est-il passé pour que le pacte gaullo-pompidolien qui guidait notre pays se trouve ainsi défait ? Aujourd'hui en effet, tous les indicateurs convergent : richesse, balance commerciale, endettement ...

Retrouver la puissance économique est un objectif à notre portée car la transformation du monde en train de s'opérer rebat les cartes.

Les transformations en cours conduisent à la fin de la globalisation telle que nous l'avons connue depuis trente ans. Nous sommes engagés dans un retour au primat du politique sur l'économie, avec les notions de souveraineté et d'indépendance, dans une nécessité de réindustrialisation du monde occidental (les Etats-Unis s'y sont déjà largement engagés), et dans une inflation structurelle puisque les productions seront plus coûteuses. Dans ce cadre, la France garde les attributs d'une puissance géopolitique (armée, constitution solide permettant de travailler sur le temps long...), bénéficie d'un système énergétique fondé sur le nucléaire (filière affaiblie par dix ans d'errements stratégiques, mais désormais le tournant est pris), et enfin dispose de capacités technologiques pour gérer les mutations.

A la croisée des chemins.

Il nous appartient de trouver la volonté de redresser le pays à travers la mobilisation de l'ensemble de ses forces vives au service d'un projet commun. Pour cela, nous devons nouer un nouveau pacte entre l'État, les entreprises et les citoyens, c'est-à-dire une nouvelle forme de gouvernement impliquant chacune de ces parties. L'État doit bien sûr se réformer : recours à la planification, non technocratique, mais fixant une vision commune qui engage, mais aussi rehausser la qualité des services publics et maîtriser la dépense. La raison d'être des entreprises doit quant à elle être redéfinie, il ne s'agit plus de seulement d'enrichir les actionnaires, mais de s'inscrire dans une communauté d'intérêts renforçant la participation des salariés à leur gouvernance et au partage de la valeur. L'adhésion des citoyens aux efforts nécessaires implique une revitalisation de la vie démocratique, car c'est par l'expression démocratique que se forment non seulement le consentement mais aussi l'engagement autour du projet commun qui fédère la nation.

Cette confiance se nourrit de l'histoire d'un pays oscillant entre grandeur et déclin, mais qui a toujours su trouver en lui les forces du redressement et du renouveau. Cette confiance se nourrit des opportunités que nous offrent les transformations actuelles. Je préfère ce terme à celui de « crises », toujours anxiogène, alors que pourtant, comme l'écrivait le philosophe Antonio Gramsci, la crise « c'est le moment où l'ancien ordre du monde s'estompe et où le nouveau doit s'imposer en dépit de toutes les résistances et de toutes les contradictions ».

Relations État et Départements,

...suite : Autonomie

David Lappartient, Président du Conseil Départemental du Morbihan

Nous n'attendons pas de l'État qu'il prenne la main sur nos compétencees mais tout au contraire qu'il les libère et les soutiennes.

Nouvel exemple d'une méthode maladroite, inadaptée et méprisante et d'une volonté de reprise en main.

Le Journal des Départements s'est procuré la lettre de David Lappartient à Jean-Christophe Combe, ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées où il répond avec humour et agacement au courrier annonçant la création du SPTA (Service public territorial de l'autonomie), censé « faciliter la vie des Français».

David Lappartient aborde les sujets de forme, énumérant les acronymes passés pour l'autonomie « *MAIA, CLIC, CFPPA, Communautés 360, PTA, DAC, CPTS* », ajoutant « *voici donc venu le temps joyeux des SPTA.* »

Toujours dans la méthode, il regrette la « *précipitation* » ayant présidé à cette annonce. Et de préciser

« *Précipitation [...] puisque « la Ioi n'est pas encore adoptée » [et semble prendre du retard NDLR] comme vous l'écrivez à juste titre, que vous en avez d'ores et déjà confié la mise en œuvre à la CNSA. Nos parlementaires apprécieront. La raison aurait voulu que l'on Iaisse un peu de temps au temps, autrement dit à la négociation et à l'appropriation.* »

C'est important pour écouter les dirigeants des administrations publiques locales [et] des professionnels du secteur social, toujours sensibles au sens et aux impacts sur Ieur métier et sur les usagers de tout projet d'organisation affectant le cœur de leurs missions.

Sur le fond, il évoque « *la confusion ou ignorance, on ne sait plus bien. Vous nous dites qu'« il est temps de désigner un chef de file » pour ce service public de l'autonomie, avec le souhait que « le Conseil départemental soit positionné comme ensemblier des politiques de l'autonomie ». Sauf que c'est déjà le cas depuis des années ! [...]*

A vous lire, ce qui sera tout à fait nouveau en revanche, c'est que demain l'État fixera les objectifs [...] nous n'attendons pas de l'État qu'il prenne la main sur nos compétences mais tout au contraire qu'il les libère et les soutienne.

Je Iis bien, au fond, le malaise de votre courrier. Vous aurait-il autrement été nécessaire de nous préciser, comme pour conjurer un funeste sort, qu'« il ne s'agit pas de créer une énième structure » ou encore plus Ioin, qu'« il ne s'agit pas là de créer une énième comitologie » ?

La réalité est que nous allons devoir reprendre des instances, en changer le nom, rajouter quelques personnalités qualifiées pour satisfaire tout le monde, réfléchir à la place du nouveau logo national du futur SPTA, d'ores et déjà diffusé !

La conclusion du courrier de David Lappartient montre fatalisme et agacement : « *L'énième structure et l'énième comitologie feront Ieur temps. Après tout, n'est-il pas question, un jour ou l'autre, d'un projet de Ioi sur le Grand âge, à la hauteur du bouleversement sociétal auquel nos Départements font actuellement face ?*

Ne désespérant pourtant pas d'une révolution du mode de penser et de faire l'action publique dans notre pays, je vous prie de croire... »

Sénatoriales 2023 : Quels changements en attendre ?

Article de

Bernard de Froment, Ancien député et président du Conseil départemental de la Creuse, Avocat spécialisé en droit public associé du cabinet Publica-Avocats

Les prévisions électorales sont la plupart du temps compliquées à établir, tant sont peu fiables les sondages :

- Qui avait prévu l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République, à l'automne 2016 ? François Fillon n'était-il pas, alors, le favori de tous les sondages ?
- Qui pouvait prévoir la descente aux enfers, en deux paliers, de LR, aux Européennes de 2019 (8,48%), puis aux Présidentielles de 2022 (4,78%) ?
- Qui pouvait imaginer la Bérézina du parti socialiste depuis le firmament (élection de François Hollande à l'Elysée en 2012 et majorité dans les deux chambres du Parlement), jusqu'à la chute abyssale scandée par le score lamentable de Benoît Hamon aux présidentielles de 2017 (6,35%), l'impossibilité de présenter un candidat sous ses couleurs aux présidentielles de 2022 et l'obligation de rallier la NUPES sous le leadership de LFI et de Jean-Luc Mélenchon et ce, avec l'objectif certes très humain, mais peu glorieux de sauver une poignée de députés ?

Mais il est une élection qui échappe à la règle : les élections sénatoriales, où quelles que soient les séries renouvelables, les résultats apparaissent largement prévisibles.

Cette année 2023, élection de la série 1, sur les deux que comporte désormais la Haute Assemblée, où 170 sièges sont à pourvoir le dimanche 24 septembre sur les 348 que compte aujourd'hui le Sénat, ne devrait pas faire exception à ce constat.

La série 1 porte sur

- les sièges des 38 départements hexagonaux, ceux dont le numéro est compris entre 37 (Indre-et-Loire) et 66 (Pyrénées orientales), ainsi que ceux des départements d'Ile-de-France ;
- ceux des 6 collectivités (département, région ou collectivité) d'outre-mer : Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Nouvelle-Calédonie ;
- les six sièges pour les Français établis hors de France.

Le caractère largement prévisible des résultats de l'élection du 24 septembre tient, bien évidemment, à la composition du collège électoral de chaque département, beaucoup moins volatil que celui de toutes les autres élections. A celles-là, en effet, sont invités à participer tous les citoyens et citoyennes, inscrits sur les listes électorales (et même pour les municipales les nationaux des autres pays de l'Union européenne).

Pour les sénatoriales, en effet, seuls 78000 grands électeurs environ seront appelés aux urnes ce dernier dimanche de septembre.

On précisera que ceux d'entre eux qui ne sont pas membres de droit, à savoir les délégués des conseils municipaux, soit plus de 95% des collèges électoraux des départements, ont été élus le 9 juin 2023.

Aux termes de l'article L.280 du code électoral, les autres grands électeurs sont les sénateurs et des députés élus dans le département, l'ensemble des conseillers départementaux, les conseillers régionaux élus dans le département, ainsi que les conseillers de l'Assemblée de Corse et de ceux de l'Assemblée de Guyane.

Pour les sénateurs représentant les Français établis à l'étranger, le collège électoral est constitué des députés élus par les Français établis hors de France, des sénateurs représentant les Français établis hors de France, des conseillers consulaires et des délégués consulaires.

Précisons qu'à la différence des autres élections, le vote est obligatoire gatoire pour les grands électeurs sénatoriaux et leurs délégués suppléants, sous peine d'une amende de 100 euros si la non-participation au scrutin n'est pas justifiée (article L. 318 du code électoral).

Ce qu'il importe de savoir, également, c'est que suivant la taille des départements, appréciée en termes d'importance de la population (et non de superficie ou de personnes inscrites sur les listes électorales), le nombre de sièges à pourvoir et le mode de scrutin varient.

Les sénateurs sont élus :

- au scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour les circonscriptions désignant un ou deux sénateurs ;
- au scrutin de liste à la représentation proportionnelle pour celles qui désignent trois sénateurs ou plus.

Pour illustrer cette règle, on relèvera que le département des Pyrénées-Orientales (481 691 habitants en 2019) élit 2 sénateurs au scrutin majoritaire à 2 tours, alors que la Manche (492 627 la même année) en élit 3 au scrutin proportionnel de liste à 1 tour.

Les départements et collectivités appelés à désigner 1 ou 2 sénateurs le 24 septembre sont :

En métropole : le Jura, les Landes, le Loir-et-Cher, la Haute-Loire, le Lot, le Lot-et-Garonne, la Lozère (1 sénateur), la Haute-Marne, la Mayenne, la Meuse, la Nièvre, l'Orne, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales

Outre-mer : la Guyane, la Martinique, Mayotte, la Nouvelle Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon (1 sénateur).

[1] Il semblerait qu'en quarantaine de sénateurs sortants ne se représentent pas, dont les anciens ministres Jean-Pierre Sueur (Soc-Loiret) Gérard longuet (LR-Meuse), Valérie Létard (Centriste-Nord)

Sur les 170 sièges à pourvoir 36 donc le sont dans les départements et collectivités élisant leurs sénateurs au scrutin majoritaire, soit 21,17 % du total. On peut raisonnablement penser que ce sont des circonscriptions électorales où la personnalité des candidates et candidats compte au moins autant que leur étiquette politique. Et par ailleurs, s'agissant de territoires majoritairement ruraux, les grands électeurs appelés aux urnes sont plus conservateurs que ceux des grandes métropoles, ce qui n'exclut pas des exceptions dans les départements fortement ancrés à gauche (Lot, Nièvre, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales).

On relèvera, également qu'un grand nombre de sénateurs seront élus dans les départements fortement urbanisés de la région Île-de-France (53), du Nord (11) et du Pas-de-Calais (7), ainsi que du Rhône (7), soit 78 au total, c'est-à-dire plus de la moitié (55,71% du total). Or, dans ces départements, la personnalité des candidats compte peu. C'est l'étiquette qui prime !

Quelles conclusions en tirer, alors même qu'à l'heure où ces lignes sont écrites, les candidatures ne sont pas déposées et même pas toutes connues, puisque la date limite d'enregistrement des candidatures est fixée au 8 septembre ?

Sans aucun doute, qu'il n'y aura pas beaucoup de changements !

En effet, si le Rassemblement National et la NUPES ont remporté de grands succès à l'élection présidentielle et aux législatives du printemps 2022, ces victoires ne pourront pas se traduire lors des élections sénatoriales, car elles auront été sans effet sur la désignation des grands électeurs.

Si les élections municipales de 2020, le plus grand pourvoyeur de grands électeurs, ont marqué un recul du RN au plan national (840 sièges dans les conseils municipaux contre 1438 en 2014), ses succès locaux dans le Nord, le Pas-de-Calais, l'Oise, la Moselle et surtout les Pyrénées-Orientales, avec la conquête de Perpignan, laissent espérer le gain de plusieurs sièges (de 5 à 10 selon les estimations des spécialistes. Ce qui est mieux que l'absence actuelle de sièges, depuis la défection de Stéphane Ravier, sénateur des Bouches-du-Rhône, passé avec armes et bagages chez Eric Zemmour. **Mais cette timide percée attendue du RN n'est pas de nature à mettre en péril la majorité sénatoriale** !

Côté NUPES rien ne va plus ! Car tant les écologistes, boostés par leurs succès dans les grandes villes (conservation de Grenoble, maintien des positions à Paris, gain de la ville de Lyon), que les socialistes et les communistes, tous humiliés lors des élections de 2022, par LFI, ont décidé de courir sous leurs propres couleurs. Choix logique, car les élus locaux socialistes, communistes et écolos sont toujours là, alors que les effectifs de LFI dans les conseils municipaux sont bien maigres ! On se bornera ici à constater que cette stratégie de division va sans doute permettre au PS et au PC de conserver quelques sièges, et aux verts de progresser. **Mais il est bien douteux que la gauche sénatoriale s'en trouve renforcée !**

Gérard Larcher, candidat à sa réélection dans les Yvelines et à la tête du Sénat, peut dormir sur ses deux oreilles, d'autant plus que l'on ne voit pas qui pourrait lui disputer le poste de 2ème personnage de l'Etat.

La succession, c'est pour plus tard : 2026 ? Pas certain !

Après tout, à cette date, le Sénateur des Yvelines, n'aura que 77 ans, âge limite pour lire Tintin, mais non pour présider la Chambre Haute du Parlement.

Actualités Politiques

Propositions du groupe de travail transpartisan sur la décentralisation du Sénat

Renforcement du pouvoir réglementaire local, transferts de compétence aux intercommunalités volontaires dans le domaine du logement, création d'un "véritable statut" de l'élu local, lutte contre la « marginalisation » des maires par le biais notamment des schémas.

Il s'agit de « rendre aux élus locaux leur pouvoir d'agir », par exemple dans la réglementation des meublés touristiques, la maîtrise du calendrier de restriction de circulation des véhicules les plus polluants, avec une intercommunalité moins subie et moins uniforme, de modifier la répartition des compétences pour l'eau et assainissement et mobilités.

Il propose un statut de l'élu avec le renforcement de leur sécurité et aussi un statut de l'élu étudiant avec des aménagements automatiques de scolarité.

Le Sénat se veut surtout pragmatique avec une adaptation des lois aux réalités du terrain, et un principe de différenciation inscrit dans la Constitution. Ainsi, un nouvel acte de décentralisation pourrait ne concerner que les collectivités candidates.

Il souhaite aussi une refonte complète de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et l'expérimentation d'une fusion des dotations de l'État en une seule dotation d'investissement.

Les Départements se montrent favorables à ces propositions notamment sur le besoin de proximité se fait chaque jour plus sentir. « Rendons aux élus leur liberté d'agir et donnons plus de moyens aux collectivités ! »

« Décentraliser, ce n'est pas seulement délivrer une compétence [mais] c'est d'abord laisser l'intelligence des territoires s'exprimer. C'est privilégier les chefS de filât pour sortir de cette logique de silos qui fige l'action publique et frustre nos concitoyens. Décentraliser, c'est voir loin pour donner du sens à l'action de proximité seule à même de répondre efficacement aux difficultés du quotidien. Les Départements ont fait 103 propositions pour agir mieux au service des Français. Elles sont aujourd'hui sur la table et il y urgence à s'en saisir ! ».
Les Départements souhaitent récupérer l'aide économique de proximité, notamment pour les entreprises artisanales et commerciales ou à certaines filières agricoles, et une autonomie financière : « Il faut nous rendre notre autonomie financière et cesser de disposer de nos ressources au gré des besoins de communication des différents ministères. Cette réforme doit permettre de connecter les prélèvements aux politiques menées ; et mettre ainsi le citoyen en phase avec l'élu. Il faut cesser de considérer le citoyen comme un consommateur de services pensés depuis Paris et lui rendre la dignité de décider, par son bulletin de vote, les actions qu'il souhaite voir menées, là où il a choisi de vivre »

33. Gironde

Droit d'interpellation

Un droit d'interpellation local et citoyen est mis en place en Gironde.
Dépôt d'une interpellation sur le site Internet du Département de la Gironde, enclenchement d'un atelier de médiation au bout de 66 voix, puis d'ateliers d'initiatives citoyennes au bout de 2 000 voix, enfin possibilité de référendum au bout de 20 000 voix, telle est la démarche retenue.

Les sujets portés en débat seront appréciés à l'aune des préoccupations départementales et des capacités à agir de la collectivité.
Après la phase de vote qui s'est clôturée le 30 juin dernier, les Bretillien.nes ont choisi leurs projets lauréats

35. Ille-et-Vilaine

60 projets financés dans le cadre du budget participatif

Pour le premier budget participatif départemental lancé en décembre dernier, une enveloppe de 2 millions d'euros est dédiée et permettra de financer les 60 projets lauréats, répartis sur chacun des six territoires du département :
Ces projets concernent des thématiques diverses et variées comme les solidarités, l'environnement ou encore la culture.
Pour désigner les lauréats, 10 286 Bretilien.nes ont participé au vote du budget participatif. A l'issue de la comptabilisation des votes électroniques, 60 projets se sont distingués. Ils seront financés par le Département, qui suivra leur mise en œuvre par les associations ou communes concernées.

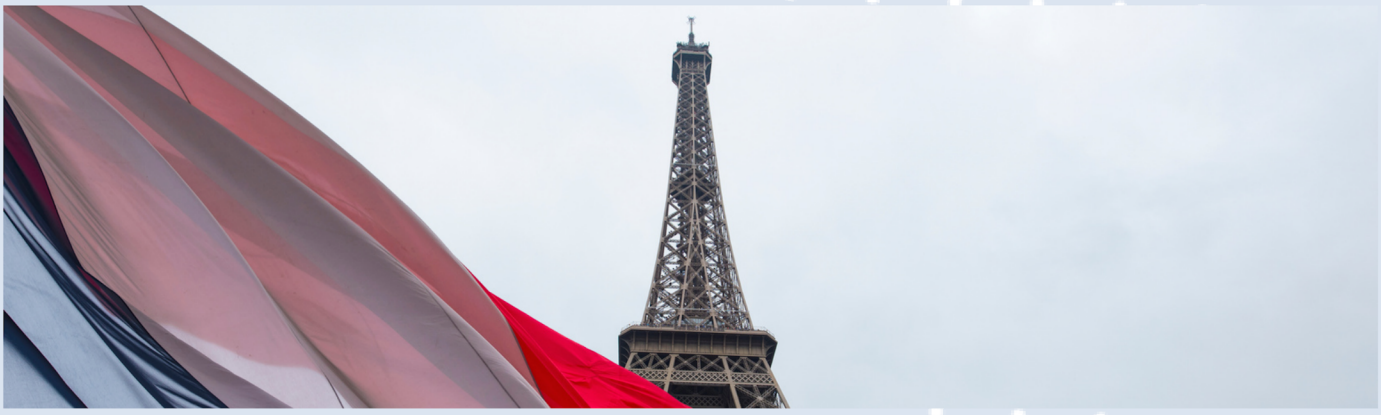

Actualités Juridiques

Mathilde Haas
Avocate au Barreau de Paris
Avocate collaborateur du cabinet
PUBLICA-AVOCATS

#VIEPRO

La garantie individuelle du pouvoir d'achat prorogée

Un décret du 11 août 2023 proroge la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) pour l'année 2023. Il fixe, dans ce cadre, la période de référence prise en compte pour la mise en œuvre de cette indemnité en 2023.

Un arrêté concomitant fixe, pour la période de référence du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2022, le taux de l'inflation à 8,19% ainsi que les valeurs annuelles du point en 2018 et 2022 à prendre en compte pour la mise en œuvre de la formule.

Pour mémoire, la GIPA a été instaurée par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat pour compenser la perte de pouvoir d'achat du fait de l'inflation.

Décret n° 2023-775 du 11 août 2023 modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat
Arrêté du 11 août 2023 fixant au titre de l'année 2023 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat

#ASE

Précisions sur la commission départementale d'accès à l'autonomie des jeunes majeurs de moins de 21 ans

La composition et les missions de la commission départementale d'accès à l'autonomie des jeunes majeurs de moins de vingt-et-un ans, pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, ont été précisées par un arrêté paru au milieu de l'été.

Cette commission, prévue à l'article R. 222-8 du code de l'action sociale et des familles, est présidée par le président du conseil départemental ou son représentant et est composée notamment du représentant de l'Etat dans le département et du président du conseil régional ou de son représentant.

Elle vise à « faciliter l'accès vers l'autonomie des majeurs de moins de vingt-et-un ans ayant été confiés à l'aide sociale à l'enfance ou pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse », notamment en établissant « un diagnostic de leurs besoins d'accompagnement social et éducatif et des ressources du territoire pouvant être sollicitées pour répondre à ces besoins ».

La commission organise également un partenariat entre ses différents membres pour favoriser l'accès des jeunes à leurs droits, particulièrement, à des ressources nécessaires, à un emploi, à une formation ou encore à un logement.

Arrêté du 8 août 2023 instituant la commission départementale d'accès à l'autonomie

#VIEPRO

Une nouvelle circulaire sur les congés bonifiés harmonise les critères entre les trois fonctions publiques

Le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a édicté, début août, une nouvelle circulaire abrogeant l'ancienne circulaire du 3 janvier 2007 jusque-là applicable et procédant à une harmonisation entre les trois fonctions publiques de la prise en compte des critères permettant d'établir le centre des intérêts matériels et moraux des agents.

Cette circulaire rappelle que la localisation du centre des intérêts moraux et matériels (CIMM) s'apprécie sur la base d'un faisceau d'indices et à partir d'une liste de critères qui reprend et étoffe celle de la circulaire du 3 janvier 2007.

La nouvelle circulaire ajoute explicitement le bénéfice antérieur d'un congé bonifié comme critère pouvant être pris en compte mais ne suffisant pas à lui seul.

La circulaire pose également le principe de portabilité du CIMM entre employeurs de la fonction publique de l'Etat en cas de mobilité de l'agent dès lors que le CIMM a été reconnu par un service de l'Etat. Les collectivités territoriales ne sont pas soumises à ce principe mais peuvent l'appliquer en cas de mobilité entre employeurs relevant de la fonction publique territoriale.

Circulaire du 2 août 2023 relative à la mise en œuvre des critères liés aux centres des intérêts matériels et moraux (CIMM) pour la prise en compte des congés bonifiés dans les trois fonctions publiques et pour la mobilité des fonctionnaires de l'État dans les territoires d'outre-mer

#VIEPRO

Précisions sur la mise en œuvre du mécénat de compétences

Le décret du 27 décembre 2022 relatif à l'expérimentation de la mise à disposition de fonctionnaires dans le cadre du mécénat de compétence que nous avions évoqué dans un précédent numéro a désormais sa circulaire pour préciser ses modalités de mise en œuvre.

Pour mémoire, le mécénat de compétences prend la forme d'une mise à disposition d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général visées au a du 1 de l'article 238 bis du code général des impôts ainsi que de fondations ou d'associations reconnues d'utilité publique, de fonctionnaires, notamment des départements.

Circulaire du 19 juillet 2023 relative à l'expérimentation du mécénat de compétences dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale

#DEONTO

La DGCL publie un guide relatif à la désignation du référent déontologue de l'élu local

Pour accompagner l'entrée en vigueur du référent déontologue de l'élu local à compter du 1er juin 2023, la DGCL a publié un guide relatif à la désignation du référent déontologue de l'élu local. Ce guide rappelle les missions qui incombent au nouveau référent ainsi que les modalités et les critères de désignation de celui-ci.

Guide relatif à la désignation du référent déontologue de l'élu local – Juillet 2023

#JURISPRUDENCE #RESPONSABILITE

La responsabilité de la collectivité peut être engagée pour tabagisme passif

Estimant avoir été victime de tabagisme passif sur son lieu de travail pendant six ans, l'agent d'une commune a engagé la responsabilité de cette dernière et a sollicité le versement de la somme de 25 000 euros en réparation de ses préjudices. Sa demande d'indemnisation a été rejetée par le tribunal administratif, qui bien qu'ayant reconnu que la commune avait manqué à son obligation, a déduit que la dégradation de son état de santé et les préjudices invoqués par l'agent ne présentaient pas un lien de causalité direct et certain avec la faute de la commune dès lors qu'elle évoluait dans un contexte de travail conflictuel. L'agent a interjeté appel du jugement rendu.

La cour administrative d'appel relève qu'un certificat médical du médecin de l'agent indique que sa souffrance au travail est notamment liée au tabagisme passif dans le bureau de sa chef de service, faits rapportés à plusieurs reprises par l'agent depuis 2014. Elle en déduit que la faute de la commune ayant consisté à ne pas faire respecter l'interdiction de fumer dans les locaux professionnels a contribué « *pour partie mais de manière directe et certaine, aux souffrances* » de l'agent, « *lesquelles constituent un préjudice indemnisable* ».

L'agent est donc fondé « *à demander une indemnisation, mais de la seule part de son état anxio-dépressif résultant du tabagisme passif auquel elle a été exposée* ». La Cour administrative d'appel a évalué l'indemnisation « *comprenant son préjudice d'anxiété et les pertes financières consécutives à ses arrêts de travail* » à la somme de 2 500 euros.

CAA de Bordeaux, 28 juin 2023, n°21BX04723

#JURISPRUDENCE #MARCHESPUBLICS

Pas d'obligation de produire un document obligatoire à caractère public

La collectivité de Corse a engagé une procédure adaptée de passation d'un marché public de travaux pour la création d'une piste cyclable. Deux candidats ont soumissionné dont la société requérante, la société méditerranéenne de travaux et d'enrobés, laquelle a été informée par courrier du 10 juillet 2023 que son offre avait été rejetée. Celle-ci demande au juge des référés d'annuler la procédure de passation du marché public.

La société soutient que son offre ne pouvait être écartée comme étant incomplète car le document manquant n'était pas exigible au stade de l'offre mais seulement de la candidature et que par ailleurs, la pièce manquante était « *dépourvue de toute utilité pour l'examen des offres, car elle a déjà été produite dans le cadre d'une consultation précédente et présente un caractère public* ».

Pour annuler la procédure de passation à compter de l'examen des offres, le tribunal administratif rappelle que « *le règlement de la consultation d'un marché est obligatoire dans toutes ses mentions. L'administration ne peut en conséquence attribuer le marché à un candidat qui ne respecterait pas une des prescriptions imposées par le règlement, sauf si cette exigence se révèle manifestement dépourvue de toute utilité pour l'examen des candidatures ou des offres, notamment parce que les éléments demandés ont un caractère public* ». Il juge ensuite que la production de l'autorisation préfectorale d'exploitation de la centrale d'enrobés à chaud n'est pas dépourvue de toute utilité car elle permet « *de déterminer les moyens dont disposent les candidats pour exécuter le marché et donc d'évaluer leurs offres au regard des critères retenus* ». Toutefois, le juge administratif juge que si la société s'est abstenue de produire cette pièce, elle a indiqué dans le dossier de candidature que la société, qui a signé une lettre d'engagement auprès d'elle, bénéficiait d'une telle autorisation par arrêté préfectoral publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, accessible à tous, conférant ainsi à la pièce un caractère public. Or, la collectivité de Corse ne conteste pas avoir examiné la candidature avant l'offre, ayant ainsi connaissance de la possession par la société soumissionnaire de l'autorisation litigieuse.

Il en résulte que la collectivité de Corse ne pouvait pas évincer la société du fait de l'absence de l'autorisation préfectorale d'exploitation de la centrale d'enrobés à chaud.

TA Bastia, 4 août 2023, n° 2300865

#JURISPRUDENCE #NBI

Le Conseil d'État valide l'exclusion des contractuels de la NBI

Le syndicat Force ouvrière a demandé au Conseil d'État d'annuler pour excès de pouvoir la décision du Premier ministre rejetant sa demande d'abroger divers textes relatifs à la NBI et de prendre les mesures réglementaires nécessaires pour étendre aux contractuels, le bénéfice de la NBI.

Leur requête reposait notamment sur la méconnaissance de la clause 4 de l'accord-cadre sur le travail à durée déterminée annexé à la directive 1999/70/CE du Conseil du 28 juin 1999 laquelle « *s'oppose aux inégalités de traitement dans les conditions d'emploi entre travailleurs à durée déterminée et travailleurs à durée indéterminée, sauf à ce que ces inégalités soient justifiées par des raisons objectives, qui requièrent que l'inégalité de traitement se fonde sur des éléments précis et concrets, pouvant résulter, notamment, de la nature particulière des tâches pour l'accomplissement desquelles des contrats à durée déterminée ont été conclus et des caractéristiques inhérentes à celles-ci ou, le cas échéant, de la poursuite d'un objectif légitime de politique sociale d'un État membre* ».

Pour rejeter la requête du syndicat, le Conseil d'État rappelle en premier lieu, que « *la responsabilité ou la technicité particulières des fonctions exercées par les agents contractuels de la fonction publique territoriale ont vocation à être prises en compte par l'autorité territoriale pour la fixation de la rémunération de chaque agent* » ce qui n'est pas le cas des fonctionnaires, susceptibles, de bénéficier de la NBI.

En deuxième lieu, le Conseil d'État écarte l'application de la clause 4 de l'accord-cadre sur le travail à durée déterminée précitée au motif que la différence de traitement entre contractuels et fonctionnaires « *n'est pas fonction de la durée déterminée ou indéterminée de la relation de travail* ». En troisième lieu, la Haute juridiction justifie la différence de traitement « *par l'existence de règles distinctes de détermination des rémunérations, rappelées ci-dessus, lesquelles permettent d'assurer la prise en compte, dans la rémunération des fonctionnaires comme dans celle des agents contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, de la responsabilité ou de la technicité particulières des fonctions exercées, selon des modalités propres* ».

Conseil d'État, 26 juin 2023, n°458775

#QUESTIONECRITE #SEUILSDGS

Pas de modification des seuils de recrutement des DGS envisagée

Madame le député Marine Hamelet a appelé l'attention du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques sur la difficulté rencontrée par les petites communes de plus de 2000 habitants qui, ne dépassant pas les 40 000 habitants, n'ont pas la possibilité de pourvoir l'emploi fonctionnel de DGS par la voie du recrutement direct.

Dans sa réponse, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques indique que « *compte tenu de la forte hétérogénéité des collectivités et établissements publics locaux, l'institution par la loi ou le règlement de seuils démographiques permet de prévoir des règles adaptées aux caractéristiques et aux enjeux propres aux collectivités et établissements de taille comparable. Ces seuils représentent un outil important de structuration de la fonction publique territoriale, en ce qu'ils garantissent l'adéquation des caractéristiques des emplois à la nature et à l'importance des besoins. Dans ces conditions, le Gouvernement n'envisage pas, à ce stade, de modifier les seuils démographiques de la fonction publique territoriale, notamment celui relatif au recrutement d'agents contractuels sur des emplois fonctionnels.* »

Question N° 8151 de Mme Marine Hamelet (RN - Tarn-et-Garonne), publiée au JO le 23 mai 2023 page : 4593 ; Réponse publiée au JO le 4 juillet /2023 page : 6235

#QUESTIONECRITE #VIEPRO

Vers un assouplissement de la promotion interne ?

Monsieur Léo Walter, député LFI – NUPES, a appelé l'attention du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques sur la nécessité d'assouplir les quotas de promotion interne pour permettre à certaines collectivités d'offrir à leurs personnels des perspectives de carrières motivantes. Il dénonce notamment le fait que le « dispositif de quotas ne laisse aucune marge de manœuvre aux employeurs territoriaux dans la gestion des ressources humaines et constitue un frein à l'évolution des carrières des agents publics dont la manière de servir et les compétences acquises devraient justifier une promotion ».

En réponse, le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques reconnaît le caractère contraignant de certaines règles relatives à la promotion interne et fait part de souhait qu'une réflexion soit ouverte dans le cadre de la réforme des accès, des parcours de carrière et des rémunérations dans la fonction publique, notamment afin que la nature et l'ampleur de l'allègement des règles de promotion interne puissent ainsi être débattues d'ici l'automne avec les organisations syndicales et les représentants des employeurs territoriaux. Toutefois, il précise qu'il ne s'agirait pas « de remettre en cause le principe même du contingentement, le concours devant rester le mode de recrutement de droit commun dans la fonction publique, mais de l'assouplir »

Question N° 8210 de M. Léo Walter (LFI - NUPES - Alpes-de-Haute-Provence) publiée au JO le 23 mai 2023, page 4594 ; Réponse publiée au JO le 4 juillet 2023, page 6236.

#QUESTIONECRITE #CDI

Mise à disposition d'agents en CDD

Monsieur le député Jean-François Lovisolo a interrogé le ministre chargé des Collectivités territoriales sur les projets du Gouvernement en matière d'assouplissement du champ de recrutement de contractuels mutualisés au CDD, notamment en zone rurale.

En réponse le ministre rappelle que la faculté ouverte par l'article L516-1 du code général de la fonction publique de permettre aux agents contractuels territoriaux d'être mis à disposition d'un autre employeur pour exercer des fonctions de même nature ne concerne que les CDI et pas les CDD. Toutefois, des aménagements à la règle existent.

Le premier prévu par l'article L452-44 du code général de la fonction publique précise que les centres de gestion peuvent mettre à disposition des collectivités, des agents en CDD, pour « remplacer des agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ».

Le deuxième aménagement permet aux agents en CDD, d'être « de plein droit mis à disposition d'un autre employeur dans les conditions prévues par l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, qui régit la création de services communs entre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres pour l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles non transférées à l'EPCI ».

Enfin, et il s'agit du troisième aménagement, « rien de s'oppose au cumul d'emplois à temps non complet par des agents publics, le cas échéant au sein de plusieurs collectivités territoriales, si la durée totale de service qui en résulte n'excède pas 15 % de celle afférente à un emploi à temps complet ».

Question N° 7815 de M. Jean-François Lovisolo (Renaissance - Vaucluse) publiée au JO le 9 mai 2023 page : 4092 ; Réponse publiée au JO le 8 août 2023 page : 7389

Actualités Finances

Situation financière des collectivités territoriales : l'avis de la Cour des Comptes

La Cour des Comptes considère la situation financière des collectivités territoriales comme « *à nouveau très favorable* ». Elle note cependant des disparités importantes dans chaque catégorie de collectivités et estime que le remplacement des impôts locaux par de la TVA « *peu responsabilisant* » a été une bonne opération pour les finances locales avec une augmentation de 9,2 %. Précisant que les réformes ont généré un gain de 4,3 milliards d'euros pour le bloc communal et les départements en 2022. Elle considère cela comme trop avantageux pour les collectivités qui d'après elle, ont des « *marges* ».

Aussi, elle propose la mise en place de « mécanismes de lissage des variations conjoncturelles de leurs recettes » et la mise en place d'indicateurs nationaux pour apprécier la « *qualité* » de la dépense.

Elle remarque aussi que la réforme « *a pu réduire l'incitation à modérer les dépenses.* »et demande donc à ces collectivités de participer plus à l'effort de redressement des comptes publics.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de façon importante (+5 %), liées principalement aux augmentations des dépenses d'énergie et des dépenses de personnel.

DMTO suite

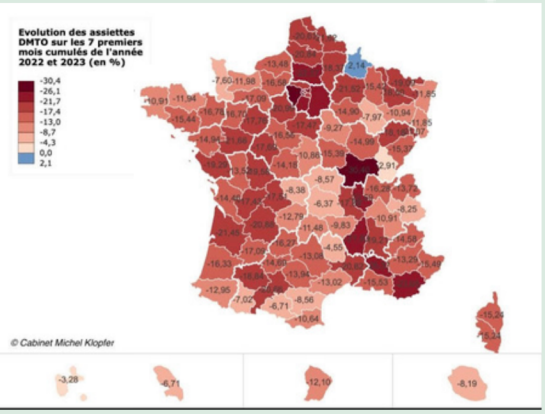

Depuis le début de l'année 2023, la hausse des taux d'intérêt a conduit au ralentissement global du marché de l'immobilier. Celui-ci se répercute sur les finances locales (des départements et des communes) par une diminution du produit des DMTO —liés à la contraction des assiettes de cet impôt (effet prix et volume). En cumulé sur les 7 premiers mois de l'année 2023, l'évolution de l'assiette fiscale est de -17,9 % par rapport à 2022 et de -12,8 % par rapport à 2021.

Pour la première fois, en juillet, les assiettes mensuelles DMTO s'inscrivent à un niveau inférieur à celles perçues à la même période en 2019. Des différences sont toutefois observables selon les départements. En effet, si les Ardennes parviennent à préserver leur assiette de DMTO 2023 à un niveau proche de celui de 2022 (+2,4 %), la Saône-et-Loire est le département voyant son assiette fiscale le plus diminuer (-30,4 %).

En Île-de-France, les assiettes de DMTO évoluent comme suit :
- Paris (75) : -18,0 % ; - Seine-et-Marne (77) : -23,0 % ; - Yvelines (78) : -26,2 % ; - Essonne (91) : -23,2 % ; - Hauts-de-Seine (92) : -27,3 % ; - Seine-St-Denis (93) : -22,6 % ; - Val-de-Marne (94) : -18,6 % ; - Val-d'Oise (95) : -19,3 %.

Merci Léon Quentin et Michel Klopfer.

76. Seine-Maritime

Moody's relève la note du Département

Notée A1 – perspective stable – depuis décembre 2019 et le premier rapport annuel rendu par l'agence, la collectivité départementale est désormais notée AA3 – toujours avec une perspective stable.

Avec ce relèvement de la notation, le Département rejoint les collectivités locales les mieux notées de France. C'est un satisfecit au vu des importants efforts qui ont été ceux de l'institution depuis 2015 dans le redressement des finances du Département.

Moody's indique dans son communiqué de presse que « *le relèvement des notations reflète le renforcement constant du profil de crédit du Département de la Seine-Maritime, comme le démontrent une performance opérationnelle solide, un désendettement qui se poursuivra sur les deux prochaines années et un profil de liquidité très solide.* »

81. Tarn

Les Jardins du Cœur, projet lauréat du Budget participatif.

Soutenu par le Département du Tarn à hauteur de 11 000 € sur l'antenne de Graulhet, ce potager solidaire engage et forme 10 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) grâce à des contrats d'insertion.

Créée en 1998, la production maraîchère de ce jardin du Cœur, étendu sur une surface totale de 3 ha, s'élève à 17 tonnes de légumes par an, produits dans des pratiques respectueuses de l'environnement. Les productions des maraîchers en formation sont ensuite distribuées via les réseaux des Restos du Cœur.

Lauréat du Budget participatif, les Jardins du Cœur prévoient une extension de leur potager et la création d'un verger.

49. Maine-et-Loire

Le Conseil départemental met de côté une recette exceptionnelle de 25 millions d'euros

Cette réserve de 25 millions d'euros, issus de DMTO, pourra servir en cas de dégradation de sa situation financière. Les DMTO s'étaient élevés à 156 millions d'euros au cours de l'année précédente et l'on peut craindre des fluctuations importantes, comme le montre notre point sur les DMTO présenté régulièrement dans notre journal. Comme la loi l'y autorise désormais, cette réserve devrait permettre de renforcer sa « *capacité à faire face aux fortes fluctuations de ses recettes et dépenses, mais aussi à préserver ses capacités d'investissement* ».

Dépense sociale des départements

Étude de L'Observatoire national de l'action sociale (Odas)

En 2022, la dépense nette d'action sociale départementale s'élève à 41,5 Milliards d'euros (+2,7 % par rapport à 2021), soit une augmentation inférieure à l'inflation.

Ceci s'explique par la baisse (près de 0,5 Milliard d'euros) des dépenses pour l'allocation de revenu de solidarité active (RSA), tandis que l'ensemble des autres dépenses augmentent de 1,6 Milliard d'euros, notamment dans les secteurs de la protection de l'enfance, du soutien aux personnes en situation de handicap et du personnel départemental, avec les multiples revalorisations salariales dans le cadre de l'application du Ségur de la santé et de ses extensions successives ainsi que des mesures concernant les services d'aide à domicile.

Evolution des dépenses nettes d'action sociale par domaines de 2004 à 2022

En Milliards d'euros

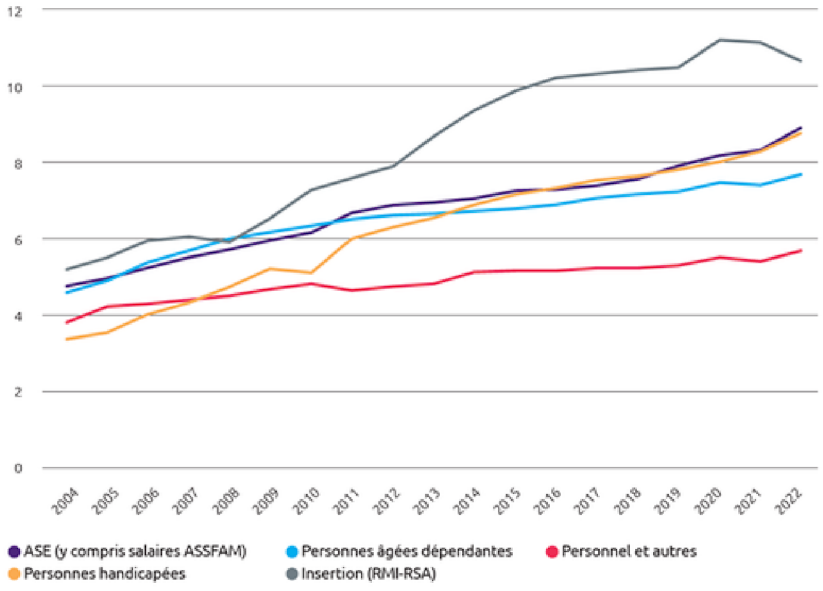

Définitions

La dépense sociale et médico-sociale nette, soit la dépense défalquée des recettes (récupérations d'indus, participations des usagers, remboursements à d'autres départements ou à l'assurance maladie…) ne traduit pas la charge financière que représente l'action sociale pour les départements. En effet, parmi les dotations versées par l'État, certaines sont explicitement affectées au financement des allocations : la CNSA participe ainsi au financement de l'APA et de la PCH, tandis qu'une part de la dépense de RSA est couverte par le transfert d'une part de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et par le versement du Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI).

La charge nette des départements est donc obtenue en retranchant ces dotations de la dépense nette. Cette charge nette représente le poids réel des dépenses sociales et médico-sociales pour les départements.

Personnel

Depuis 20 ans, la dépense de personnel augmentait peu (de + 2 % à + 3 % par an) à quelques exceptions près. Ceci s'expliquait notamment par le gel du point d'indice des fonctionnaires et parfois par des réductions de personnel. Pour la première fois cette année, l'augmentation est de 6,1 %. Ainsi la dépense de personnel passe de 3,95 Milliards d'euros en 2021 à 4,19 Milliards d'euros en 2022. Cette dépense atteint maintenant 10 % de la dépense totale d'action sociale.

Protection de l'enfance

En 2022, la dépense nette de protection de l'enfance a fortement augmenté (+ 6,9 %). Elle atteint désormais 8,86 Milliards d'euros contre 8,29 Milliards d'euros l'année précédente. Le nombre de jeunes pris en charge évoluant peu (+ 1,4 % d'enfants et jeunes accueillis, - 0,7 % accompagnés suivis à domicile), cette progression est essentiellement liée aux revalorisations salariales des personnels des établissements et services ainsi que des assistants familiaux. Quelques départements signalent cependant des ouvertures de places en établissements ou en accueil à domicile.

Soutien aux personnes en situation de handicap

En 2022, la dépense nette en faveur des personnes en situation de handicap a augmenté de + 5,4 % par rapport à 2021 pour atteindre 8,71 Milliards d'euros. Cette évolution est largement due à l'augmentation de la Prestation de compensation du handicap (PCH), de + 11,8 %, deux fois plus importante que l'année précédente. Le concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) dédié à la PCH a augmenté de + 33,3 %, soit une augmentation de + 200 millions d'euros. Il en résulte que la charge nette, de près de 7,9 Milliards d'euros, augmente moins que la dépense nette : + 3,3 %.

Soutien aux personnes âgées dépendantes

En 2022, la dépense nette en faveur des personnes âgées dépendantes progresse de 270 millions d'euros, soit + 3,7 %, pour s'établir à 7,65 Milliards d'euros. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en représente 85 %. Le concours de la CNSA au titre de l'APA est stable (+ 10 millions d'euros), ce qui conduit à une évolution de la charge nette de + 5,3 % par rapport à l'année précédente.

Soutien à l'insertion

En 2022, la dépense nette s'élève à 10,6 milliards d'euros, en diminution de 4,3 % par rapport à l'année précédente, soit près d'un demi-milliard d'euros. Pour la deuxième année consécutive, le nombre d'allocataires diminue de 2,3 %. La charge nette diminue, passant de 5,5 Milliards d'euros à 5,0 Milliards d'euros, le montant des concours de l'Etat étant similaire à celui de l'année précédente.

Tendances 2023

Côté dépenses, la bonne tenue de l'emploi à un impact positif sur l'évolution des dépenses d'allocation au titre du RSA. Le nombre d'allocataires continue de diminuer au premier trimestre 2023. Reste à espérer que la mise en œuvre de la réforme de l'indemnisation du chômage ne conduise pas à un transfert de charge vers le RSA. Par ailleurs les impacts des expérimentations seront à observer attentivement.

2023 sera la première année pleine pour les diverses mesures de revalorisation salariale. De plus, le bénéfice de la Prestation de compensation du handicap est élargi à partir du 1er janvier aux personnes en situation de handicap psychique ou avec un déficit intellectuel. Ce qui conduira inévitablement à une augmentation de la dépense.

Il est utile de préciser que les éventuelles incidences du contexte international sur l'inflation, sur le coût de l'énergie et donc sur l'évolution de la pauvreté, pourraient être un facteur supplémentaire d'augmentation de la dépense.

Côté recettes, l'analyse de La Banque Postale montre que les départements, et sans doute plus particulièrement certains d'entre-eux, entrent dans une période plus contrainte, notamment avec la baisse des produits des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Conclusion

Après une année 2021 dont le caractère atypique est largement confirmé, cette étude portant sur l'année 2022 témoigne de tendances très contrastées. L'augmentation de la dépense nette globale est compensée par la baisse des dépenses d'allocations RSA. Et si la situation des départements est satisfaisante, selon La Banque Postale, l'évolution de l'ensemble des recettes de fonctionnement est moins rapide que celle des dépenses de fonctionnement.
L'augmentation plus importante des dépenses de personnel du fait des revalorisations salariales masque l'ampleur des vacances de poste, qui touchent maintenant tous les départements. La désaffection des métiers du social et du médico-social n'est pas sans conséquence sur l'offre de service. Les revalorisations salariales ne suffiront pas à elles-seules à y mettre fin.

En effet, les résultats de cette enquête et l'observation continue de l'activité des départements témoignent d'une prégnance croissante des dispositifs et des normes depuis plus de vingt ans. Une évolution qui impose une pratique davantage gestionnaire au détriment de la prévention. C'est probablement l'une des raisons de la perte d'attractivité de ces métiers.

L'engagement dans une logique de prévention globale qui vise à agir sur l'environnement en accompagnant les personnes et en soutenant le développement des solidarités de proximité est susceptible d'inverser cette tendance. Elle est essentielle pour s'attaquer aux causes et contenir le poids des politiques réparatrices. À cette fin, une alliance en particulier avec les communes, à partir d'une observation partagée des atouts et des difficultés de chaque territoire constitue une voie prometteuse pour orienter une action recherchant l'implication des habitants.

Cette voie peut permettre aussi d'engager la société civile dans un soutien à la transformation de l'offre de service en la projetant davantage vers l'accompagnement et moins vers la prise en charge. ●

Répartition par secteurs d'activité de la dépense et de la charge nettes d'action sociale départementale en 2022

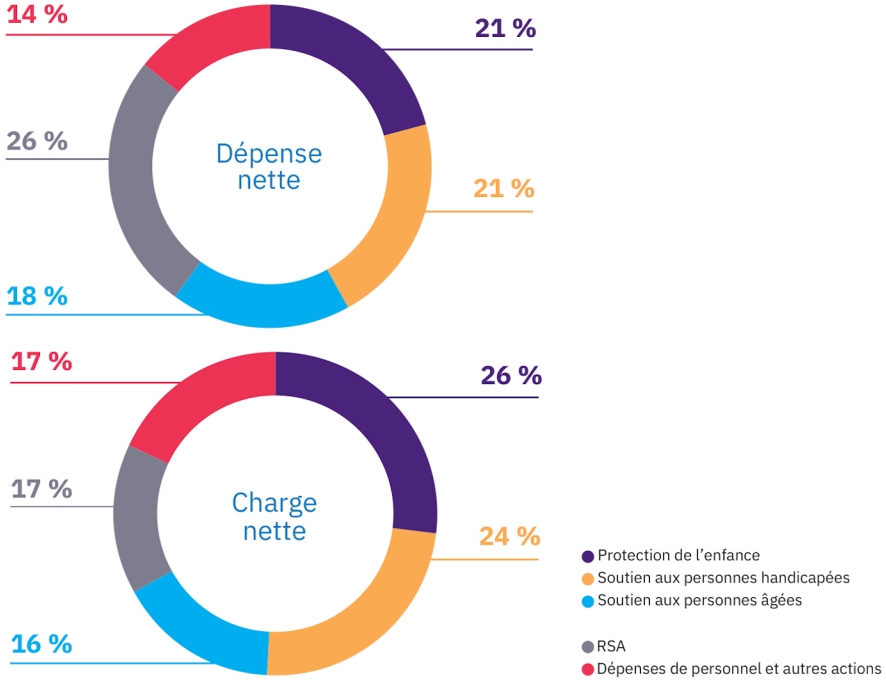

Billet d'humeur

Article de

Claude Roméo
Directeur départemental honoraire Enfance -Famille Seine Saint Denis
Ancien Président de l'ANDASS

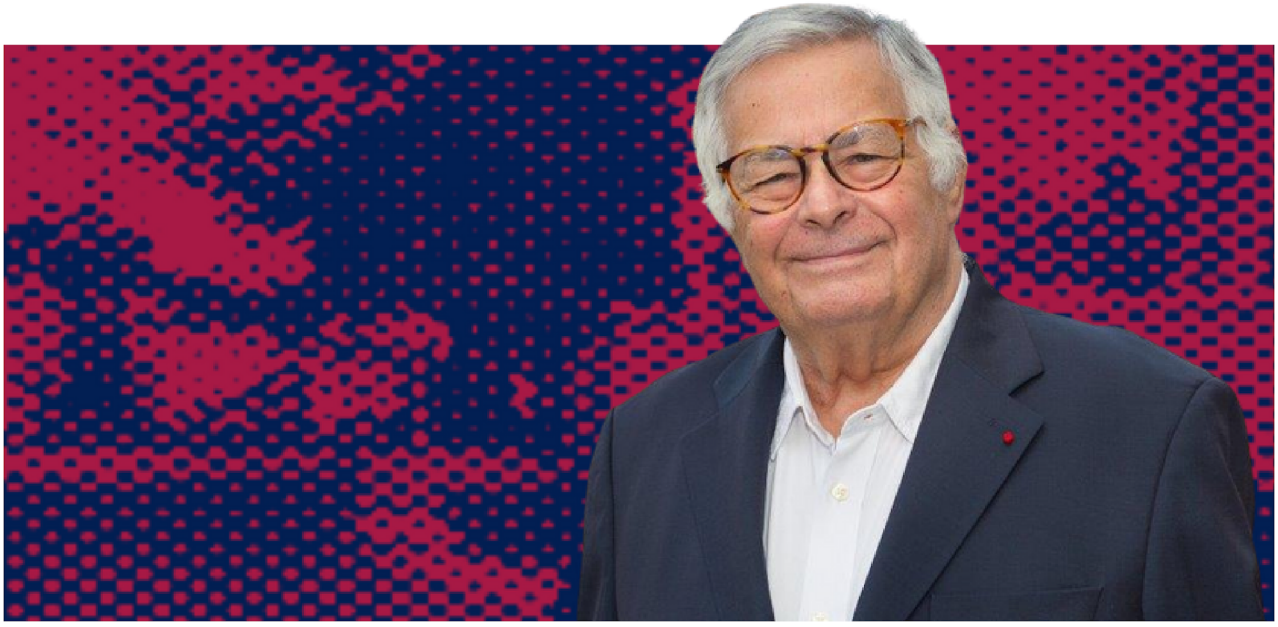

La prévention spécialisée vise les jeunes en difficulté. Elle repose, comme le fait remarquer la mission d'information du Sénat de Juin 2016, sur une présence dans l'espace public d'éducateurs allant auprès des jeunes pour établir par leur libre adhésion, une relation d'accompagnement afin de prévenir la rupture où d'engager une démarche d'insertion sociale.

Elle prend donc des formes diverses, des modes d'interventions peu normalisés, adaptés aux besoins de ses territoires d'intervention.

En Zone urbaine, le contact se fait en fin de journée voire la nuit, à des horaires décalés par rapport aux services qui leur sont destinés.

En zone rurale, c'est plutôt à proximité des collèges, dans les intercours où lors des transports.

On est loin des « foyers de prévention » expérimentés en 1940 par Fernand DELIGNY à Lille, qui embauchait ouvriers et chômeurs pour fraterniser avec les petits délinquants et leur inculquer une conscience de classe !

L'arrêté interministériel de juillet 1972 et le code de l'action sociale et de la famille définissent cette action éducative comme visant à faciliter une meilleure insertion des jeunes là où le phénomène d'inadaptation sociale est particulièrement développé.

Au cours des années 80 et surtout 1990, de nombreux acteurs de prévention, de médiation et d'insertion sont apparus dans les quartiers en liaison avec la politique de la Ville, les politiques nationales de prévention et de sécurité et les politiques municipales de tranquillité publique.

Le métier s'est professionnalisé mais ne s'est guère développé. La prévention spécialisée rattachée au Service de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ne représente que 3 % de ses dépenses qui ont nettement diminué au cours des dernières décennies.

Une étude de l'ODAS de 2022 montre un budget de 250 millions d'Euros sur un budget de 9 milliards, fort contraste selon les Départements.

Certains ont significativement augmenté comme la Loire Atlantique qui passe de 2 à 3,2 millions d'Euros en 2023, la Seine Saint Denis qui consacre 15,9 millions d'Euros, ou la Savoie qui passe de 2,3 à 2,5 millions d'Euros.

D'autres se désengagent voire disparaissent pour 17 d'entre eux, provoquant de très fortes disparités territoriales.

Au moment où les pouvoirs publics réinventent l'importance « d'aller vers » et en font un nouveau mantra (essentiel) il est triste qu'ils ne soutiennent pas plus la prévention spécialisée qui a inventé « l'aller vers ».

Protéger les enfants ou protéger la société des enfants ?

Pour le sociologue Laurent Mucchelli, Chercheur au CNRS « *la prévention spécialisée se trouve entre le marteau (de l'idéologie sécuritaire et les politiques répressives qui en découlent) et l'enclume (de l'exclusion et des conséquences en terme de délinquance)* ».

Elle contribue à la prévention de la délinquance, si elle conserve son rattachement à la protection de l'enfance qui encadre son intervention. Le jeune concerné est d'abord considéré comme en danger et non comme un danger.

En 2021, le déploiement de « bataillons de prévention » dans les quartiers « de reconquête républicaine » a ravivé les inquiétudes des professionnels, qui étaient contents des effectifs supplémentaires, mais souhaitent plutôt un cadre et un temps suffisant et non limité à 18 mois pour s'ancrer dans un territoire.

Lors des émeutes de Juin 2023 après le décès de Nahel, jeune homme de 17 ans, la violence s'est apparentée à une attitude suicidaire.

Sans dialogue, la violence devient le moyen de s'exprimer pour ces adolescents en pleine construction identitaire facilement sous influence. La prévention spécialisée ne pouvait seule éteindre les braises.

On retiendra de cette période une image de jeunes proférant des violences verbales, brûlant des voitures, pillant les commerces, contrôlant les trafics et plus récemment adoptant des pratiques religieuses fanatiques. Leur histoire personnelle est souvent reléguée au second plan, créant une forme de fatalisme, de résignation qui produit ensuite une expression plus violente là où les voies pacifiques n'ont rien donné. Répondre par la force à la détresse des jeunes de banlieue n'a jamais résolu la situation !

Aussi, la prévention spécialisée ne peut rester le parent pauvre du travail social et attend des moyens humains et financiers. Attentive à la singularité des parcours, la prévention spécialisée privilégie la relation de confiance que les éducateurs(trices) cherchent à établir dans une approche globale.

Son caractère pivot et transversal permet d'assurer l'équilibre et la régulation des autres politiques de la jeunesse.

Implanter un Club de prévention ? comment ?

Implanter un club de prévention spécialisée, asseoir une légitimité d'éducateurs dans un quartier où tout

ce qui représente les institutions peut être vécu comme une intrusion et une tentative de contrôle social.

Il peut se traduire par de fortes résistances, des évitements voire des confrontations, de la violence et des échecs. C'est pourquoi l'implantation d'un club de prévention doit être précédée d'un diagnostic préalable du territoire, qu'il s'agisse d'une implantation nouvelle, une extension ou une reconduction d'action sur un ou des quartiers. Ce diagnostic sociologique se fonde sur des entretiens avec les acteurs de terrain, leurs partenaires privilégiés (ville, institution, département) dans les actions menées auprès des jeunes et surtout des entretiens menés directement auprès d'un nombre significatif de jeunes présents dans le quartier.

Ces éléments repris et analysés, sont discutés avec le comité de pilotage où l'on retrouve les acteurs de base concernés par la mise en place d'actions de prévention. De ce travail et de cette concertation, des préconisations doivent ressortir prenant en compte les besoins identifiés, le point de vue des jeunes rencontrés et l'état des ressources existantes pour définir des projets d'actions préventives adaptées qui pourront intégrer le contrat d'objectif à valider par la ville, le département et l'association en prenant en compte les autres politiques publiques existantes au niveau local.

Enfin, à côté des suivis individuels, l'action publique éducative a donc pour mission de s'exercer dans des contextes, sur des familles, sur des groupes, sur des quartiers en rencontrant tous les acteurs publics et surtout associatifs y compris religieux, qui veulent s'inscrire dans la même démarche, se mobiliser collectivement, se solidariser, défendre les droits de chacun à la citoyenneté, à exister réellement dans la société.

Quand elle est mal comprise (action centrée sur les franges problématiques considérées comme marginales) cela tend à réduire l'efficience et à légitimer les réductions budgétaires. Alors que la prévention spécialisée peut assurer, quand on lui en donne les moyens et qu'il n'y a pas trop de postes vacants (donc des salaires décents pour les éducateurs et un cadre d'emploi valorisé,) un levier essentiel pour l'impulsion d'une dynamique locale et de réduction des vulnérabilités.
A l'inverse, elle peut perdre son crédit et être contre-productive si son inscription dans la coordination préventive (école, culture, santé mentale, insertion) n'est pas effective. Cela suppose des professionnels qui développent leur action en s'appuyant sur des références déontologiques spécifiques (refus de discrimination, neutralité, secret professionnel, obligation de moyens, respect de la volonté de la personne).

Protéger les enfants ou protéger la société des enfants ?

La mission d'information du Sénat est convaincue que la mission éducative de la prévention spécialisée bénéficie aux jeunes de moins de 21 ans. Le centre national de liaison des actions de prévention spécialisée (CNALPS) pense qu'elle est concentrée sur les mineurs de 11-15 ans, les années collèges. L'ANDASS de son côté a indiqué que « *les actions devraient viser en priorité les jeunes de 11-15 ans et en second lieu les 16-18 ans, alors que les jeunes adultes n'apparaissent pas prioritaires* » du fait d'un rajeunissement du public exposé précocement aux risques de décrochage scolaire et à la marginalisation.

François CHABEAUX, responsable des CEMÉA (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducatiown active) ajoute «*la prévention spécialisée n'a pas de prise sur ceux qui ont déjà franchi le pas, que ce soit dans le deal professionnel où la radicalisation.* »

Mais elle peut aussi aller plus loin, comme à Issy les Moulineaux où les

équipes participent à une expérience communale avec le CLAVIM (Culture, loisirs, animations de la Ville d'Issy les Moulineaux) au sein de la Maison des Adolescents qui accueille des jeunes pour des problèmes de santé de faible intensité.

Développer des partenariats et des complémentarités

Par un maillage territorial permettant une prise en charge adaptée, les partenariats et la complémentarité entre les dispositifs des jeunes vulnérables est primordial.

Les établissements scolaires apparaissent comme un lieu incontournable puisque la grande majorité des jeunes suivis sont en situation de rupture et de décrochage scolaire.

Plutôt que d'afficher 5000 vidéos en Île de France dans les collèges, il serait plus judicieux d'y accueillir des éducateurs qui pourraient intervenir à l'entrée des établissements, en lien avec la prévention spécialisée dans le quartier pour mieux connaître les adolescents hors du milieu scolaire, au moment de la restauration scolaire et au sein des locaux dans les lieux sensibles comme les sanitaires où les tensions et les délits se produisent hors de vue.

La coopération entre la prévention spécialisée et l'éducation s'est développée autour de la pacification de l'espace scolaire, de la prise en charge « des décrocheurs » et la réponse aux comportements répréhensibles comme le harcèlement scolaire.

Par des conventions entre les associations de prévention, le Département et l'Inspection Académique, des éducateurs participent aux instances scolaires, notamment celles liées à l'exclusion où ils proposent des actions visant à aider les jeunes collégiens à trouver de l'intérêt à la scolarité. Pour les Principaux c'est la souplesse de l'intervention, sa capacité à intervenir hors temps scolaires et à mobiliser certaines ressources internes, notamment par le repérage précoce des souffrances psychiques.

En conclusion

D'autres sujets interrogent : l'impact des réseaux sociaux, le partage du secret professionnel, la formation au travail de rue, la rédaction d'un guide national d'évaluation de la prévention spécialisée.
Pour les professionnels concernés, seule une politique publique dépassant les clivages, assises sur les réalités de terrain permettra de répondre aux problématiques des jeunes vulnérables. Sortons des discours théoriques et du saupoudrage pour faire de la prévention spécialisée un axe central, indissociable du curatif, au cœur des décisions. ●

France Travail : une opportunité pour améliorer les processus de contrôle interne et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Bruno Gérard
Associé EY - Responsable Audit Secteur Public
Tél. : 01 46 93 76 28
Mobile : 06 09 24 24 20
bruno.gerard@fr.ey.com

Jessica Chamba
Associée EY - Santé / Social
Tél. : 01 55 61 36 21
Mobile : 06 15 11 13 45
jessica.chamba@fr.ey.com

El Mehdi Lamrani
Senior Manager EY, Secteur Public Local
Tél. : 01 55 61 08 66
Mobile : 07 61 95 36 18
el.mehdi.lamrani@fr.ey.com

Les dépenses relatives au RSA représentent une part significative dans les comptes des départements. Son versement étant assuré par un acteur tiers (les CAF), les départements ne disposent pas de l'ensemble des leviers nécessaires pour déployer un dispositif de contrôle interne sur toute la chaîne de dépense, ce qui conduit à des réserves formulées dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes.

Les départements au carrefour des transitions sociétales et des enjeux de contrôle interne

Dans le cadre de la réforme du dispositif de pilotage des efforts d'inclusion, de formation et d'emploi, le rapport France Travail insiste sur la nécessité de mieux partager l'information entre tous les acteurs du champ social – insertion – emploi pour identifier et accompagner les personnes les plus vulnérables.
La mission de préfiguration de France Travail propose également de simplifier l'accès au RSA des personnes en fin de droit en automatisant les flux d'information de France Travail vers les CAF.

Ainsi de nombreuses initiatives sont en cours dans les territoires pour repérer les personnes à risque plus en amont et les orienter vers le parcours le plus adapté à leur situation, tout cela dans une logique de prévention, d'action rapide et de limitation de la durée de maintien au RSA. Cette approche est sur les rails. Elle aura une incidence sur le dispositif de maîtrise des risques des départements et la qualité de leurs comptes.

Les expérimentations en cours, une opportunité pour les départements en termes de gouvernance des parcours et de maîtrise des risques

Aujourd'hui, cette opportunité est souvent résumée dans les territoires à un affrontement entre volonté de l'Etat de prendre le contrôle sur le retour vers l'emploi des bénéficiaires du RSA, et le souhait des départements de garder la maîtrise de l'accompagnement et des parcours. Il est certain que les expérimentations les plus abouties seront celles qui sauront dépasser ce clivage pour construire de réelles coopérations opérationnelles, gage d'efficience renforcée dans le processus et les coûts de gestion, d'une qualité accrue des comptes des départements, d'un meilleur dispositif de lutte contre la fraude et surtout, d'un accompagnement répondant le mieux aux besoins des bénéficiaires.

[1] Art. 110 de loi NOTRe

[2] Rapport du 19 avril 2023 de la mission de préfiguration de France Travail, pilotée par le Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises Thibaut Guilluy, présenté le 19 avril 2023

[3] Proposition #48.

[4] À partir de l'expérimentation menée par 18 départements, des évaluations d'impact seront conduites pour éclairer les bonnes pratiques et préciser les modalités de leur généralisation progressive d'ici 2027.

[5] En 2017, La Fondation iFRAP a évalué que les coûts de gestion réels de la protection sociale représentent au moins 42 milliards d'euros : https://www.ifrap.org/emploi-et-politiques-sociales/protection-sociale-faire-baisser-les-42-milliards-de-couts-de-gestion

TRIBUNE

Alors que la loi « bien vieillir » vient à nouveau d'être reportée, en totale contradiction avec les engagements pris de Jean-Christophe Combe après un premier report au mois d'avril, nous ne pouvons qu'être inquiets quant à la réalité par l'ambition portée par la majorité sur ce sujet, pourtant essentiel. D'autant plus inquiets que, même la corapporteure du texte, Annie Vidal, semble parler de cette loi au passé.

Or, le scénario central de toutes les études démographiques est clair : le vieillissement de la population est inéluctable et, d'ici à 2050, près d'un Français sur trois sera âgé de plus de 65 ans. Nous compterons d'ici là environ 5 millions de personnes âgées de plus de 85 ans, soit une hausse de 150 % par rapport à aujourd'hui. Dès 2030, le nombre de personnes de plus de 65 ans sera supérieur à celui des moins de 15 ans : notre pays va vivre une vraie mutation, et nous ne sommes pas prêts.

Cette loi n'était sans doute pas aboutie. Elle manquait sans aucun doute d'ambition, mais elle aurait au moins permis, quelques mois après les révélations du scandale Orpea notamment, d'enfin poser un débat très clair sur le traitement de nos aînés

Comment souhaitons-nous que nos personnes âgées soient traitées dans notre pays ? Le « bien vieillir », comme on l'appelle, est un sujet essentiel parce qu'il s'agit d'un indicateur civilisationnel. Il en est de notre capacité à savoir d'où l'on vient, de nos repères, de notre attachement à la transmission, à la famille. Au fond, à ce qui fait l'unité d'une nation.

Un sujet essentiel, ensuite, parce que si le « bien vieillir » vient d'être reporté d'un coup de plume, le « mal vieillir », lui, est bien présent et risque de se renforcer très sérieusement si rien n'est fait. Alors que notre pays est en situation de désertification médicale et que l'espérance de vie en bonne santé des Français est aujourd'hui inférieure à la moyenne européenne, il est impensable que le vieillissement de la population ne soit pas anticipé. Parce qu'il entraînera mécaniquement une hausse des demandes et des besoins en soins et en particulier, selon l'OMS, une hausse des maladies chroniques, telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète, les affections respiratoires et les problèmes de santé mentale, le bien vieillir est un sujet de santé publique majeur.

De la même manière, comment traiterons-nous le sujet de la dépendance et du maintien à domicile, qui constitue une volonté accrue d'une large majorité de Français ? Nos services d'aide à domicile sont aujourd'hui au bord du gouffre et vivent une situation de crise sans précédent, avec des difficultés de recrutement inédites alors même qu'ils étaient cités en exemple parmi les millions de professionnels sur lesquels la France a pu compter durant le Covid.

Emmanuel Macron avait inscrit dans son programme de la présidentielle le recrutement de 50 000 infirmiers et aides-soignants : espérons qu'à leur tour et sur ce sujet précis, les promesses ne soient pas déjà reportées ou, pire, qu'elles ne se soient envolées.

Isolement et liens familiaux, lutte contre la maltraitance, accès aux services publics, mobilité... Le bien vieillir en France est un immense chantier qui mérite mieux que des péripéties de timing et de communication politique qui a, semble-t-il, guidé ses reports. Dès la rentrée, anticipons ce grand chamboulement démographique et travaillons pour garantir à nos personnes âgées le « bien vieillir » qu'elles méritent et qu'elles attendent.

Actualités Solidarités

Le projet de loi « bien-vieillir en France » semble encalminé

Il devait passer à l'Assemblée nationale les 20 et 21 juillet 2023, mais a été retiré au profit du projet de loi de reconstruction des bâtiments dégradés ou détruits pendant les émeutes urbaines.
Comme on le sait ce projet de loi, bien loin de la loi sur le grand âge attendue depuis des années, prévoit un guichet unique de l'autonomie et la création d'une carte professionnelle pour les aides à domicile.
Le Canard enchaîné avait annoncé, tout comme Jérôme Guedj le report de ce projet de loi. Celui-ci devrait être examiné (au mieux) en octobre.
Nouvelle déconvenue pour le ministre que David Lappartient, président du département du Morbihan avait déjà sermonné. (Voir par ailleurs)

La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a condamné jeudi la France pour les viols et abus sexuels subis par une enfant placée en famille d'accueil par les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

La jeune fille, placée par l'ASE du Tarn-et-Garonne dans une famille de membres des Témoins de Jéhovah, avait subi des viols et abus sexuels pendant 13 ans par le père de la famille d'accueil. La Cour a noté que « seulement six visites ont été effectuées » auprès de la famille sur l'ensemble de la période, et qu'aucun document n'atteste d'un suivi auprès des établissements scolaires fréquentés par l'enfant. De plus l'ASE n'a pas fait respecter la « clause de neutralité religieuse » la famille faisant participer l'enfant à ses activités religieuses, alors même que la famille d'origine de l'enfant était de confession musulmane. Informée de cette situation, l'ASE n'avait alors pris aucune mesure.

Rapport de la députée Christine Pirès Beaune « Garantir la prise en charge des personnes âgées en établissement, encadrer leur reste à charge ».

Plusieurs recommandations : fusion des sections soins et dépendance, pilotage des établissements confié aux seules agences régionales de santé – avec des départements recentrés sur le domicile –, création d'une « prestation unique, universelle et prenant en compte les facultés contributives de chacun ».
La première ministre a, à cette occasion, annoncé un soutien exceptionnel de 100 millions d'euros pour les Ehpad, mis à disposition des agences régionales de santé (ARS) avec une demande de cofinancement de la part des départements. Une commission par département devrait se réunir pour examiner la situation de chaque établissement.

Loi Taquet

De nombreux textes d'application de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants sont toujours en attente. Alors que l'aide sociale à l'enfance est sous tension, un rapport parlementaire déplore « une application règlementaire laborieuse » et liste plusieurs « mesures ambitieuses » de la loi non suivies d'effets.

Le rapport d'information du Sénat sur l'application des lois relatives à la protection de l'enfance publiée le 5 juillet 2023 montre le décalage entre l'ambition des 3 lois (2007-2016-2022) et leur mise en œuvre qui s'accentue globalement . Le Sénat, constant en la matière, recommande de ne pas engager de nouvelle loi sans s'assurer de l'application des lois en vigueur !

Début août, cependant est sorti un décret dédié à la fin des « sorties sèches » de l'ASE et sur la commission départementale d'accès à l'autonomie de jeunes majeurs. Rappelons que la loi Taquet prévoit qu'aucun jeune « ne sera désormais laissé sans solution à sa majorité ». Ceci concerne donc les jeunes majeurs jusqu'à 21 ans (y compris mineurs émancipés de moins de 18 ans).

Le décret précise les modalités de mise en œuvre de ce droit à l'accompagnement pour les jeunes majeurs issus de l'Ase de moins de vingt-et-un an et précise les obligations des départements. Assurer :

« 1° L'accès à des ressources financières nécessaires à un accompagnement vers l'autonomie

« 2° L'accès à un logement ou un hébergement ;

« 3° L'accès à un emploi, une formation ou un dispositif d'insertion professionnelle ;

« 4° L'accès aux soins ;

« 5° L'accès à un accompagnement dans les démarches administratives ;

« 6° Un accompagnement socio-éducatif visant à consolider et à favoriser le développement physique, psychique, affectif, culturel et social.»

Le décret prévoit traite aussi des modalités de coordination des acteurs locaux pour faciliter l'accès des jeunes majeurs accompagnés à l'ensemble des droits mobilisables en fonction de leurs projets et prévoit un bilan à ce sujet présenté annuellement par l'observatoire départemental de la protection de l'enfance et une commission *ad hoc*

06. Alpes-Maritimes

Mon Voisin 06 a du cœur

Il s'agit d'un dispositif gratuit et innovant de mise en relation de seniors et d'aidants avec des bénévoles, voulu et porté par le département.
Son objectif est de permettre à des bénévoles volontaires d'apporter soutien, aide et réconfort aux seniors isolés et à leurs aidants épuisés afin que chacun retrouve un peu de sérénité, de repos et de bien-être.
Le type de missions possibles :
Des rendez-vous extérieurs (médecin, vétérinaire, pharmacie…)et de l'aide de courses.
Des visites de convivialité
Lecture du journal ou du dernier livre à la mode, jeux de société ou aux cartes…

10. Aube

Lutte contre les addictions

À la suite d'un appel à candidature lancé en 2022 par le Fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM), le Département de l'Aube a été retenu pour « l'accompagnement du public accueilli en Protection maternelle et infantile (PMI), des mineurs pris en charge et des familles accompagnées dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance ».
Le projet « FILIA » a pour objectifs le repérage et la prise en charge des consommations à risque chez les personnes cibles.
Un plan d'action sur 2 ans est mis en place pour prévenir les addictions aux substances psychoactives et proposer de meilleurs soins aux jeunes confiés au Président du Département au titre de l'ASE, et hébergés en famille d'accueil ou en établissement. Il vise aussi à sensibiliser :
- les familles d'accueil,
- les professionnels socio-éducatifs de l'ASE et des établissements de protection de l'enfance (Maisons d'enfants à caractère social ou MECS),
- les infirmières des établissements,
- les psychologues,
- les parents.

Pour l'implantation des actions du projet, le Département de l'Aube collabore avec les organismes Addictions France Aube et Oppelia - ALT 10 associés dans le cadre de la réponse à l'appel à projet.
La compagnie de théâtre-forum Aziadé intervient dans la conception d'un spectacle autour des addictions.

16. Charente

Musique et jonglage en Ehpad

Trois compagnies tournent dans les Ehpad charentais jusqu'en octobre. L'idée est de faire sortir du quotidien les résidents, leur famille et le personnel. 27 dates sont programmées et 30 Ehpad partenaires. Tous les spectacles sont gratuits financés par le Département.

17. Charente-Maritime

Pôle ressources handicap

Le Pôle Ressources Handicap est un dispositif partenarial entre le Département (Protection Maternelle et Infantile), la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, l'Éducation nationale (services école inclusive et Jeunesse et sports), l'Agence Régionale de Santé et la MDPH. Pour faciliter l'accès à ce nouveau service, sa lisibilité par les familles et les professionnels, ainsi que le repérage et l'orientation des personnes, la MDPH a été choisie pour assurer le portage du projet. Il intervient en complémentarité de la puéricultrice de PMI-référente handicap du Département qui exerce déjà des missions similaires pour les 0-6 ans.
Ce dispositif à vocation inclusive assure deux missions principales :
● Informer et orienter les familles pour rechercher et organiser une solution d'accueil pour leur enfant, jusqu'à sa mise en place effective. Une approche pratique, au cas par cas, est réservée aux familles.
● Sensibiliser, former et accompagner les gestionnaires des structures et les professionnels.

22. Côte d'Armor

Cri d'alarme au sujet de la protection de l'enfance

La vice-présidente du conseil départemental, Cinderella Bernard, tire la sonnette d'alarme, s'adressant au plus haut de l'Etat parlant de risque « d'explosion », de services en tension ; et d'accueils « en sureffectifs ».
Elle précise : « On a 4 400 enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance dans les Côtes-d'Armor. On voudrait que l'État entende la difficulté et s'engage financièrement [...° On fait face aujourd'hui à toutes les conséquences du confinement, avec des enfants qui présentent un risque suicidaire avéré, qui se scarifient [...] On est l'un des départements bretons les moins dotés pour la pédopsychiatrie. Pour les centres médico-psychologiques, on a parfois un an d'attente pour une prise en charge. »

31. Haute-Garonne

Fonctionnement du Conseil départemental des enfants et des jeunes accueillis à l'aide sociale à l'enfance (CDEJA)

Comme dans d'autres départements, ce Conseil départemental des enfants et des jeunes de 6 à 21 ans accueillis à l'aide sociale à l'enfance (CDEJA) se met en place pour faire participer ces jeunes à l'évolution des politiques départementales de la protection de l'enfance qui les concernent. A noter quelques particularités : Les professionnels facilitant la co-construction des propositions par les enfants et les jeunes bénéficient d'une formation de qualité et le Département s'engage à ce qu'une réponse soit systématiquement apportée à chaque proposition.
En avril 2023, Le Conseil départemental a lancé un appel au volontariat à tous ses agents et à tous ses partenaires pour relever le défi de la facilitation dans les instances participatives du CDEJA.

37. Indre-et-Loire

Maison départementale des personnes handicapées 37 : un nouveau service en ligne pour adresser ses demandes

Afin de faciliter les démarches des Tourangeaux, la MDPH 37 lance un nouveau service en ligne qui permet de déposer un dossier pour ses demandes d'aides liées au handicap telles que l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), l'allocation pour adultes handicapés (AAH), la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), la Carte mobilité inclusion (CMI), La Prestation de compensation du handicap (PCH)...

45. Loiret

Evolution de la rémunération et des conditions d'exercice des familles d'accueil

Au 31 décembre 2022, 292 familles d'accueil accueillent à leur domicile 546 enfants dans le Loiret.
Pour l'accueil de 2 ou 3 enfants, la rémunération sera respectivement de 17 % et 13% supérieure au minimum légal. Soit une rémunération brute de 2995 € et de 3800 €.
Le Département met en place un repos mensuel d'une durée de 48h à 72h consécutives. Il pourra être pris en week-end ou en semaine pour davantage de souplesse, sur les jours d'absence avec nuitées des enfants ou grâce à un relais.
L'exercice d'une autre activité professionnelle en parallèle de celle du métier d'assistant familial sera désormais possible pour l'accueil d'enfants âgés de 3 à 18 ans, inscrits dans un parcours de scolarité ou de formation professionnelle.
Les indemnités d'entretien sont revalorisées : pour un enfant de plus de 12 ans, elle passe de 15,5 € par jour (3,8 fois le minimum garanti) à 19 € (4,7 fois le minimum garanti). L'indemnité de sujétion exceptionnelle pour l'accompagnement spécifique d'enfants en situation de handicap est également revalorisée (57 familles sont concernées).
Le Département conserve par ailleurs la prime d'ancienneté mensuelle (à partir de 3 années d'exercice) échelonnée de 70 € à 322 €.
Le Département accepte qu'un assistant familial puisse refuser un accueil. La rémunération est suspendue si une deuxième proposition d'accueil conforme au projet de l'assistant familial est refusée ou restée sans réponse.

45. Loiret

Réforme du RSA

Adoption de la convention avec l'Etat pour l'expérimentation de la réforme de l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active dans l'agglomération Montargoise.

L'expérimentation concerne environ 2 700 bénéficiaires. Il s'agit de la seule expérimentation en région Centre-Val de Loire. La convention concerne plusieurs aspects :

1. Une mutualisation des outils de pré-orientation et de diagnostic dès la demande de RSA : ils permettent de proposer dans la semaine qui suit un rendez-vous à programmer dans le mois (contre plus de 3 mois auparavant).

2. Un accompagnement resserré et rythmé par des entretiens réguliers : les référents de parcours doivent avoir des portefeuilles plus resserrés, qui doivent tendre vers 50 personnes suivies en moyenne.

3. Des heures d'activités d'insertion afin d'accélérer le retour à l'emploi : sauf motif légitime (liste à construire entre l'État et les territoires expérimentateurs), les bénéficiaires du RSA se verront prescrire des heures d'activité d'insertion (ateliers CV, préparation aux entretiens, recherche de logement, recherche de mode de garde, formations...), progressivement jusqu'à

15 à 20 heures hebdomadaires pour accélérer leur retour vers l'emploi.
4. Une mobilisation des entreprises cadrée et efficace : le principe est de coordonner les actions du Département et de Pôle Emploi pour solliciter les entreprises de façon efficace à chaque étape du parcours (immersions, tutorat, opérations de recrutement innovantes...).

49. Maine-et-Loire

Convention de recours à la médiation obligatoire pour RSA

Florence Dabin a signé avec la première présidente du Tribunal Administratif de Nantes une convention de recours à la médiation obligatoire pour les litiges concernant les bénéficiaires du RSA. Le Département de Maine-et-Loire est le premier département de France à signer une convention de ce type qui s'inscrit dans la continuité de l'expérimentation du recours obligatoire préalable qui a donné d'excellents résultants favorisant une relation apaisée avec les citoyens. Le médiateur du département, Marc Laffineur, joue un rôle clé dans cette réussite en entretenant un dialogue, étudiant chaque situation.

53. Mayenne

Contre la précarité énergétique avec le label Territoire Zéro Exclusion Énergétique

Le Conseil départemental de la Mayenne a été retenu pour faire partie des territoires Zéro Exclusion Énergétique de France, parmi seulement 11 territoires. À la croisée des enjeux sociaux et environnementaux, la précarité énergétique concerne environ 12 millions de personnes en France, soit 4.8 millions de logements considérés comme des passoires énergétiques (DPE F et G) qui peuvent entraîner les ménages les plus fragiles vers la précarité énergétique. Il y en a 17 000 en Mayenne.

Ce programme innovant, porté par le collectif STOP Exclusion Énergétique, vise à densifier la lutte contre la précarité énergétique selon une approche méthodologique globale et territoriale. Il permet d'abord de mobiliser les acteurs et décideurs du territoire, et donc les savoirs et énergies de différents secteurs (urbanisme, habitat, bâtiment, humanitaire...). Il s'agit par la suite de les faire travailler ensemble et de trouver des solutions adaptées au contexte local.

C'est également un dispositif qui vise à renforcer les actions de sensibilisation et de formation.

53. Mayenne

Réunions d'informations pour recruter des assistants familiaux

Véritables piliers de l'aide sociale à l'enfance, l'accueil à domicile par des assistants familiaux est à l'heure actuelle la solution la plus présente en Mayenne. Afin de poursuivre cet accompagnement de qualité et offrir aux jeunes une situation stable, le Département de la Mayenne recrute et forme des assistants familiaux. Dans ce cadre, le Département organise à la rentrée des réunions d'informations sur le métier, sur l'ensemble du territoire pour aller au plus près de chaque Mayennais.

54. Meurthe-et-Moselle

Le Département lauréat « territoire zéro non recours »

Le Département, la Métropole du Grand Nancy et ATD Quart Monde travaillent depuis plusieurs mois sur un projet expérimental visant à favoriser l'accès aux droits sociaux. Fruit d'un portage unique associant de nombreux acteurs, il a été sélectionné parmi les 67 candidatures reçues en réponse à l'appel à projets national « Territoires zéro non-recours » du Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées.
L'expérimentation sera déployée pour trois ans et débutera dès cette année dans quatre communes du Grand Nancy.

57. Moselle

Dispositif sport et insertion

Par la pratique d'une activité physique adaptée à la situation et au projet de vie de chacun, ce nouveau dispositif vise à renforcer la socialisation et la confiance en soi des personnes bénéficiaires du RSA afin de débuter ou poursuivre leur parcours d'insertion professionnelle, de lutter contre la sédentarité (véritable enjeu de santé publique), de favoriser le bien-être physique et moral et enfin, d'inciter à la pratique sportive autonome ou encadrée du public visé dans les clubs sportifs.
« Sport et Insertion » repose sur un cycle de 10 séances de 2 heures, comprenant au minimum 1 heure de pratique physique et sportive par semaine. Un cycle regroupe entre 10 et 15 personnes, afin de proposer un accompagnement au plus près des profils et des besoins.
Quatre étapes jalonnent le parcours des personnes suivies : identification, engagement dans le projet, conception sur mesure de cycles d'activités physiques adaptées (Département et Moselle Mouv), remise de diplôme en fin de cycle et d'un coupon sport pour inscription en club sportif. À l'issue de ce dispositif, un point est réalisé avec les personnes suivies sur les bénéfices de l'action dans le parcours d'insertion et les possibilités de continuation de l'activité physique et sportive près de leur domicile. Le projet d'insertion est poursuivi en lien avec le Département et Pôle Emploi.

63. Puy-de-Dôme

Convention de partenariat

L'Institut de Travail Social de la Région Auvergne (ITSRA), et l'Institut de Formation et d'Application des Thérapies de la Communication (IFATC) ont signé une convention de partenariat, à l'Hôtel du Département.

Les 2 organismes s'associent dans une démarche partenariale originale pour réaliser des diagnostics territoriaux permettant :

- L'identification et la cartographie des besoins en formation des établissements sociaux et médico-sociaux dans les territoires auvergnats :
- L'identification et la sensibilisation des divers publics aux métiers et aux formations du secteur
- L'accompagnement au changement dans les établissements du secteur.

76. Seine-Maritime

Lancement d'un observatoire des violences faites aux femmes

Cet observatoire intègre le réseau national des observatoires territoriaux animé par la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains.
Au-delà du cadre familial et la prise en compte nécessaire des enfants dans les situations de violence intrafamiliale via la protection de l'enfance, cet observatoire permet d'élargir la problématique aux violences faites aux femmes, en incluant d'autres compétences départementales.
Un des objectifs sera en effet de repérer les « zones blanches » de la lutte contre les violences faites aux femmes et travailler à leur résorption.
De nombreux projets sont déjà fléchés :

- mettre en commun les outils existants de repérage des violences conjugales créés par les différents acteurs,
- former les professionnels et les soutenir dans leur pratique,mettre en place la Mesure d'Accompagnement Protégée (MAP) sur le département,
- instaurer le questionnement systématique sur les violences par les professionnels du Département,
- mettre en place un protocole féminicide, déjà existant sur le territoire du Havre,
- structurer un réseau des Maisons des Femmes départementales.

80. Somme

Achat et installation de bancs rouges dans les communes pour lutter contre les violences faites aux femmes

Le Département participe au financement de l'installation de bancs rouges voués à sensibiliser les passants dans les communes de la Somme qui le souhaitent pour :
Éveiller la vigilance du grand public
Communiquer facilement les numéros d'urgence
La particularité de ce banc, facilement repérable dans l'espace public, est d'apporter une aide aux victimes de violences en disposant d'une plaque avec les numéros d'urgence à connaître : le 3919, ligne nationale accessible 7j/7 et 24h/24 et le 17, service d'urgence de la police ou de la gendarmerie.
200 000 euros sont consacrés en 2023 à cette action.

81. Tarn

Première pierre de la Maison Départementale de l'Enfance

Les travaux d'envergure pour la modernisation de la Maison départementale de l'Enfance, s'élèvent à 7,5 M€ dont 5,3 M€ financés par le Conseil départemental du Tarn.
Ces travaux comprennent l'extension et la restructuration du Foyer départemental de l'Enfance, situé à Albi, et rebaptisé Maison départementale de l'Enfance. Objectifs : moderniser les locaux pour permettre aux jeunes confiés au Département de bien grandir, offrir de bonnes conditions de travail aux professionnels encadrants et améliorer la performance énergétique des bâtiments.
À terme, le futur établissement accueillera 34 enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.
La Maison départementale de l'Enfance accueille, protège et oriente de manière temporaire les mineurs âgés de 3 à 18 ans nécessitant une protection.

Au 1er janvier 2023, 2057 enfants bénéficient d'une mesure d'aide sociale à l'enfance, dont 1338 sont confiés au Conseil départemental au titre de protection de l'enfance. Pour cette raison, les efforts du Département en termes d'accompagnement s'adaptent à leurs besoins. En 2023, le budget départemental alloué à l'Enfance/Famille atteint 65 M€, soit une hausse de 13 % par rapport à 2022.

La Réunion Expérimentation RSA

Le conseil départemental inscrit dans la seule expérimentation RSA en outre-mer, craint que l'inscription automatique à Pôle emploi n'aboutisse à de nombreuses sanctions et demande donc unanimement que les sanctions ne devaient pas s'appliquer dans l'île, et la prise en compte des spécificités réunionnaises, notamment dans la future loi sur le plein-emploi.
L'expérimentation concerne 2 000 personnes alors que l'allocation concerne 230.000 personnes, soit 27 % de la population réunionnaise.

Actualités numériques

21. Côte-d'Or.

Fermeture progressive du réseau téléphonique cuivre. Courrier du Président François Sauvadet à Orange

« Je tiens à nouveau à vous faire part de ma plus grande réserve et vigilance. Je souhaite ainsi que la démarche soit suspendue pour les Communes de Côte-d'Or dans l'attente de l'achèvement des déploiements de la fibre optique.
En effet, s'agissant de vos clients les plus fragiles ou âgés, dans votre réponse du 22 mai 2023, si vous mentionnez l'accompagnement proposé pour l'installation d'équipements alternatifs au domicile, vous ne précisez pas comment, très concrètement, Orange, en tant qu'opérateur commercial, les accompagnera en amont de l'arrêt du réseau cuivre. [...] L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) a récemment publié la liste des neufs Communes de la Côte-d'Or pour lesquelles l'arrêt définitif du cuivre interviendra en 2025. Elles se situent toutes en zone d'initiative publique.

Par conséquent, Orange, en tant qu'opérateur du réseau cuivre, doit adresser à Bourgogne-Franche-Comté Fibre (BFC Fibre), l'exploitant du Réseau d'Initiative Publique (RIP) FTTH, la liste non nominative des logements objets d'une ligne cuivre activée afin de savoir si tous sont éligibles à la fibre.
Dans la négative, le Conseil Départemental sera contraint de procéder à des extensions de son RIP FTTH qui, par souci d'anticipation, devront être achevées en 2024.
Aussi, elle doit être communiquée au plus vite à BFC Fibre, car le Conseil Départemental ne saurait en aucun cas être tenu responsable de l'absence d'une solution fibre lors de l'arrêt du cuivre.
Je vous prie de croire... »

81. Tarn

Les conseillers numériques sur le terrain

La mairie de Cadalen et la France Services de Cadalen proposent deux parcours numériques à partir du mois de septembre. A compter du 6 septembre, un parcours smartphone et tablette est organisé afin de mieux appréhender son téléphone et ses fonctionnalités utiles au quotidien.
A partir du 11 octobre, un second parcours permettra d'apprendre les bases de l'ordinateur (souris, clavier, bureau, explorateur de fichier), le transfert de photos du smartphone sur l'ordinateur, la navigation sur Internet et ses bonnes pratiques, l'envoi de courriers et la sensibilisation aux mails frauduleux.
Enfin, une permanence sur rendez-vous, ouverte à tous, sera mise en place en fin d'atelier. Il s'agira d'un accompagnement numérique individuel d'une heure. Celui-ci permettra de revoir une thématique abordée lors des ateliers ou de répondre à toute autre demande.

Actualités aménagement du territoire

01. Ain

La centrale du Bugey verra l'implantation de deux réacteurs de 3e génération (EPR2)

Ainsi, en a décidé le Conseil de politique nucléaire, présidé par Emmanuel Macron.
Jean Deguerry, Président du Conseil départemental de l'Ain, « se réjouit de cette formidable nouvelle pour notre département. Fort de la présence de cette centrale dans l'Ain depuis 1974 et disposant de nombreux atouts, le choix du site du Bugey s'avère évidemment pertinent ! Cette décision a été rendue possible par la volonté quasi-unanime et par la mobilisation des élus aindinois, des acteurs économiques et de toutes les parties prenantes d'accueillir, sur notre territoire, une paire de réacteurs EPR2. C'est une formidable perspective pour notre économie départementale. En effet, l'implantation des EPR2 va amplifier le développement économique du territoire, la centrale générant à ce jour plus de 2 000 emplois directs, des centaines d'emplois pour les entreprises prestataires ainsi que des marchés pour les entreprises locales.
Nous nous sommes battus pour que l'implantation de ces réacteurs de 3e génération se fasse dans l'Ain car nous voulons participer à l'objectif d'une production d'électricité totalement décarbonée d'ici à 2035, reposant sur un mix énergétique composé à 50 % de nucléaire et à 50% d'énergies renouvelables. Nous souhaitons, en effet, contribuer à l'indépendance énergétique française tout en soutenant le principe d'une électricité dont les prix sont acceptables. Je crois en une écologie positive. Une écologie au cœur de laquelle le nucléaire est une bonne partie de la solution aux défis énergétiques, car il conjugue croissance économique, développement des territoires et décarbonation de l'énergie. »

11. Aude

Le département apporte son soutien financier à l'activité vétérinaire rurale

L'ordre national des vétérinaires a lancé le 19 janvier 2022 un appel à manifestation d'intérêt relatif au maillage territorial vétérinaire en zones rurales, avec pour finalité la réalisation de diagnostic et plan d'action territorial, et la définition d'une méthodologie
Le recensement et le diagnostic ont amené à l'élaboration d'un plan d'actions visant à apporter une réponse urgente afin de soutenir l'activité vétérinaire sur le territoire sur le long terme. Le diagnostic réalisé a permis de mettre en avant que seulement 5 des cabinets vétérinaires ayant leur siège social dans l'Aude intervenaient de façon significative au service des éleveurs.
Afin d'écarter le risque de voir se créer à très court terme des « déserts vétérinaires » et contribuer au maintien de cette activité au service de l'élevage, le Département a décidé de leur attribuer une aide d'urgence exceptionnelle d'un montant total de 26 700 € répartie en fonction de l'activité rurale réelle et des déplacements occasionnés.

52. Haute-Marne

Nouvel abattoir départemental

Le conseil départemental a pris la compétence de la réalisation et de la gestion qui lui a été déléguée par la ville de Chaumont. Cet abattoir multi espèces sera au service des éleveurs du département et des collectivités pour favoriser les filières courtes.
La réception est prévue au 1er semestre 2024 avec un volume d'activité de 800 tonnes par an avec possibilité d'aller jusqu'à 1500 tonnes. Un investissement total de 7,9 millions d'euros.

53. Mayenne

Data.lamayenne.fr : la donnée au service des citoyens

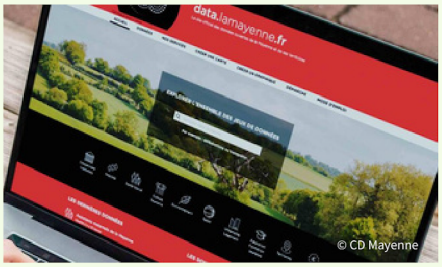

Le Département offre un nouveau service aux Mayennais : data.lamayenne.fr, des données d'intérêt local (économique, social, sanitaire, environnemental…), accessible au grand public. Ce site innovant permet la consultation, le téléchargement et la connexion aux données publiées.
Ces données permettront de rendre l'information facilement utilisable avec un accès libre et gratuit, sous format numérique, en améliorant la connaissance du territoire.
Le Département a souhaité proposer des analyses de données ainsi que des graphiques qui permettront de simplifier la traduction des données afin qu'elles soient simples et compréhensibles pour tous. (Etudiants, chercheurs, citoyens, journalistes, professeurs, écoliers…).

63. Puy-de-Dôme

Valorisation des races allaitantes et ovines

Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, et les Présidents des syndicats départementaux des races allaitantes aubrac, charolaise, ferrandaise, limousine, salers et des races ovines rustiques locales signent des contrats départementaux. Le but : développer et promouvoir les races allaitantes et ovines, vitrines de l'excellence du département.
Parmi les objectifs : faciliter l'accès au progrès génétique pour les éleveurs, valoriser les produits afin de garantir la rentabilité économique des exploitations et pérenniser des exploitations agricoles engagées dans l'élevage bovin viande et ovin.
Dans ce cadre, le Conseil départemental mobilise une enveloppe budgétaire de près de 690 000 € sur 3 ans.

HyperScan de Tellux : La Solution Innovante pour la Réhabilitation des Friches Urbaines !

Au cœur des préoccupations des collectivités territoriales, la qualité des diagnostics de sol est un enjeu majeur pour la réhabilitation des friches urbaines en France et plus largement en Europe. Ces anciens sites industriels et espaces abandonnés représentent un potentiel considérable pour les aménageurs, et leur valorisation devient d'autant plus essentielle dans le contexte de l'objectif ambitieux de "Zéro Artificialisation Nette" d'ici 2050. Cette mesure vise à limiter l'aménagement sur les terrains naturels, contribuant ainsi à la lutte contre l'expansion urbaine, la perte de biodiversité et le réchauffement climatique, entre autres.

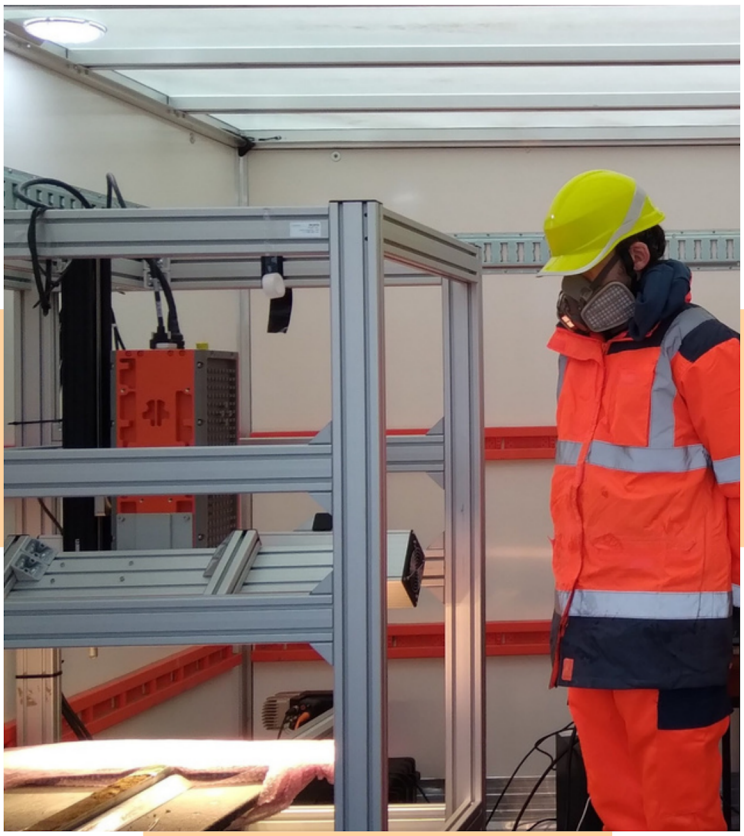

Face à ce défi, la réhabilitation de ces espaces abandonnés revêt une importance cruciale. Toutefois, elle n'est pas sans risque et implique souvent des travaux de dépollution pour rendre les sites exploitables. Pour garantir le succès de ces projets, le travail de diagnostic en amont joue un rôle primordial. Il permet de déterminer la nature du terrain et son niveau de pollution, offrant ainsi une base solide pour élaborer un plan de gestion adapté.

Actuellement, les méthodes de diagnostic utilisées présentent des limites en termes de précision et de représentativité de l'hétérogénéité du sous-sol. Ces diagnostics sont souvent longs et génèrent des incertitudes importantes, principalement en raison du manque d'informations précises sur l'état des sols. Cela se traduit par une variabilité des coûts et des délais de réalisation des chantiers, ce qui peut s'avérer préjudiciable pour les collectivités territoriales et aménageurs.

C'est ici que Tellux se démarque en apportant une solution novatrice pour améliorer les diagnostics de sol. La start-up propose de coupler l'intelligence artificielle à la technologie d'imagerie hyperspectrale, issue du secteur aérospatial. Cette approche révolutionnaire permet de collecter plusieurs milliers de points de mesure, assurant ainsi une représentation plus précise de l'état du sol et réduisant considérablement les risques d'erreur.

Tellux adresse spécifiquement son offre aux donneurs d'ordre tels que les collectivités, les promoteurs et les industriels. Leur service de diagnostic, basé sur la norme NX31 620 et enrichi par l'analyse par l'HyperScann (leur technologie brevetée), offre des données fiables et représentatives, facilitant ainsi les prises de décisions sur les chantiers de réhabilitation de friches.

De plus, Tellux propose une seconde offre destinée aux bureaux d'études. Ces derniers ont désormais la possibilité de louer et d'utiliser la technologie HyperScann en autonomie, leur permettant d'offrir une approche différenciée et de qualité à leurs propres clients. Avec cet outil deeptech simple d'utilisation, les bureaux d'études pourront améliorer la qualité des diagnostics, maîtriser les coûts et respecter les délais des projets de dépollution.

Tellux ouvre ainsi de nouvelles perspectives pour la réhabilitation des friches industrielles en exploitant l'intelligence artificielle et la technologie d'imagerie hyperspectrale. En fournissant des données fiables et représentatives, leur solution permet d'accélérer les projets de dépollution, tout en respectant l'environnement. Ainsi, Tellux s'impose comme le partenaire incontournable pour les acteurs de l'aménagement urbain, soucieux de concilier développement économique et préservation de l'environnement sur leur territoire.

Une présentation complète de la technologie d'imagerie hyperspectrale et de son application est disponible sur le site de Tellux : https://tellux.fr/limagerie-hyperspectrale-pour-lanalyse-des-sols/

Vous souhaitez en savoir plus sur leurs technologies ? Vous rencontrez des défis de pollution des sols dans vos projets d'aménagement ?
Contactez-les pour en discuter :
02 76 78 72 85
contact@tellux.fr

TELLUX

Actualités Mobilités

Décarbonations de la route et réduction des émissions de gaz à effet de serre

Un consortium piloté par VINCI Autoroutes, l'Université Gustave Eiffel, Hutchinson, avec le soutien du Cerema, expérimente en conditions réelles sur l'autoroute A10, sur deux tronçons-test de 2 kilomètres chacun, deux solutions de recharge dynamique pour les poids lourds, reposant respectivement sur la technologie par induction et sur la technologie par rail conductif.

Ces solutions permettront de réduire considérablement la taille des batteries des véhicules électriques, et plus particulièrement celles des poids lourds.

Ce projet, le premier au monde de ce genre sur autoroute, a pour objectif de permettre aux poids lourds électriques, ainsi qu'à d'autres types de véhicules électriques (autocars, véhicules utilitaires, voitures particulières…), d'expérimenter en roulant la recharge dynamique par induction ou par rail au sol, sur une autoroute ouverte à la circulation.

Le budget total du projet s'élève à 26 millions d'euros et s'étalera sur trois ans. Le consortium bénéficiera d'un financement de l'État dans le cadre du plan France 2030. L'objectif sera par la suite d'équiper de premiers tronçons autoroutiers sur de plus grandes distances, pour un usage commercial, afin ensuite de déployer l'ERS (Système de route électrique) sur l'ensemble des principaux axes routiers français.

01. Ain

Requalification du secteur de la Porte de France

Situé dans le Pays de Gex, à proximité de la frontière Suisse, le giratoire de la Porte de France est à l'intersection de plusieurs axes importants de déplacements. Sa situation centrale engendre le passage de plus de 25 000 véhicules par jour et de grosses difficultés de circulation liées aux mouvements transfrontaliers aux heures de pointe.

Le projet de restructuration du carrefour constitue, en effet, un investissement et un enjeu majeur pour le Département compte-tenu du développement du Pays de Gex.

S'en sont suivies trois années d'études (acquisition de données, études géotechniques…) pour examiner, avec les partenaires, la faisabilité du projet, mais aussi trouver des solutions aux problématiques environnementales.

Afin de mieux prendre en compte les avis exprimés, les nouvelles attentes en termes de mobilités douces et les contraintes environnementales, le Département a engagé fin 2022 l'étude de scénarios alternatifs.

Au vu des avis exprimés lors de la concertation publique, le Département a engagé fin 2022 l'étude de huit scénarios alternatifs d'aménagement. Le choix final s'est porté sur un carrefour à niveau avec aménagement d'un passage inférieur pour les piétons et les cycles, axe Est-Ouest.

Le début de travaux doit intervenir en 2026/2027. Le Département réalisera, avec ce projet Porte de France, son plus important investissement depuis de nombreuses années, estimé à plus de 25 M€ HT.

19. Corrèze

Sécurité routière : Expérimentation d'un feu-récompense à Mestes

Une expérimentation pour limiter la vitesse en centre-bourg de manière pédagogique.

Le feu-récompense est un dispositif très simple : un feu tricolore est positionné sur un axe de circulation, si l'automobiliste en approche du feu respecte la limitation de vitesse, le feu passe au vert, autrement, le feu reste au rouge.

Une approche positive de la sécurité routière en proposant une alternative aux ralentisseurs, qui peuvent générer de fortes nuisances sonores pour les riverains, ou encore aux radars qui n'empêchent pas les excès de vitesse mais viennent seulement les sanctionner.

Si cette solution se révèle satisfaisante, elle pourra être étendue à d'autres traversées de bourg.

34. Gironde

Objectif : 1 000 km d'aménagements cyclables supplémentaires, d'ici à 2028

64 % des trajets de 2 à 5 km se font encore en voiture de nos jours. Un constat irrationnel quand les chiffres annoncent que les mobilités représentent 30 % des émissions de CO_2, dont plus des trois-quarts proviennent de la voiture. Afin de changer ces habitudes, le Département et ses partenaires ont décidé d'aménager un peu plus le territoire girondin. Pas moins de 1 000 km* supplémentaires de pistes cyclables et voies vertes en prévision à l'horizon 2028. Tout comme les infrastructures déjà existantes, une partie sera édifiée par le Département et une autre par les acteurs communaux et intercommunaux.
Des ateliers territoriaux ouvrent la phase de construction partenariale. Ils réuniront tous les acteurs (collectivités, associations, partenaires institutionnels, acteurs du tourisme…) sur l'ensemble des territoires girondins, avec comme objectif d'affiner et de coordonner des itinéraires cyclables à réaliser, ainsi que les équipements et services associés.

45. Loiret

La Cour administrative d'appel de Versailles conforte le Département

Par décision du 23 juin 2023, dans le cadre de l'opération d'infrastructure de la déviation de Jargeau, la Cour Administrative d'Appel de Versailles (CAA) a rejeté l'appel formé par l'association Mardiéval et l'association France Nature Environnement Centre-Val de Loire, contre le jugement favorable au Département rendu par le Tribunal administratif d'Orléans, dans le contentieux sur l'arrêté préfectoral de dérogation aux espèces protégées du 5 septembre 2018.
Le Tribunal administratif d'Orléans avait rejeté cette requête par un jugement du 15 avril 2021 et condamné les opposants à verser une somme de 2 000 € au Département. En avril 2022, la CAA de Versailles avait déjà rejeté la demande de référé suspension formée contre l'arrêté de dérogation au titre des espèces protégées, ne considérant pas urgent l'arrêt des travaux de la déviation.
Le projet consiste à réaliser une déviation de la RD 921 entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel sur près de 15 km, avec la construction d'un nouveau pont sur la Loire.

45. Loiret

Le Département et le Cerema expérimentent une nouvelle solution inédite pour lutter contre la sécheresse des routes

Depuis 2018, le Département du Loiret collabore avec le Cerema, au sein de l'Observatoire des Routes Sinistrées par la Sécheresse (ORSS), afin de développer de nouvelles solutions durables et écologiques aux effets des sécheresses sur les routes, en particulier des déformations liées aux variations de la teneur en eau des sols argileux.

Une portion de la RD 151 à Saint-Loup-des-Vignes a été retenue pour une expérimentation inédite durant l'été.

La nouvelle solution proposée, développée par la startup suisse Medusoil, est une bio- cimentation de l'argile via l'injection dans les accotements de la chaussée d'un produit à base de carbonate de calcium. Le but est de minéraliser les particules de calcite contenues dans l'argile et donc ainsi de supprimer les effets de l'eau sur ces sols. Son utilisation en traitement retrait-gonflement de l'argile sous les chaussées est une première mondiale.

Le coût estimé de cette expérimentation s'élève à 230 000 € au total avec reprise de la chaussée.

35. Ille-et-Vilaine

Ille & Vélo

Le Département d'Ille-et-Vilaine a ouvert la toute première piste cyclable de son réseau cyclable à haut niveau de service, baptisé réseau Ille & Vélo.

La piste reliant Saint-Sauveur-des-Landes à Romagné sur une portion de 800 mètres, inaugurée en juillet, fait partie des 24 liaisons identifiées pour le réseau Ille & Vélo qui seront construites à partir d'un référentiel technique exigeant élaboré à la faveur d'un voyage d'études des équipes du Département en Belgique et aux Pays-Bas :

séparation de la chaussée
largeur minimum
géométrie et visibilité adaptées à la vitesse des VAE
priorité aux intersections

L'objectif est de proposer des aménagements sécurisés, confortables et rapides destinés à tous les usagers et types de vélos.

48.Lozère

Une voie cyclable qui revisite l'ancienne ligne de chemin de fer

50 ans après l'arrêt de la ligne, les travaux de reconversion du chemin de fer en voie verte sont engagés.

Au cœur des Cévennes, de 1909 à 1968, un train de la Compagnie de chemins de fer départementaux (CFD) a relié Florac en Lozère et Sainte-Cécile d'Andorge dans le Gard, empruntant la Vallée de la Mimente et la Vallée Longue.

Le projet qui reprend principalement la trace historique de l'ancien chemin de fer, va permettre de reconvertir ce parcours de presque 50 km en une voie verte touristique et véritable artère de mobilité douce au quotidien.

Le chemin de promenade se veut familial, avec une plate-forme large et régulière, une pente limitée et des paysages variés. Il permettra également, en toute sécurité et dans d'excellentes conditions, la cohabitation de la randonnée pédestre, cycliste (VTT) et équestre (cheval, âne).

Le coût de cette première tranche de travaux s'élève à 3,7 M€, Département de la Lozère 1 380 100 € (membre du syndicat mixte), Communes 543 730 € (membres du syndicat mixte), Région Occitanie : 895 000 €, État (FNADT+DSIL) : 825 000 €, Département du Gard : 50 000 €

53. Mayenne

Bilan sur les subventions accordées aux Mayennais pour l'achat d'un vélo électrique :

1,2 M€ engagés par le Département,
7 M€ de retombées économiques et plus de 4 000 subventions allant jusqu'à 300 € depuis mai 2022, pour aider à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Suite à ce dispositif, le bilan est très positif, en effet, selon l'enquête réalisée auprès des bénéficiaires de l'aide, 58 % d'entre eux ont acheté leur vélo électrique grâce à la subvention. 30 % des bénéficiaires souhaitent utiliser leur vélo à assistance électrique pour leur trajet domicile/travail, 32 % pour faire leurs courses et 38 % pour leurs loisirs.

80. Somme

Le tracé de la future Véloroute Vallée de Somme entre Béthencourt-sur-Somme et Saint-Simon est choisi

Les travaux nécessaires à la remise en navigation de la section Offoy <> Saint-Simon du canal de la Somme et la finalisation de la Véloroute Vallée de Somme sont lancés.

La section Offoy <> Saint-Simon du canal de la Somme est le maillon manquant dans l'itinérance fluviale du canal de la Somme. La remise en navigation de cette section et les aménagements qui vont l'accompagner permettront à terme de relier Saint-Quentin (dans l'Aisne) à Saint-Quentin-en-Tourmont, en Baie de Somme, en bateau, à vélo ou à pied.

La fin des travaux est envisagée à l'horizon 2025-2026. Ce projet global estimé à 9 M€HT, financé par le Conseil départemental de la Somme, va bénéficier du soutien de VNF, de l'État ainsi que de la Région Hauts-de-France au travers du Contrat de plan État-Région (CPER 2021-2027).

Ces travaux s'accompagnent de la création de la Véloroute Vallée de Somme (V30) sur le chemin de halage lorsqu'il sera rétabli.

80. Somme

Expérimentation d'un nouveau traitement au "lait de chaux" pour lutter contre le ressuage.

Le ressuage est une remontée de bitume qui se produit sur les routes gravillonnées pendant les périodes de fortes chaleurs et notamment lorsque la température de la chaussée est supérieure à 40°C, augmentant le risque d'accident et une dégradation rapide de la chaussée par enlèvement du revêtement de surface par les véhicules.

Le lait de chaux est à ce jour la solution la mieux adaptée pour limiter ces phénomènes. Elle est déjà utilisée par plusieurs Départements. Un mélange d'eau et de lait de chaux est appliqué directement sur la route pour annuler l'effet « colle » de la chaussée.

Concrètement, la solution blanchit la route et évite ainsi sa montée en température. En constituant une interface entre le bitume et les pneus, les risques de glisser et de dégrader la chaussée sont moins importants.

L'opération s'est déroulée en août sur deux sections impactées par un phénomène de ressuage

81. Tarn

Retour aux 90km/h

Après 9 axes routiers relevés à 90 km/h (3 en 2020 et 6 en 2021), la RD964 repasse à son tour à 90 km/h, soit environ 43 km. Ce nouveau rehaussement de la vitesse autorisée porte à 382 km relevés à 90 km/h depuis 2020.

Actualités Sécurités Civiles

Dépenses SDIS

Le rapport d'Hubert Falco sur la modernisation de la sécurité civile et la protection contre les risques majeurs a présenté des pistes pour un financement plus efficient et mieux adapté aux réalités du terrain.

Les derniers chiffres publiés par l'Observatoire des finances et de la gestion publique (OFGL) - montrent des financements différents d'un département à l'autre, résultats d'histoire différentes.

Pour le Sénat **UNE AUGMENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS AU FINANCEMENT DES SDIS QU'IL CONVIENT TOUTEFOIS DE NUANCER**

Les SDIS sont en effet financés en très grande partie par les collectivités territoriales, et notamment par les départements, dont la part dans leur financement demeure prépondérante (60 %) pour un total de plus de 2,5 milliards d'euros en 2021

Le Sénat parle de **contribution modeste de l'État dans le financement des SDIS.**

Départements de France veut engager une réflexion pour faire évoluer et moderniser la **Taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA)**. Les départements rappellent qu'ils reversent en intégralité la part de cette taxe dédiée aux SDIS et « vont même bien au-delà ». Selon Départements de France, la contribution des départements aux budgets des SDIS augmente continuellement – + 51,5 % sur la période 2005-2021 – et a toujours été plus de deux fois supérieure à la fraction de TSCA qu'ils reçoivent (un peu plus de 1,1 milliard d'euros en 2021, soit + 41,7 % par rapport à 2005).

Départements de France suggère donc de réfléchir à l'évolution de la TSCA selon trois axes. À savoir :

- Mieux tenir compte de la valeur du sauvé. « L'intervention des sapeurs-pompiers évite systématiquement des dégâts considérables que les assurances n'ont pas à indemniser, il convient de le valoriser », explique l'association des présidents de conseils départementaux.
- Dans cet esprit, il est justifié de maintenir le lien entre fiscalité de l'assurance et financement des SDIS, afin d'identifier la chaîne de responsabilité liant le système de financement assurantiel à l'obligation de protection des pouvoirs publics.

L'assiette de répartition de la TSCA, basée sur le nombre de véhicules circulant en 2005, pourrait être actualisée, tout comme le périmètre des contrats d'assurance concerné peut évoluer, « les biens sauvés ne se résumant pas aux seules automobiles ».

Par ailleurs, le plafonnement des contributions du bloc communal « mérite d'être interrogé pour tenir compte des évolutions démographiques intervenues depuis 2002 », estime Départements de France. Les données de référence sont les populations légales de 2002, rappelle l'association. Son objectif : cibler les secteurs où la pression démographique s'est fortement accentuée, notamment dans les métropoles. « Les réformes à venir doivent s'appuyer non pas sur un déverrouillage uniforme – et donc aveugle -, mais à partir des critères objectifs qui le justifient », insiste Départements de France.

Parallèlement, les présidents des départements revendiquent une meilleure compensation des missions de transports sanitaires. Ces missions ont pris une part majeure (80 %) de l'activité des SDIS, soulignent-ils. Toutefois, l'accroissement des charges vient, principalement, de missions de transports sanitaires non urgentes qui, en droit, ne relèvent pas des SDIS, mais des ARS. Départements de France invite donc le Gouvernement « à mieux compenser ces missions effectuées par les SDIS à la place des services de santé ». Les récentes réformes (revalorisation du tarif national des carences ambulancières, réforme du transport sanitaire non urgent, incluant une indemnité de substitution pour les SDIS) doivent être auditées « dès que le recul le permettra », soutient l'association. Elle propose de conduire ou de contribuer à une évaluation de ces réformes au second semestre 2023.

« Regardons les choses en face ! Les actions et les investissements des départements en matière de sécurité civile font économiser des sommes considérables aux assurances qui n'ont – de fait – pas à indemniser la valeur de tout ce qui est sauvé et dont la prise en charge ferait exploser leurs dépenses ; aux communes, dont la participation au financement des SDIS est plafonnée ; à l'État, qui n'a pas à prendre en charge une proportion non négligeable des missions sanitaires, singulièrement en zone rurale, a déclaré le président de Départements de France, François Sauvadet. Alors, au lieu de mettre la pression sur les départements qui prennent leur part, et qui n'ont pas plus vocation à être le payeur de dernier ressort, ou un prestataire ambulancier, il est temps d'imaginer des solutions à la hauteur des nouveaux défis qui nous attendent, parmi lesquelles déplafonner les contributions communales des intercommunalités urbaines et des métropoles, intégrer la valeur du sauvé dans l'assiette de la TSCA ou encore mettre à contribution la taxe de séjour comme piste de ressource pour les départements soumis aux affluences saisonnières ».

Rapport Falco sur la Sécurité civile

Réaction de Départements de France

Les Départements ne paieront pas pour des stratégies qu'ils n'élaborent pas.

Départements de France a pris connaissance du rapport d'Hubert Falco sur la sécurité civile et se félicite que plusieurs de ses propositions, notamment en termes de financement, aient été retenues. Certaines préconisations relatives à la gouvernance sont, en revanche, particulièrement préoccupantes. Alors que les enjeux nécessitent simplicité et efficacité, le rapport propose de complexifier singulièrement l'organisation de la Sécurité civile.

Il est en effet suggéré d'assujettir les PCASDIS (Présidents de Conseils d'administration des Services départementaux d'incendie et de secours) à une nouvelle commission régionale co-présidée par le préfet de région et le président du conseil régional. Et ceci au prix d'un démantèlement des actuelles zones de défense qui semblent pourtant justement dimensionnées.

Pourquoi impliquer, subrepticement, deux acteurs qui n'ont aucune compétence en matière de sécurité et de prévention des risques majeurs ? Les Préfets de zones de défense existent déjà, ils sont au nombre de sept en métropole. Quel besoin de les démultiplier si ce n'est pour le plaisir de calquer l'organisation de la Sécurité civile sur celle des ARS (Agences régionales de santé) dont la souplesse et l'adaptabilité aux réalités territoriales ne sautent pas immédiatement aux yeux.

Les Départements, principaux financeurs des SDIS n'ont, d'ailleurs, pas attendu le rapport Falco pour se réunir au niveau infra et même interrégional en fonction des zones à risque, pour optimiser leurs capacités d'action. La maturité des propositions relatives à la zone de défense pose tout simplement question, d'autant qu'elle ne s'accompagne d'aucune mobilisation financière des régions, qui n'ont aucune vocation à coordonner l'action des Départements.

Si DF se félicite que certaines de ses propositions en termes de financement aient été reprises, elle s'interroge, en revanche fortement, sur la pertinence du découplage financement / décision induit par la modification de la gouvernance qui est envisagée dans ce rapport.

Cette structure régionale ne répondrait ni aux problèmes de financement, ni aux enjeux de coordination des missions sanitaires, ni à la définition de pactes capacitaires cohérents. Cela n'aboutirait donc qu'à la création d'une strate administrative supplémentaire stérile.

Départements de France s'oppose donc fermement à cette complexification administrative inutile et fait part de sa vive inquiétude sur le modèle de financement pérenne des SDIS.

En effet, conformément au rapport de L'IGA numéro 22015-R d'octobre 2022, relatif au financement des Services d'Incendie et de Secours, ce modèle ne permet plus de faire face aux défis opérationnels. Une remise à plat complète du modèle, entre l'État et les financeurs, est nécessaire.

Un partenariat novateur pour sauver des vies : la Fédération Française d'Équitation et la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France s'engagent ensemble pour former aux gestes qui sauvent

Animées par une volonté commune de renforcer la formation des acteurs équestres et de sensibiliser le grand public présent dans les poney-clubs et centres équestres, aux gestes de premiers secours contextualisés à l'environnement équestre, la FFE et la FNSPF allient, au travers de ce partenariat, leurs compétences et leur réseau territorial.

En 2023, la FFE compte près de 700 000 licenciés et rassemble plus de 9 500 groupements équestres adhérents, tandis que le secteur de l'équitation est le premier employeur sportif privé avec 35 000 actifs dans les poney-clubs et centres équestres de France. La fédération a pour priorité de développer des formations au plus près de la réalité de terrain et des besoins des acteurs équestres. En ce sens, la FFE s'est rapprochée de la FNSPF avec la volonté de permettre à tous les acteurs du monde équestre de pratiquer leur activité sportive en disposant de connaissances adaptées en matière de premiers secours, et ce sur l'ensemble du territoire.

Grâce à ce partenariat, les organismes de formation locaux volontaires pourront organiser différents types de formation en fonction des demandes identifiées. Enseignants d'équitation et officiels de compétition pourront se former aux comportements et gestes de premiers secours adaptés aux situations et conduites à tenir lors de blessures ou d'accidents liés à la pratique des sports équestres avec la formation initiale ou continue « PSC1 contextualisé en activités équestres, PSC 1AE »

18. Cher

Projet de massif forestier école situé au centre de vacances VVF de la Grande Garenne, à Neuvy-sur-Barangeon, en plein cœur de la forêt de Sologne

Ce projet évolutif et en cours de construction avec plusieurs partenaires (Sapeurs-Pompiers du Cher / SDIS 18, VVF la Grande Garenne, etc.), doit permettre au Conseil départemental du Cher de se positionner comme pilote en matière de prévention de feux de forêt.
Ce site pourra accueillir des Sapeurs-pompiers en formation, sensibiliser les propriétaires publics et privés aux risques de feux de forêt et aux bonnes pratiques, anticiper la création et l'aménagement d'espaces forestiers plus résilients aux effets du réchauffement climatique (accueil d'étudiants des filières agricoles, sylvicoles et forestières) et devenir un espace de sensibilisation du grand public.

Après le renforcement du panneautage "attention au feu" sur les routes de Sologne, l'aide accordée aux communes pour l'acquisition de citernes, une campagne de sensibilisation grand public complètera ces premières actions.

18 + 41 + 45 Sologne

Étude pour trouver les moyens de protéger ce massif forestier

La Sologne est le deuxième massif forestier de France, derrière les Landes
Les Départements du Cher, de Loir-et-Cher et du Loiret lancent officiellement une étude pour équiper le massif forestier de Sologne d'un dispositif de détection des feux naissants
Cette étude confiée à la société Azuria doit imaginer un dispositif de détection et de localisation des incendies en forêt de Sologne.

23. Creuse

Signature de la convention de mise à disposition des agents du Département sapeurs-pompiers volontaires au SDIS

En Creuse, les SPV représentent 84 % des effectifs des sapeurs-pompiers du SDIS 23 et participent à 50 % des interventions en milieu semi-urbain et 80 % en milieu rural. Ils jouent ainsi un rôle essentiel dans le maillage du territoire en assurant un service public de proximité.

L'Assemblée départementale a approuvé une convention avec un assouplissement afin de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle, vie personnelle et activité SPV des agents, avec des autorisations accordées pour participer aux formations organisées par le SDIS, dispenser des formations pour le compte du SDIS, partir en intervention pour le compte du SDIS.

Des autorisations d'absence pour cause d'interventions seront accordées pour un maximum de 80 h par année civile, avec maintien de salaire. Cela concerne 22 agents du Conseil départemental.

34. Hérault

Journée de prévention des feux de forêt

Les forestiers-sapeurs et les agents du Département ont participé à sensibiliser les vacanciers au risque incendie et aux déchets sur les routes.

Plus d'un fumeur sur 4 reconnaît encore jeter des mégots par la fenêtre de sa voiture. Un acte dont les conséquences peuvent être dévastatrices pour le territoire.

Pour la 3e année consécutive, la fondation Vinci Autoroutes et l'Entente Valabre ont joint leurs efforts pour mener l'opération nationale #StopMégots. Des temps forts de sensibilisation organisés sur plusieurs aires d'autoroutes de France pour sensibiliser les vacanciers aux dangers de ce geste.

1500 kits « Zero déchets dans ma nature », composés d'Ecocups, de sacs poubelle Kraft ou encore de carnets de sensibilisation à la protection de la nature ont été distribués.

35. Ille-et-Vilaine

Le Département et le SDIS mutualisent leurs moyens sur la plateforme logistique du Hil

D'un montant total de 20,6 millions d'euros, ce projet ambitieux de plateforme logistique a été financé par le Département à hauteur de 17,6 millions d'euros et par l'État à hauteur de 3 millions d'euros.
Cet investissement, a donc permis de créer un outil essentiel au bon fonctionnement des services de secours, de la gestion des routes départementales ainsi que de tous les autres services du Département.
Sur la plateforme, la maintenance des 1 600 véhicules du Département et du SDIS est assurée et accueille, en plus des services techniques du Département déjà présents sur le site du Hil (l'unité de gestion des sites, le service travaux et le service mesures et essais routiers), le « Groupement logistique mutualisé » un service unifié porté par le SDIS 35.
Les chiffres clés de la plateforme du Hil :
1 600 véhicules ou engins (818 pour le Département et 754 pour le SDIS) et 50 000 matériels embarqués

4 ,500 agents habillés (575 pour le Département et 3 800 pour le SDIS) et 6 000 Equipements de Protection Individuelle
8 100 usagers et agents affectés sur 180 sites
60 360 colis et plis pris en charge par an

58. Nièvre

Nouvelle convention cadre fixant les modalités de libération des agents de la collectivité sapeurs-pompiers volontaires

En raison des évolutions opérationnelles, de l'accroissement du nombre des missions des services de secours, souvent sollicités pour apporter une réponse aux défaillances du système de santé, le Conseil départemental, principal financeur du SDIS (à hauteur de 55 % du budget), est également le premier employeur à avoir des agents impliqués dans l'engagement citoyen de sapeurs- pompiers volontaires (SPV). A ce titre, il se doit d'être exemplaire sur les modalités de libération de ses agents.

Afin que le SDIS puisse disposer plus facilement des SPV, la collectivité a réorganisé en 2022, les services routiers sur la partie du Morvan et a procédé au recrutement de 4 agents complémentaires. Les agents SPV prétendent désormais à plus de disponibilités et peuvent être mobilisables plus facilement. Pour cela, un calendrier précis a été remis au SDIS pour une mobilisation « totale et immédiate » des SPV.

81. Tarn

« Jeune sapeur, c'est permis »

Le Département a mis en place une aide au permis de conduire pour les jeunes sapeurs-pompiers (JSP) volontaires.

Ainsi, à l'issue de leur formation de JSP, les jeunes Tarnaises et Tarnais ayant signé leur contrat d'engagement comme Sapeur-Pompier Volontaire, pourront bénéficier d'une aide de 500 euros du Département pour passer leur permis de conduire (cat B.).

Actualités santé et démographie médicale

Désertification médicale : nouveau plan présenté par Agnès Firmin Le Bodo

La réalité des déserts médicaux présents dans de très nombreux départements inquiète les habitants et les élus des secteurs concernés. Ainsi le baromètre des villes de France réalisé par l'IFOP par le de « dégradation très rapide » et souligne que 45 % des Français ne sont pas contents de l'accès aux soins (contre 28% en 2020).
La ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, Agnès Firmin Le Bodo, a présenté en juillet un nouveau plan pour lutter contre la désertification médicale avec l'objectif de permettre à 2 millions de Français supplémentaires d'avoir accès à un médecin d'ici à la fin du quinquennat.
Le plan se décline en quatre axes

Assistants médicaux
Embauche de 6000 assistants médicaux d'ici à 2024 (il y en a 4 000 à l'heure actuelle) pour un coût de 65 millions d'euros avec comme objectif de décharger les médecins de tâches administratives et d'accueil des patients. Les médecins embauchant des assistants médicaux pourront recevoir jusqu'à 36 000 euros la première année d'emploi, et 21 000 euros par an à partir de la troisième année.
Une campagne de communication pour mieux faire connaître la profession aux médecins et aux publics sera développée.

Médicobus
100 médicobus à fin 2024 (il y en a 10 actuellement et huit en projets dans des départements comme l'Orne, la Manche, la Lozère) pour aller dans les zones rurales avec en alternance consulter un généraliste et des spécialistes pour un coût de 10 millions d'euros (financement de de 30 à 50 % d'un coût de 100 000 à 4000 000 €.
Maisons de santé pluridisciplinaires.
Création de 4 000 maisons de santé
CPTS
Généralisation des CPTS pour améliorer la coopération entre les professionnels de santé et faciliter les parcours de soin.

41. Loir-et-Cher

Expérimentation d'unités mobiles de téléconsultation assistée

Le conseil départemental a décidé d'expérimenter, durant une année, la mise en œuvre de deux unités mobiles de téléconsultation assistée dans les zones du département les plus touchées par la désertification médicale.

Le Loir-et-Cher est placé au 72e rang des départements français. La proportion de médecins âgés de plus de 55 ans (54 %) et le nombre de praticiens sexagénaires (80) constituent des indicateurs forts des axes d'effort à entreprendre pour optimiser l'offre globale de soin.

La variation entre 2010 et 2023 de la densité des médecins en activité, toutes spécialités et modes d'exercice confondus, montre un accroissement des écarts entre territoires.

La crise sanitaire a considérablement contribué au développement du recours à un professionnel de santé par le biais de la téléconsultation : le nombre de téléconsultations avec un médecin généraliste en France était de 9,5 millions en 2021 et 70 % concernent des patients résidant dans les grands pôles urbains.

La téléconsultation a pour objet de permettre à un professionnel médical de donner une consultation à distance à un patient. Sa version « assistée » implique obligatoirement la présence d'un professionnel de santé auprès du patient pour, le cas échéant, seconder le professionnel médical au cours de la téléconsultation.

58. Nièvre

Le Centre de santé polyvalent devient Centre de santé départemental

Avec les centres de santé d'Imphy et de Chantenay-Saint-Imbert,
l'établissement fait partie des trois sites jusqu'à présent gérés par le groupe mutualiste VYV3 Bourgogne (ex-Mutualité française bourguignonne) et transférés au Département pour être intégrés au Centre de santé départemental.

Portrait(s) de DGS

By Gilles Lagarde & Jean-Marie Martino

Le Directeur de Cabinet du Président du Sénat, Gilles Lagarde et le Directeur Générale des Services du Rhône, Jean-Marie Martino nous dressent les portraits de DGS que comptent nos départements.

Katayoune Panahi,
Directrice SNCF Immobilier

Edito

Ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, Katayoune Panahi débute sa carrière en 1996 au sein du ministère de l'Équipement et des Transports, d'abord au sein de l'administration centrale, puis à la direction départementale de l'Équipement des Yvelines et des Hauts-de-Seine. En 2006, elle rejoint le secrétariat général du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire. Elle y exerce alors les fonctions d'adjointe au sous-directeur de la modernisation, avec une forte ambition liée à l'évolution structurelle des services.
En décembre 2008, lors de la crise financière, elle est appelée au cabinet du Ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie en tant que conseillère chargée des infrastructures et équipements de défense et de sécurité. En 2010, elle devient Directrice générale de Defacto, Établissement public en charge de la gestion du quartier de la Défense. Elle y pilote une importante réorganisation, en structurant l'activité, en forte croissance, et en y développant les ressources propres, avant d'en piloter la fusion avec l'établissement public d'aménagement (EPADESA). Elle contribue dans le même temps au développement et au rayonnement, y compris à l'international, du quartier d'affaires.

Cette très forte expertise dans l'aménagement urbain la conduit en 2013 à prendre les fonctions de Directrice générale des services du département des Hauts-de-Seine, auprès de Patrick Devedjian. Elle y gère une administration de près de 5000 agents et pilote une stratégie d'attractivité territoriale essentiellement basée sur la réalisation d'opérations d'investissement structurantes (comme la Seine Musicale en partenariat public-privé, le déploiement d'un réseau de fibre très haut débit, l'aménagement des berges de Seine, les projets de tramways T2, T6, T10, les équipements sportifs pour accueillir les JO 2024, le futur Musée du Grand Siècle...) et une politique ambitieuse en faveur de la jeunesse et d'accès à la culture pour tous.
Katayoune Panahi a pris le 1er février 2021 ses nouvelles fonctions au sein du COMEX du Groupe SNCF, en tant que Directrice de SNCF Immobilier, Présidente du Groupe ICF Habitat et des sociétés Espaces Ferroviaires et S2Fit. Elle a notamment pour ambition d'accompagner la transformation du Groupe SNCF, tout en renforçant le rôle de SNCF Immobilier en tant qu'acteur de la ville durable.

Questions

G.L/JM.M - Quelle est l'expérience de management ou de conduite du changement qui vous a le plus marqué(e) dans votre carrière ?
Ma carrière professionnelle m'a donné l'occasion de vivre de multiples expériences de management et de conduite du changement. La plus marquante est sans surprise celle que l'on vit à l'instant présent, en cette période de transition à tous égards qui nous réquisitionne sur nos modèles économiques et nos pratiques professionnelles, et qui constitue une véritable opportunité de transformation en mobilisant les énergies et l'envie de faire bouger les lignes. Je dirais que ma fonction de Directrice de l'immobilier du Groupe SNCF représente un enjeu managérial fort par la qualité des équipes et les projets à mener à bien dans un groupe en pleine transformation, avec une culture historique très forte.

La Direction de l'Immobilier SNCF dispose d'un mandat des différentes sociétés qui composent le groupe ferroviaire pour gérer leur patrimoine immobilier actif et inactif. Mais ce mandat, établi il y a déjà plusieurs années, ne correspond plus aux enjeux de ces filiales. Et consécutivement, l'organisation de notre direction n'est plus en phase pour produire ce que ces clients internes attendent de nous. Forts de ce constat, nous avons ainsi fait le choix de lancer une réflexion conjointe avec eux pour définir le nouveau projet immobilier du Groupe SNCF. Il comporte de nombreux défis économiques et écologiques, notamment en matière de sobriété énergétique. Le secteur évolue également avec l'ouverture progressive à la concurrence ce qui implique d'aller chercher des points de performance et de productivité via la gestion de l'immobilier des entités concernées. Ce contexte nous a conduits à être davantage à l'écoute des spécificités de nos clients internes, à réfléchir à la manière dont nous pouvons mieux répondre à leurs attentes actuelles, à prioriser différemment notre action en fonction de leurs nouveaux enjeux.

Certains de nos clients perçoivent la direction de l'immobilier comme un simple prestataire de services, d'autres comme un prescripteur. Notre posture est d'adopter une approche de co-construction avec eux. Car nous aspirons à passer d'une position de prestataire ou de prescripteur à celle de partenaire, en mettant en avant notre expertise et nos compétences spécialisées, et ainsi co-construire avec les clients internes leur stratégie immobilière.

G.L/JM.M - Quels étaient les objectifs recherchés ?
Notre premier objectif était de définir la notion de performance immobilière afin de pouvoir la produire. Cela signifie réfléchir à la manière de garantir un coût immobilier précis pour chaque entité SNCF, chaque ligne, chaque établissement, avec des modalités financières claires et un système d'information commun. À présent, nous cherchons à déterminer quelle est l'organisation la plus adaptée pour atteindre ces objectifs de performance immobilière. Une fois cette phase terminée, nous nous concentrerons sur l'accompagnement managérial afin d'évaluer l'ensemble du processus ainsi que sur les modalités financières et comptables, et les outils à mettre en place, tel qu'un nouveau système d'information.

Passer d'un rôle de prestataire ou de prescripteur à celui de partenaire est un changement de paradigme important et il est primordial de considérer en premier lieu nos collaborateurs et de réfléchir à la manière de les impliquer dans l'acceptation de ce changement de positionnement.

Ce travail a été initié dès le début de nos réflexions pour les sensibiliser et les amener à changer leur approche en prenant en compte les évolutions du contexte. Des déplacements dans les régions du Comité de Direction, en collaboration avec les directions territoriales, ainsi que de nombreuses réunions ont permis de diffuser cette nouvelle vision, mais également de recueillir l'avis, les irritants des équipes en contact opérationnel avec nos clients internes, façon de leur faire toucher du doigt ce qui crée de la satisfaction et au contraire ce qui amène certains à nous considérer comme de simples prestataires. Dans ce processus, la co-construction entre les équipes centrales et territoriales est une condition essentielle pour assurer le succès du changement.

G.L/JM.M - Quel a été votre rôle et vos responsabilités ?
S'il fallait définir mon rôle, je dirais qu'il reposait en trois axes : embarquer, incarner et faire appliquer la stratégie pour donner du sens. Il était essentiel de sensibiliser les équipes.

Avec le recul, nous pouvons parler de "Quick wins". Nous avons obtenu rapidement des résultats pour nos clients internes, ainsi que pour nos collaborateurs. Les nombreux comités clients ont également permis d'identifier les obstacles qui entravaient le changement que nous voulions instaurer. Le travail s'est donc effectué dans une logique de partenariat. De plus, l'esprit d'équipe a joué un rôle clé dans la rapidité de nos résultats.

Nous avons conclu que le changement devait permettre à notre organisation de tendre vers l'excellence opérationnelle. Cela implique nécessairement une évolution des procédures en assouplissant les règles, afin d'améliorer notre efficacité et de mieux répondre aux difficultés rencontrées par nos équipes sur le terrain, en étant au plus près des réalités.
Passer d'un rôle de prestataire ou de prescripteur à celui de partenaire est un changement de paradigme important et il est primordial de considérer en premier lieu nos collaborateurs et de réfléchir à la manière de les impliquer dans l'acceptation de ce changement de positionnement.
Ce travail a été initié dès le début de nos réflexions pour les sensibiliser et les amener à changer leur approche en prenant en compte les évolutions du contexte. Des déplacements dans les régions du Comité de Direction, en collaboration avec les directions territoriales, ainsi que de nombreuses réunions ont permis de diffuser cette nouvelle vision, mais également de recueillir l'avis, les irritants des équipes en contact opérationnel avec nos clients internes, façon de leur faire toucher du doigt ce qui crée de la satisfaction et au contraire ce qui amène certains à nous considérer comme de simples prestataires. Dans ce processus, la co-construction entre les équipes centrales et territoriales est une condition essentielle pour assurer le succès du changement.

G.L/JM.M - Quels enseignements en tirez-vous ?
Pour moi, le mot-clé est la "co-construction". Notre approche managériale repose sur une démarche participative et une logique de co-construction avec les équipes sur le terrain. Le projet le plus acceptable de tous reste le meilleur. C'est celui qui a toutes les chances de réussir. Le degré d'acceptabilité est un élément décisif à prendre en compte dans la gestion de projets de transformation. Il est important de prendre en compte notre "ADN culturel". Le niveau d'acceptabilité est intrinsèque à chaque projet.

Au-delà de ce que nous menons avec nos clients internes, nous avons la même démarche avec nos parties prenantes externes que sont les élus et les collectivités, dans leurs projets de développement urbain. La co-conctruction avec eux, avec les habitants est la clé de réussite de ces développements.

Aujourd'hui, nous devons aller plus loin pour changer les mentalités et tenir compte d'un contexte en perpétuelle évolution. Il est nécessaire de capitaliser sur l'ancrage territorial du groupe SNCF, tout en optimisant davantage l'utilisation des terrains au service de la qualité de vie des habitants, conformément aux souhaits des élus.

Conseil lecture

G.L/JM.M - Quel le livre fait référence pour vous dans le domaine du management ?

Mon livre de référence dans le domaine du management reste De la démocratie en Amérique d'Alexis de Tocqueville. Sa vision fait de l'auteur le précurseur de notre société moderne dans toute sa complexité.

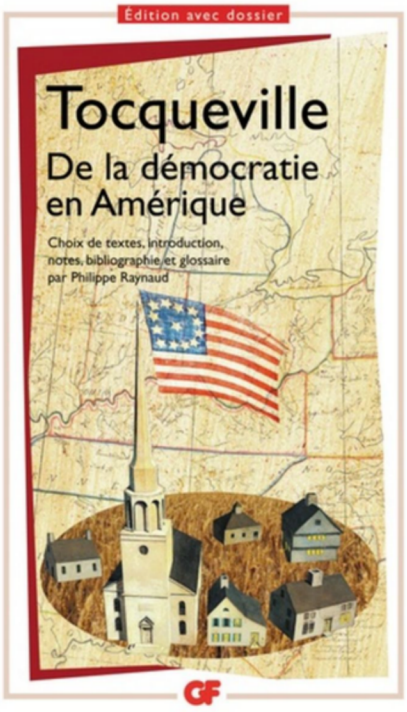

Introspection du mois : « On ne nous écoute pas ! Vrai ou faux ? »

Article de

Jean-Pierre Boisoteau — consultant en management des Ressources Humaines.

« On ne nous écoute pas ! » Une affirmation devenue banale ! Le plus étonnant : chacun en est persuadé. Les collaborateurs la répètent à qui veut l'entendre, les managers n'y prêtent plus attention de par sa récurrence.

Est-ce vrai ? Cela arrive parfois.
Certains dirigeants possèdent un « vrai problème » d'écoute ; à savoir une absence d'intérêt pour les propos de leurs interlocuteurs, convaincus d'un Personnel toujours insatisfait, se réfugiant dans l'opposition systématique ou derrière des revendications permanentes.

D'autres managers se trouvent dotés d'une véritable écoute, disponibles physiquement comme mentalement, présents dans l'instant, connectés à l'autre ; dotés d'une écoute auditive, visuelle et profonde !

Le problème dans la majorité des situations n'est pas un manque d'écoute ! *
La première cause de ce sentiment de non-écoute demeure l'absence de réponse ; aucun retour à la demande ou à la proposition !
Lorsqu'il y a réponse, l'explication mal exprimée et manquant de clarté comme de précision se trouve souvent dénuée de sens.

La deuxième cause provient d'une réponse de désaccord. Le refus d'une demande ou le refus d'une proposition se traduit par un sentiment de non prise en compte donc « on ne m'écoute pas ! »

Les personnes estiment que leurs idées ou leurs desiderata doivent être acceptés. Ceci par conviction, par évidence. Elles n'imaginent pas le « non » et cela se traduit de manière affective : « je le savais, il ou elle ne m'aime pas ! »

Ne perdons pas de vue que ces deux causes souvent attribuées aux managers nous concernent tous de manière transversale. Qui n'a jamais sollicité un collègue pour une question ou une demande d'aide et obtient pour toute réponse un silence ou un « botté en touche » ! ?

Comment éviter ces désagréments qui agissent sur l'ambiance ou le moral de l'entreprise ?

Deux attitudes prioritaires :

- En cas de demande ou de proposition que vous savez immédiatement inacceptable ; ne laissez aucun espoir et affirmez votre « non » dans l'instant.
- Si un temps de réflexion vous semble nécessaire, exprimez-le en indiquant aussitôt la date de la réponse. Ensuite, privilégiez un entretien pour annoncer votre décision positive ou négative.

Dans ces deux situations, l'explication apporte du sens — nécessaire et respectueux à celui qui obtient votre réponse : ce qui va sans le dire va encore mieux en le disant.

Remarque : il est très rare que l'on explique son oui à propos d'une sollicitation ! C'est particulièrement dommage, car cela valorise le « oui » en question et renforce la décision. Commenter le pourquoi du « oui » transmet à nos interlocuteurs que nous prenons nos décisions avec recul et qu'ils ont tout intérêt à bien préparer leurs futures demandes.

Talleyrand l'indiquant déjà : « Oui et non sont les mots les plus courts et les plus faciles à prononcer et ceux qui demandent le plus d'examen. »

Le sentiment de n'être pas écouté est une des premières causes de démotivation au sein d'une entreprise. Chacun d'entre nous et quelle que soit la pertinence de ses propos attend une vraie prise en compte. Alors à quoi servent toutes ces heures passées en réunions — outils de rassemblement pour échanger, partager et décider ensemble ?!

À l'heure des soft skills, inspirons-nous du psychologue humaniste Carl Rogers : « l'individu se tient au centre des événements ! » Il nous rappelle que bien des problèmes apparaissent résolus par une écoute active et que souvent notre interlocuteur porte en lui la réponse à sa demande. Faut-il prendre le temps de le faire réfléchir ? C'est tout l'art de la communication qui se veut moderne.

Nominations

Des changements dans les Départements!

Merci de nous transmettre vos évolutions professionnelles pour que nous puissions en faire part dans notre Journal.

09. Ariège
Yoann PICARONIE nommé chef de service attractivité et ingénierie territoriale

Yoann Picaronie est titulaire d'une maîtrise IUP aménagement du territoire et d'un DESS Aménagement et développement transfrontaliers de la montagne à l'Université Toulouse-Jean-Jaurès. Il a été :
Directeur général des services à la communauté de communes Quercy Rouergue et gorges de l'Aveyron (2008-2010)
Directeur général des services à la Communauté de communes Val'Aïgo (2010-2012)
Chargé de mission « interventions territoriales et financières ». (2012-2015)
Directeur du développement territorial à la Communauté de communes du Volvestre (2015-2021)
Il était chargé de mission politique territoriale au Conseil départemental de l'Ardèche depuis 2021.

11. Aude
Lucile LACOSTE nommée puéricultrice service modes d'accueil

Lucille Lacoste est infirmière diplômée d'État à l'IFSI de Castres et puéricultrice diplômée d'État à l'IFRASS de Toulouse. Elle a été :
Infirmière au centre hospitalier de Castres Mazamet (2013), de l'hôpital de Carcassonne (2014).
Directrice adjointe du CCAS de Toulouse (2016).
Elle était puéricultrice au Conseil départemental de l'Aude depuis 2016.

13. Bouches-du-Rhône
Marc VERALDO nommé directeur général adjoint « Enfance-famille »

Marc Veraldo est titulaire d'une maîtrise, administration économique et sociale à Aix-Marseille Université, d'un master 2, politiques européennes appliquées à Sciences Po Aix, et anien élève de l'INET Administrateur territorial. Il a été :
Assistant parlementaire au parlement européen (2007-2008)
Chef de projet / coordinateur éditorial chez Tipik (2008-2012)
Responsable communication et marketing à Comexposium (2013-2017)
Il était chargé de mission auprès du directeur général des services au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône depuis 2021

14. Calvados
Louise CUILLIER nommée chef de service retour à l'emploi

Louise Cuillier est titulaire d'une licence, d'un master et d'un master 2 management du social et de la santé à l'IAE de Caen. Elle a été :
Chargée de mission pacte territorial d'insertion (2018-2022) au Conseil départemental de l'Orne.
Elle était chef du bureau insertion logement au Conseil départemental de l'Orne depuis 2022.

14. Calvados
Élise LEVALLET nommée chargée de mission Cap solidarité

Élise Levallet est titulaire d'une licence professionnelle en intervention social à l'Université de Belle Beille, Angers et de l'IRTS Basse Normandie. Elle a été :
Assistante de coordination CLIC, Val de Marne (2013-2016)
Déléguée à la protection des majeurs à ATMP 14 (2016-2019)
Gestionnaire des cas MAIA au Conseil départemental du Calvados (2019-2022)
Elle était travailleur médico-sociale APA au Conseil départemental du Calvados depuis 2022.

17. Charente-Maritime
Angélique CECCARELLO nommée responsable de l'espace culturel Jean Glénisson

Angélique Ceccarello est titulaire d'un master 2 Histoire, critique et conservation de l'art à l'Université Bordeaux Montaigne et d'un master professionnel physique appliquée au patrimoine cultures à l'Université de Bordeaux.
Elle était responsable des outils de communication, des supports graphiques et de l'activité culturelle au Conseil départemental de la Charente-Maritime depuis 2009.

17. Charente-Maritime
Cheyenne INGIGNOLI nommée assistante de service social, référence ASE

Cheyenne Ingignoli est titulaire d'un master MEEF à l4ESPE de l'académie de Dijon, d'un DU à Sorbonne Université et d'un diplôme d'Etat Assistant de service social à l'IRTESS de Dijon.
Elle était assistante de service social. Aide sociale à l'enfance au Conseil départemental de la Côte d'Or depuis 2022.

17. Charente-Maritime
Elodie CHAUVET-VERDUCI nommée formatrice ikigai

Elodie Chauvet-Verduci a été :
Chargée de ressources humaines à Morgan (2003-2005)
Gestionnaire du personnel Groupe Renault (2007-2008)

Chargée de ressources humaines chez Levi Strauss & Co (2008-2009)
Gestionnaire des ressources humaines au Groupe Quiétude SA (2009-2010)
Gestionnaire de carrières, chargée du développement des compétences et de la mobilité, coordinatrice d'équipe emploi-compétences, formatrice en pédagogie positive Au conseil départemental de Charente-Maritime (2010-2022)
Elle était coordinatrice de l'équipe formation au Conseil départemental de la Charente-Maritime depuis 2022

19. Corrèze
Elodie DESSOUDEIX nommée chargée de projet insertion

Elodie Dessoudeix est titulaire d'un BTS en économie sociale familiale et d'un DE CESF, Travail social à l'IESF. Elle a été : Référent professionnel RMI/RSA (2008-2011), Travailleur social volant (2011-2015), Animatrice de réunion collective (2015-2017) au Conseil départemental de la Corrèze.
Elle était Coach professionnel au Conseil départemental de la Corrèze depuis 2017.

21. Côte d'Or
Isabelle TOUSSAINT nommée chef de service, mission budgétaire et comptable

Isabelle Toussaint est titulaire d'une licence de droit à l'Université de Bourgogne et d'un master 2 Juriste conseil des collectivités territoriales à Panthéon-Assas université. Elle a été ; Collaboratrice de cabinet (2008-2016), chargée d'analyses financières et des relations avec les partenaires (2016-2018) au Conseil départemental de Côte d'Or.
Elle était responsable du développement du site d'Alésia depuis 2018.

22. Côtes d'Armor
Catherine MARCHESIN nommée Cheffe du service éducation

Catherine Marchesin est titulaire d'une maîtrise des sciences du langage. Étude de la communication et des médias à l'Université de Metz. Elle a été : Responsable de la communication à la mairie de la Bresse (1998-2010)
Assistante de la première vice-présidente au Conseil départemental des Côtes d'Armor (2010-2012)
Elle était acheteuse au Conseil départemental des Côtes d'Armor depuis 2010.

23. Creuse
Timothé PENNAFORTE nommé Collaborateur du groupe de la majorité

Timothé Pennaforte est titulaire d'un master 2 droit public général à l'Université de Reims Champagne-Ardenne. Il a été :
Chargé d'affaires -collectivités territoriales chez Medadom (2021-2022)
Il était consultant commercial collectivités territoriales chez Teamnet depuis 2023

25. Doubs
Sandra GANARD nommée Cheffe du service appui ressources à la direction action sociale logement insertion

Sandra Ganard est titulaire d'une maîtrise de droit public et d'un master de finances publiques à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Elle a été :
Chargée de mission ressources, direction des finances et de l'achat au Conseil départemental du Doubs (23013-2018)
Chargée de mission Feder au Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté (2018-2020)
Elle était adjointe au chef de service Applications et exécution financières au Conseil départemental de la Côte d'Or depuis 2020.

28.Eure-et-Loir
Anne-Aurore GIRAUD nommée Directrice enfance famille

Anne-Aurore Giraud est titulaire d'un master d'Histoire à l'École normale supérieure de Lyon, d'un CPAG Administration publique à Sciences Po Lyon, et d'un CAFDES à l'École des hautes études en santé publique. Elle était directrice du Centre départemental de l'Enfance et de la famille du Conseil départemental d'Eure-et-Loir depuis 2018.

29. Finistère
Emmanuelle AUGROS nommée Directrice Générale des Services

Emmanuelle Augros est ancienne élève de Sciences Po et de l'Institut national des études territoriales (INET). Elle a été : Directrice de la MDPH de l'Oise (2011-2013) puis directrice de l'Enfance et de la famille (2013-2016) au Conseil départemental de l'Oise.
DGA des solidarités et de l'insertion (2016-2020) puis directrice de cabinet du Président (2020-2021) au Conseil départemental de la Somme
Elle était directrice générale des services au Conseil départemental de la Somme depuis 2021

35. Ille-et-Vilaine
Nathalie PARE nommée Directrice Générale Adjointe en charge du pôle territoires-services de proximité

Nathalie Pare est titulaire d'un DESS Gestion des ressources humaines et service à l'IAE de Lyon, ancienne élève de l'INET, Gestion des collectivités territoriales et de l'IHEDATE, aménagement territorial-Santé publique. Elle a été :
DRH adjoint à la ville d'Auxerre (1993-1999)
Chef de service et consultante en organisation à la ville de Rennes (2000-2008)
Directrice culture, sports, citoyenneté à la Communauté d'agglomération de Saint-Brieux (2008-2012)
Directrice générale adjointe éducation, culture, sports, jeunesse au Conseil départemetnal des Côtes d'Armor (2012-2015)
Elle était directrice de la maison du département de Saint-Brieuc au Conseil départemental des Côtes d'Armor depuis 2015.

35. Ille-et-Vilaine
Élise ABLAIN nommée directrice enfance famille

Élise Ablain est ancienne élève de l'École des Hautes Études en santé Publique (EHESP). Elle a été :
Directrice adjointe (2014-2016) puis directrice (2016-2018) de la Maison départementale enfance famille au Conseil départemental du Calvados.
Elle était directrice enfance famille au Conseil départemental du Calvados depuis 2018.

35. Ille-et-Vilaine
Céline GERBAUD-BERNARD nommée responsable enfance famille au CDAS de Guichen

Céline Gerbaud-Bernard est titulaire d'une licence administration publique et d'un diplôme d'Etat d'assistante de service social. Elle a suivi une formation longue en système à Infor'Santé. Elle a été :
Assistante de service social au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, puis au centre hospitalier de Vitré (2011-2012)
Travailleur social à la maison d'arrêt de Laval (2012-2013)
Assistante de service social (2013-2014), assistante socio-éducative (2015-2020) au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.
Elle était travailleur social à l'aide social à l'enfance au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine depuis 2020

41. Loir-et-Cher
Julie THIERRY nommé Cheffe de service de l'Aide Sociale à l'Enfance

Julie Thierry est titulaire d'un DEES Education spécialisée et enseignement spécial. Elle a été :
Éducateur spécialisé ACESM (2011)
Éducateur spécialisé au Conseil départemental d'Indre-et-Loire (2011)
Éducateur spécialisé au Conseil départemental de Loir-et-Cher (2011-2014)
Elle était chef de service territorial enfance famille au Conseil départemental de Loir-et-Cher depuis 2014.

47. Lot-et-Garonne
Mathilde DASTES nommée Directrice Générale Adjointe Ressources

Mathilde Dastes est titulaire d'une licence AES option administration publique à l'Université de Bordeaux et d'un master 2 droit, gestion à l'Université Bretagne Sud. Diplômée de l'INET.
Elle a été : Chef du bureau du budget et des moyens généraux, secrétariat général pour l'administration (2012-2015), chef du bureau du contrôle de gestion secrétariat général pour l'administration, (2015-2017), adjointe au chef du bureau du recrutement, secrétariat général pour l'administration (2017-2020) au ministère de l'Intérieur.
Elle était élève administratrice territoriale à l'INET.

48. Lozère
Téa PIGNANELLI nommée chargée d'affaires juridiques et de projets RH

Téa Pignanelli est titulaire d'une licence administration économique et sociale et d'un master droit des collectivités territoriales à l'Université de Nîmes.
Elle était instructeur marchés publics au Conseil départemental de la Lozère depuis 2022.

53. Mayenne
Valentin DUPONT nommé Chef de cabinet

Valentin Dupont a été Conseiller en charge du protocole au Conseil départemental de l'Eure (2021-2023)
Il était secrétaire adjoint du groupe majoritaire au Conseil départemental depuis 2019.

55. Meuse
Mary WOELLET nommée responsable communication et relations extérieures e-Meuse santé

Mary Woellet est titulaire d'une licence communication d'entreprise, d'un master 1 communication d'entreprise et des organisations et d'un master 2 communication et démarche stratégique à la la Marketing Academy London.
Elle a été : Chargée de communication (2011-2012), chargé d'actions marketing (2012-2013) à l'UEM
Chargée de missions communication Moselle Arts Vivants (2013).
Chef de publicité à l'Agence Pilote Communication (2014-2020)
Elle était chef de projet communication au Conseil départemental de la Meuse depuis 2020

59. Nord
Alexis BAILLET nommé responsable du service partenaire et ressources métropole Lille

Alexis Baillet est titulaire d'un master management et gestion des collectivités territoriales, administration publique à l'Université de Lille. Il a été :
Chargé de mission au Conseil régional Nord-Pas-de-Calais (2010-2011)
Chargé de mission Études et qualité au Conseil départemental du Pas-de-Calais (2012-2017)
Il était chargé de mission Évaluation au Conseil départemental du Nord depuis 2017

59. Nord
Chloé AGID nommée attachée de presse

Chloé Agid est titulaire d'un master communication à l'École des nouveaux métiers de la communication (EFAP).
Elle était :
Chargée de communication influence et RP à l'agence Dupont & Dupont depuis 2022.

63. Puy-de-Dôme
Anne-Sophie BRIDAY nommée responsable de la cellule FSE

Anne-Sophie Briday est titulaire d'un master 2, droit et administration du secteur sanitaire et social à l'Université d'Auvergne. Elle a été :
Chargée de mission aux politiques sociales à la direction régionale Auvergne de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (2014-2015)
Adjointe au chef de site d'action médico-sociale (2015-2016) chef de service (2018-2019) au Conseil départemental de la Nièvre.
Elle était responsable d'affaires générales DTS de Riom au Conseil départemental du Puy-de-Dôme depuis 2020.

63. Puy-de-Dôme
Cédric BOUILLAUT nommé directeur de l'immobilier par intérim et directeur de moyens généraux

Cédric Bouillaut est titulaire d'un master Maîtrise des opérations de réhabilitaiton urbaine, architecture. Il a été :
Programmiste (2002-2004) à Espace Cube.
Chef de projet (2004-2009), chef de bureau études et programmes (2009-2011), responsable du service Études et développement (2011-2013), directeur adjoint de l'immobilier (2013-2015) au Conseil départemental du Pas-de-Calais.
Il était directeur de l'immobilier au Conseil départemental du Pas-de-Calais depuis 2015.

63. Puy-de-Dôme
Cyril VALERO PETELET nommé directeur des finances, évaluation, gestion

Cyril Valero Potelet est titulaire d'une licence de droit privé et droit public à l'Université Jean Monnet à Saint-Etienne. Il a été :
Directeur général des service (200-2006) à la Communauté de communes en pays saint-Pourcinois.
Directeur général adjoint (2006-2011) à la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier.
Directeur général des services (2011-2018) au Sitcom Sud Allier.
Directeur général des services (2018-2020) de la ville de Riom.
Il était directeur du pôle finances au Conseil départemental du Puy-de-Dôme depuis 2021.

64. Pyrénées-Atlantiques
Pierre-Alexandre DEBONO nommé directeur de la MDPH

Pierre-Alexandre Debono est titulaire d'une maîtrise de droit public à l'Université Toulouse Capitole et d'un master 2 Sciences politiques et gouvernement à Sciences Po Toulouse..
Il a été :
Directeur d'Ehpad (2009-2013)
Directeur-adjoint de l'autonomie au Conseil départemental de l'Ariège (2014-2022).
Il était directeur de l'action sociale au CCAS de Dax depuis 2022.

66. Pyrénées-Orientales
François ALLAIGRE nommé responsable de l'habitat

François Allaigre est titulaire d'un master 1 à l'Université de Pau et des pays de l'Adour, d'un DJCE à l'Université de Poitiers et d'un doctorat Commerce international. Langues Étrangères Appliquées à l'Université de Nantes.
Il a été :
Avocat au cabinet Akaigre (1998-2002)
Chef du pôle entreprises, innovation, emploi au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales (2002-2007)
Directeur du CEEI Plein Sud entreprises (2008-2013)
Il était responsable du pôle logement au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales depuis 2013.

66. Pyrénées-Orientales
Nicolas THIBAULT nommé conseiller numérique

Nicolas Thibault était ambassadeur numérique au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales depuis 2021.

70. Haute-Saône
Nicolas THIBAULT nommé conseiller numérique

71. Saône-et-Loire
David GAUGEY nommé chargé de projets transversaux

David Gaugey a été :
Chargé de mission au SIVOM du Val Lamartinien (199-2001)
Chargé d'études environnement au Conseil départemental de Saône-et-Loire (2001-2017)
Il était chargé de projets territoriaux au Conseil départemental de Saône-et-Loire depuis 2017.

72. Sarthe
Amandine MADER nommée chef de service à l'aide sociale à l'enfance

Amandine Mader est titulaire d'une licence de droit, d'un master en droit et d'un master 2 droit de la famille à l'Université de Strasbourg. Elle a été :
Responsable protection de l'enfance au Conseil départemental du Haut-Rhin (2013-2014).
Responsable adjointe Pôle enfance, famille et insertion à l'UDAF (2014-2017)
Chef de bureau insertion logement (2017-2022)
Elle était directrice adjointe des apprentis d'Auteuil depuis 2022.

74. Haute-Savoie
Linda BLONDEL nommée Gestionnaire comptable

Linda Blondel a été :
Gestionnaire de la comptabilité et des finances au conseil départemental du Doubs (2002-2018)
Gestionnaire des marchés publics à la ville de Quetigny (2018-2021)
Gestionnaire comptable au Conseil départemental de Côte-d'Or (2021-2022)
Elle était comptable à la Communauté de communes du Genevois depuis 2022.

77. Seine-et-Marne
Bruno LOUREIRO est nommé assistant de direction-facilitateur du quotidien

80. Somme
Vincent MANESSE nommé responsable des événements

84. Vaucluse
Alexandre ABRY nommé Conseiller technique dossiers transversaux

Alexandre Abry est titulaire d'une licence à l'Universidad de sevilla et d'un DEA Urbanisation du Monde Arabe à l'Université de Tours. Il a été :
Chargé de mission grands comptes ADP à la CCI de Versailles Val d'Oise Yvelines (2007-2009)
Chargé de mission au Conseil départemental de la Drôme (2009-2011)
Chargé de mission Services aux entreprises (2011-2015), chef de service financement aux entreprises (2015-2018), chef de projet service PNR (2018-2019) au Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Il était chef de service Attractivité et Développement au Conseil départemental du Vaucluse depuis 2019.

89. Yonne
Angélique COURVASIER est nommée Cheffe du service administratif et financier à la direction Enfance Famille

Angélique Courvasier est titulaire d'un DUT Carrière sociale option gestion urbaine et d'une licence professionnelle, intervention sociale, directeur des structures de services à la personne à l'IUT de Damigny. Elle a été :
Responsable de secteur à l'UNA Pays d'Alençon Perche (2010-2018)
Coordinatrice de proximité à l'ADMR Yonne (2019)
Elle était assistante du responsable de l'UTS et référente administrative prévention insertion au Conseil départemental de l'Yonne depuis 2019.

92. Hauts-de-Seine
Rémy MADOUNE nommé chargé d'opérations

Rémy Madoune est titulaire d'une licence d'aménagement et d'un master urbanisme, aménagement communautaire et régional à l'Université de Rennes 2. Il a été :
Réceptionnaire à Brico Dépôt (2019-2020)
Il était assistant responsable d'opérations à Terre & Toît depuis 2021.

92. Hauts-de-Seine
Sonia SAIB nommé référente déontologie des élus

Sonia Saïb est titulaire du CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat). Elle a été :
Avocat chez Wilheim et associés (2011-2013)
Avocat de droit public des affaires chez Latournerie Wolfrom avocats (2013-2020)
Directrice adjointe de la direction des affaires juridiques et des assemblées au Conseil départemental des Yvelines (2020-2022)
Directrice des affaires juridiques et des assemblées au Conseil départemental des Yvelines depuis 2022.

95. Val-de-Marne
Céline LACOMBE-CORDIER nommée Chargée de mission projets transversaux stratégiques

Céline Lacombe-Cordier est titulaire d'une maîtrise Histoire et relations internationales, et d'un DESS, Communication, politique et animation locale à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, d'un master 2 à l'INSP (Institut national du service public.)
Elle était directrice de la communication, innovation et moyens généraux à la mairie de Combs-la-Ville depuis 2001.

Élection du bureau de Villes de France

Le Bureau se compose de la manière suivante :
Président : Gil Avérous
Président Délégué : Jean-François Debat
Vice-Président : Jean-Marc Vayssouze-Faure
Vice-Président : David Marti
Vice-Présidente : Frédérique Macarez
Vice-Présidente : Stéphanie Guiraud-Chaumeil
Secrétaire : Jérôme Baloge
Secrétaire Adjoint : Marc Gricourt
Trésorier : Philippe Buisson
Trésorier Adjoint : Denis Thuriot

Association nationale des élus du littoral (ANEL)

Stéphane HAUSSOULIER, président du Conseil départemental de la Somme et du Syndicat mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard, a été élu Président délégué de
Depuis 45 ans, l'ANEL rassemble les élus des collectivités du littoral, de métropole comme d'outre-mer, autour des enjeux spécifiques du développement économique et de la protection des littoraux.

Association Nationale des Assistants de Service Social (ANAS)
Isabelle BOISARD, trésorière et membre a été élue présidente. Elle succède à Joran LE GALL

Isabelle Boisard est titulaire du Diplôme d'Etat EJE, formation et gestion à la petite enfance, d'un diplôme d'Etat ASS Service social et le CAFERUIS, encadrement d'équipe de travail social.
Elle a été :
Cheffe de service Centre d'hébergement d'urgence Porte d'Orléans.
Elle est assistant territorial socio-éducatif au Conseil départemental du Val-de-Marne depuis 2002.
Ont aussi été élu :
Agnès TOUSTOU (secrétaire),
Mathilde LEGRAND (secrétaire adjointe),
Sandra DOMENGE (trésorière)
Sylvie GASNERAY (trésorière adjointe).

Nouveau bureau IngéChef 2023
Vincent MAUGER – Président

Vincent Mauger est titulaire d'un 3ème cycle en informatique au Conservatoire National des arts et Métiers et de l'INET (Ingénieur chef territorial). Il a été :m
Chef de projets informatisation des services support (2006-2010), coordonnateur du numérique éducatif (2010-2017) au Conseil régional Poitou-Charentes.
Responsable de la stratégie du numérique éducatif au Conseil régional Nouvelle-Aquitaine (2018-2021)
Il est directeur des systèmes d'information et d'organisation à la mairie de Colombes depuis 2022.
Guillaume LANFRANCHI - VP Animation Territoriale
Elisabeth Bildstein - VP Transmission
Laurine Aubert - VP Partenariats
Adrien Barbaud - Secrétaire Général
Julien Blin - Trésorier
Liste des membres du bureau :
Anne-Joëlle Rosay Baud-Grasset
Julien Lahaie
Laurence CAILLOL
Pauline ROBERT
Hannah BISTOQUET
Pierre-Jean TISSERAND
Samuel ROUSSEL-GALLE
Charles CHOQUET
Olivier ASTORGUE

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous informer des mutations, nominations...

Soyez-en sincèrement remerciés et n'hésitez pas à nous faire passer toutes les informations dont vous souhaitez que nous nous fassions l'écho à l'adresse suivante o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

Actualités ressources humaines

Attractivité de la fonction publique

Plusieurs chantiers doivent s'accélérer à partir de septembre :

Salaires :
Avec les hausses successives du minimum de traitement de nombreux agents se retrouvent au plancher et ne voit pas d'augmentation de salaire lorsqu'ils progressent en grade. La revalorisation des traitements a été annoncée pour une application au 1er juillet, sans que les collectivités soient associées aux négociations et décisions .

Télétravail :
Une négociation pour un accord collectif devrait s'engager.
Après l'accord employeurs/ salariés sur la prévoyance, une négociation sur le volet santé doit s'engager.

Attractivité :
Pour renforcer l'attractivité de la fonction publique, deux actions sont prévues : un salon de l'emploi public et une campagne de communication sur les métiers publics.

01. Ain

Métiers de l'accompagnement social et médico-social

Pour renforcer l'attractivité de ces métiers, le Département et ses partenaires ont initié, il y a plus d'un an, une démarche collective pour valoriser ces métiers.
Il a créé une plateforme aindinoise des métiers pour :
Communiquer sur les métiers et notamment auprès des collégiens et lycéens
Renforcer l'apprentissage et valoriser le tutorat
Proposer des parcours d'orientation et de formation
Mettre en place des actions favorisant le recrutement
Proposer des actions d'appui à la qualité de vie et conditions de travail
Accompagner la prise de poste des nouveaux salariés, fidéliser, favoriser la mobilité...
Par ailleurs, de nombreuses mesures sont en cours comme la dotation de 1300 véhicules pour les aides à domicile.

34. Hérault

Nouvelle campagne de recrutement de volontaires en service civique

Cette année encore, le Département recrute 30 jeunes volontaires en service civique sur de nombreuses missions au sein des différentes directions de la collectivité. L'opportunité pour eux d'acquérir une solide première expérience professionnelle tout en valorisant leur engagement citoyen ! Médiation culturelle, sensibilisation à l'environnement, communication, accompagnement sur le volet numérique, solidarité... 30 postes sont proposés à des jeunes entre 18 et 25 ans dans le cadre du nouveau programme d'accueil de services civiques pour l'année 2023-2024.
Durant 8 mois, du 23 octobre 2023 au 22 juin 2024, les volontaires pourront découvrir la diversité des actions du Département, et contribuer à ses côtés au dynamisme du territoire.

Actualités Marketings Territoriales / Attractivités

23. Creuse

L'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse, structure publique qui accompagne près de 100 communes et intercommunalités creusoises dans leurs projets développement depuis plus de trois ans, est désormais présente en ligne.
Au-delà de la fonction de vitrine institutionnelle, le site se veut espace d'échange avec les territoires et, à terme, espace collaboratif au profit de ses membres
Une rubrique « actualités » permettra à chacun de suivre « presque » en direct la vie de l'Agence.

59. Nord

Lancement du guide du Petit Futé spécial « Département »

Le développement touristique du Nord est un enjeu majeur pour le Département du Nord. Le territoire regorge de pépites patrimoniales, culturelles, gustatives que le Département souhaite mettre à l'honneur avec deux objectifs : hisser le territoire au rang de destination auprès des Français et développer l'attractivité touristique et économique du territoire.
Le Département du Nord a ainsi engagé un partenariat avec le Petit Futé, groupe d'édition de guides touristiques français et internationaux, afin de créer et publier un ouvrage dédié au Nord.

63. Puy-de-Dôme

Métiers de l'accompagnement social et médico-social

Casquettes, t-shirts, polos, doudounes, tote bags, mugs, crayons, sets Cobi : autant d'articles à retrouver sur le site pour exprimer sa fierté d'être Puydômois, ramener un souvenir de vacances ou encore offrir un cadeau original.
Mais surtout, de nouveaux produits phares s'ajoutent à la collection : quatre sets de briques Cobi à construire et exposer chez soi. Vendus en nombre limité, à raison de 2000 exemplaires par modèle, ces jeux de construction, assemblables entre eux, illustrent trois thématiques symboliques du Puy-de-Dôme : le patrimoine, le terroir et les sports. Un quatrième kit collector qui représente un cycliste en haut du puy de Dôme a été créé à l'occasion du Tour de France.

76. Seine-Maritime

Ambassadeurs

Le Club des ambassadeurs animé par l'agence Seine-Maritime Attractivité. Le club propose à ceux qui le rejoignent de bénéficier chaque mois d'une offre découverte de 5 ou 6 événements spécifiquement organisés : sorties nature ou culturelles, visites en avant-première, etc. Les ambassadeurs s'engagent ensuite à partager leurs coups de cœur avec eurs abonnés internautes pour les adeptes des réseaux sociaux ou tout simplement avec leurs proches.

Marketing ou communication ? 5 questions pour y voir clair !

L'été qui s'achève a vu fleurir nombre d'actions publiques étiquetées « marketing territorial ». À chaque fois que l'on croise une de ces campagnes, une question peut toujours se poser : vrai marketing territorial ou simple campagne de pub ?

Marc Thébault

Consultant auprès des collectivités locales et des intercommunalités en Attractivité et Communication. Ancien DirCom (Issy-les-Moulineaux, Saint-Étienne, C.U. Caen la mer) et Chargé d'attractivité (Saint-Étienne Métropole, C.U. Caen la mer). Auteur (Territorial éditions) et chargé de cours (EM Normandie, Université Aix-Marseille, IEP Rennes, ...).

Les campagnes de promotion de nos territoires ne sont pas rares, loin de là. Remarque : la question n'est pas de porter un jugement de valeur quelconque sur la qualité de leur réalisation ou sur la pertinence de leur diffusion, mais de s'interroger plutôt sur celles qui se disent issues du « marketing territorial » et qui ont pourtant bien des allures de « coup de comm ». En somme, est-on bien dans une stratégie appliquée de « marketing » ou bien dans une stratégie, plus classique, de « communication publique » ?

Voici, ci-dessous, une série de cinq questions à se poser et qui devraient permettre de mieux classer ces fameuses campagnes :

1 – De quoi parle-t-on ?
Est-ce vraiment la promotion du territoire ou bien celle d'une institution ? Pour le dire autrement, est-on bien dans la mise en avant des atouts du territoire ou bien dans quelque chose qui ressemble à s'y méprendre à un bilan d'actions politiques ?

2 – Caprice ou résultante de réflexions en amont ?
Avant toute chose, y-a-t-il eu une ou des études préalables pour déterminer, au minimum, le marché le plus adapté à tenter de conquérir, les cibles à viser – et alors comment connaître et répondre à leurs attentes –, ou quel sera le positionnement le plus pertinent pour le territoire, etc ? Ou alors quelqu'un s'est-il juste réveillé un matin en décidant qu'il fallait absolument faire une campagne dans le métro parisien, notamment parce que « *les autres le font déjà !* » ?

3 – Une action isolée ou la partie émergée d'un plan global ?
L'action de communication est-elle un « one shot », bien ficelé peut-être mais isolé, ou bien, au contraire, est-ce le début, ou l'aspect visible, d'une série d'autres d'actions, plus discrètes mais pérennes car faisant partie d'une stratégie globale à longue portée ? La promesse émise sera-t-elle rendue concrète, notamment par un ensemble de services pour accompagner celles et ceux qui auront vu et répondu à cette promotion ? En somme, comment la réalité va-t-elle valider le discours ?

4 – Surfer sur des tendances ou valoriser l'identité du territoire ?
Les arguments, de toutes sortes, mis en avant dans la campagne, sont-ils de circonstance et juste adaptés à l'actualité et aux tendances du moment, ou bien sont-il issus d'un travail préalable de construction d'un argumentaire général, à partager avec des partenaires, valable sur au moins du moyen terme et positionnant clairement les atouts à valoriser du territoire ? En effet, si la forme peut (doit ?) être dans l'air du temps afin d'être remarquée - mais le parti pris du contre-pied peut s'avérer également une très bonne tactique - , le fond, lui, n'a pas à varier au gré du vent car le territoire ne change pas tous les matins et c'est par la répétition que les arguments territoriaux finiront, peut-être, par s'imprimer dans l'esprit des cibles.

5 – Une décision isolée ou le fruit d'une mobilisation collective ?
La décision de faire cette campagne, ainsi que le choix du fond et de la forme de celle-ci, ont-ils donné lieu à des temps d'échanges collectifs, associant celles et ceux qui sont concernés, ou n'est-ce que l'œuvre d'une seule direction d'une seule institution ?

Vous allez me dire, mais pourquoi se poser la question ? *L'intérêt réside principalement dans le fait que, et sans mettre l'un de ces champs d'actions au-dessus de l'autre, marketing et communication ne sont pas exactement la même chose. Chacune de ces deux catégories à ses objectifs et ses moyens d'actions. Chacune à ses règles et ses domaines de prédilection. Et ils ne sont pas toujours les mêmes. Il est donc nécessaire de savoir à laquelle des deux stratégie il convient d'avoir recours suivant la situation, histoire d'être efficace. Histoire aussi de ne pas tromper son monde, ou se tromper soi-même et aller au-devant de grandes déceptions.*

Illustration : marcus_bellamy_unsplash

Actualités Environnements

19. Corrèze

« La Corrèze, je l'aime, je la préserve »

Face à la multiplication des dépôts sauvages de déchets, le Département avait organisé début avril l'opération de nettoyage « La Corrèze, je l'aime, je la préserve ».
Après l'organisation au mois de novembre d'une demi-journée de formation à destination des élus, en première ligne face à ce fléau, un second volet a été mis en œuvre au printemps avec l'opération « La Corrèze, je l'aime, je la préserve » qui s'est tenue du 1er au 8 avril 2023.
Ce sont ainsi 45 structures qui ont participé à cet évènement dont 21 associations, 17 Communes, 4 écoles et 3 collèges
- Plus de 1000 participants
- Plus de 16 tonnes de déchets collectés
- 45 structures participantes

45. Loiret

Réduction de la consommation des bâtiments du Département

Dans le cadre de la transition énergétique, le Département du Loiret investit 4 M€ dans une rénovation importante de l'Hôtel du Département, afin de réduire sa consommation et d'améliorer le confort thermique pour l'ensemble des agents. 4 M€ sont également consacrés aux travaux énergétiques dans les collèges en installant des panneaux photovoltaïques à Lorris par exemple, en modifiant les installations de chauffage (mise en place de pompes à chaleur), en créant des espaces de fraîcheur au sein des cours ou en développant l'isolation extérieure. L'ensemble de ces travaux, d'un coût de 8 M€, ont pour objectif de réduire la consommation des bâtiments de 40 %.
Déplacements des agents et des collégiens, entretien de la voirie, repas dans les collèges, consommation des bâtiments... Le Département a réalisé en 2020 un bilan complet des rejets annuels de gaz à effet de serre liés à ses activités et compétences. La collectivité se donne pour objectif de réduire ces émissions de 17 % d'ici 2026, et 25 % d'ici 2030. Une COP interne à associé en 2021 tous ses agents et a défini un plan d'actions pour atteindre ces objectifs.

55. Meuse

Budget vert du Département, première expérience concluante

Les résultats de l'analyse menée en interne des dépenses de la collectivité au regard de leur impact sur le climat ont été présentés. Ce premier budget vert, une fois dépassé le fait qu'une grosse part des dépenses sont neutres (les allocations individuelles de solidarité), conforte l'orientation des politiques départementales en faveur du développement durable et de la transition écologique. Dès le dialogue de gestion qui débute en septembre, les services du département, désormais aguerris à la méthode d'analyse, renouvellent l'expérience avec le budget 2024, en allant plus loin, en direction de l'analyse des trois piliers du développement durable, environnemental bien sûr, mais aussi économique et social.

60. Oise

Trois nouvelles aides dans le cadre de Oxygène 60

1,5 million d'euros pour trois nouvelles aides qui visent à répondre à deux préoccupations majeures des habitants de l'Oise : la défense du pouvoir d'achat et la protection de l'environnement.
Ce Bouquet Oxygène 60 se compose de trois packs d'aides :
Un pack pour la préservation de l'eau (Aides à l'acquisition d'un collecteur d'eau de pluie)
Un pack efficacité énergétique (Aides à l'acquisition d'un système de chauffage)
Un pack mobilité (Aides à l'acquisition d'un vélo classique ou électrique, d'un kit de conversion au vélo électrique et le renouvellement de l'aide à l'acquisition d'un boîtier bioéthanol)

63. Puy-de-Dôme

Création de l'Espace Naturel Sensible du puy Giroux

Avec sa récente labellisation par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, le puy Giroux vient de rejoindre le réseau des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Puy-de-Dôme qui compte désormais 24 sites.
Cet ancien volcan, sous couvert de végétations forestières, vient d'obtenir le label « Espace Naturel Sensible » attribué par le Département du Puy-de-Dôme.
Situé à Opme, ce site de 51 hectares est apprécié des randonneurs et des naturalistes.
Sa proximité avec l'agglomération clermontoise le rend très attractif mais aussi vulnérable à l'urbanisation et aux dégradations.

81. Tarn

Un atlas des libellules tarnaises mis à la disposition des collégiens

Le Département a participé à la réalisation d'un atlas des libellules tarnaises, en lien avec les bénévoles de l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) Midi-Pyrénées.
L'ouvrage de recensement des libellules sur le territoire tarnais sera mis à disposition des élèves dans tous les collèges du Tarn, par l'intermédiaire des jeunes conseillers départementaux.
Objectifs : permettre au plus grand nombre de s'informer et d'apprendre à reconnaître ces espèces que tous les Tarnais peuvent apercevoir autour de chez eux, mais également offrir un support riche pour les enseignants et les élèves sur la biodiversité tarnaise.

84. Vaucluse

Un liant végétal pour remplacer le bitume

Intégrée au réseau de desserte locale, la route départementale entre Cucuron et Cabrières- d'Aigues (RD 189), représentant un linéaire d'environ cinq kilomètres, a été inscrite au programme pluriannuel de réfection de chaussées. Le Département a fait le choix d'utiliser un procédé particulier, plus respectueux de l'environnement Le chantier va utiliser une technique de « retraitement en place » et à froid des matériaux, substituant le bitume par un liant végétal.
▪ D'une part, les matériaux de la chaussée actuelle seront rabotés sur six centimètres environ, puis réutilisés immédiatement pour réaliser la nouvelle chaussée. Cette façon de procéder permet de ne pas utiliser de matériaux neufs issus de carrières et diminue drastiquement le transport de matériaux, donc la pollution atmosphérique ainsi que la production de gaz à effet de serre.
D'autre part, et pour la première fois dans le département, les matériaux ainsi recyclés sont mélangés in situ à froid avec une émulsion biosourcée de poix : il s'agit d'un produit 100 % végétal issu de la sylviculture.
La nouvelle route, plus écologique, sera donc composée de 100 % de granulats recyclés de l'ancienne chaussée et d'un liant végétal en remplacement du bitume pétrolier habituellement utilisé et plus écologique en réduisant fortement la production des émissions de carbone liée au chantier.

Actualités Collèges, Éducations et Enseignements

Réglementation des logements de fonction

Le ministère de l'Éducation nationale refuse toute évolution sur le sujet des logements de fonction propriétés des collectivités locales, au travers de trois réponses à des questions écrites de la sénatrice Laure Darcos

10. Aube

Des jeux Circino offert pour les jeunes

En 2022, le Département de l'Aube a soutenu le développement de la déclinaison auboise du jeu de société Circino, Le chasseur de Trésors. En 2023, il a décidé d'en distribuer dans différents lieux, qui accueillent notamment les plus jeunes.

Le jeu Circino, Le chasseur de trésor est un jeu de plateau de la famille Créacom Games qui se décline selon les départements de France.

Ce croisement d'Indiana Jones et de Jumanji permet aux plus petits, leurs parents et leurs grands-parents de découvrir ou re-découvrir leur territoire à travers 36 communes.

Le Département de l'Aube, accompagné de son Agence départementale du tourisme, a soutenu le développement de la déclinaison auboise en aidant à sélectionner les communes et à construire les fiches autour de ces dernières.

Le Département a choisi d'acheter des jeux et d'en distribuer dans les endroits qui accueillent les plus jeunes.

10. Aube

Prix Album jeunesse

La remise du prix a eu lieu au Château de Sédières, à Clergoux.

Le Prix départemental de l'Album jeunesse (anciennement Prix de l'album jeunesse Alain Gazeau) a été créé en 1998. Depuis 2012, il est entièrement organisé et financé par le Conseil départemental, via la Bibliothèque départementale. Ce Prix s'adresse aux enfants de 2 à 7 ans par l'intermédiaire des établissements scolaires, des structures petite enfance et des bibliothèques de la Corrèze.

Il est destiné à favoriser la découverte de la littérature jeunesse dès le plus jeune âge, en aiguisant le regard de l'enfant sur les graphismes différents de chaque album et en encourageant sa curiosité pour la lecture, grâce à la diversité des styles proposés.

Le prix récompense un album dans chacune des 2 catégories suivantes :

- 2 - 4 ans (4 albums sélectionnés)
- 5 - 7 ans (5 albums sélectionnés)

Les albums sont sélectionnés au préalable par les bibliothécaires des sections jeunesse des bibliothèques corréziennes qui souhaitent participer au Prix.

22. Côte d'Armor

Vote du plan d'investissement collège 2023-2028

Il a donné lieu à des contestations liées à la fermeture prévue du collège de Corlay. Les membres du collectif opposé à cette fermeture ont déchiré leur carte d'électeur.

26. Drôme

Végétalisation des collèges Gérard Gaud et André Cotte

Collège Gérard Gaud © CD la Drôme

Dans le cadre de son programme de réaménagement des cours des collèges, le Département a lancé début juillet les travaux de désimperméabilisation et de végétalisation aux collèges Gérard GAUD à Bourg-lès-Valence et André COTTE à Saint-Vallier après les collèges Jean-Etienne Lapassat à Romans-sur-Isère et Marc Seignobos à Chabeuil.

Ces investissements d'environ 800 000 € pour chaque établissement vont permettre de faire baisser la température des cours grâce au remplacement du goudron actuel par des matériaux plus clairs qui laissent l'eau s'infiltrer (terre pleine, béton drainant...) et à la végétalisation. Au total, près d'une centaine d'arbres et arbustes issus d'espèces locales (érable, frêne, peuplier, tilleul...) seront plantés dans chaque collège. Ces réaménagements vont favoriser la biodiversité. Ces réaménagements, co-construits avec les élèves et les équipes pédagogiques visent également à rendre les cours plus agréables aux élèves, avec l'installation de nouveau mobilier et des zones de jeux et de calme bien identifiées.

Le nouveau mobilier comprend des assises de différentes formes : assis, couché, assis-couché, des équipements sportifs (city-stades, tables de ping-pong, agrès, sacs de frappe), ou encore des bornes pour boire.

Collège André Cotte © CD la Drôme

34. Hérault.

Nouveau site d'information des jeunes dans l'Hérault

Le site internet Info Jeunes Hérault, fruit d'un partenariat entre le CRIJ Info Jeunes Occitanie et le Département, est en ligne dans sa nouvelle version améliorée grâce à la consultation de 11 jeunes volontaires en service civique au Département.
Ce site, co-construit avec les jeunes, leur donne accès à une mine d'informations constamment actualisées autour de l'emploi, des formations et métiers, des stages et jobs, du logement, des missions de service civique, du volontariat à l'étranger, des loisirs, de la santé, etc... en lien avec les autres sites partenaires et les réseaux sociaux. Il relaie notamment les activités de l'Espace Jeunes Citoyens du domaine départemental de Pierresvives et les actualités du Département.

82. Tarn-et-Garonne

Changement de la couleur de la cour du collège Manuel Azaña à Montauban, limiter la chaleur absorbée dans la cour

La couleur claire du revêtement « *spécialement étudiée pour le collège* », permet d'éviter l'absorption de la chaleur. Avec utilisation des matériaux locaux et d'un liant organo-minéral.

Pour ce projet respectueux de l'environnement, le Département a investi 100 000 euros.

84. Vaucluse

Bilan des Campus sécurité routière pour l'année scolaire 2022-2023

Le Département de Vaucluse propose chaque année aux collèges son opération Campus sécurité routière. Depuis 1996, ces journées de prévention et d'éducation offrent aux élèves une véritable sensibilisation aux règles de bonne conduite grâce à des intervenants très impliqués. En 27 ans, ce sont plus de 128 000 jeunes vauclusiens qui en ont bénéficié dont 3 055 pour la dernière année scolaire.

Les collèges qui ont accueilli un Campus ont souligné la qualité des interventions, les bonnes relations des partenaires avec les collégiens, la bonne participation de ces derniers, ce qui a facilité leur réussite aux examens ASSR1 et 2.

86. Vienne

Présentation du projet de reconstruction du collège Georges David et du pôle socio-éducatif et sportif à Mirebeau

Le collège Georges David de Mirebeau est un établissement vieillissant et peu adapté aux exigences du XXIe siècle en matière d'établissement scolaire.

Une étude de faisabilité, menée en 2018, a conclu à la possibilité de réhabiliter le collège sur site mais à un coût élevé (9,5 M€ coût travaux HT) et sans possibilité de le faire évoluer.

Un complément d'étude de faisabilité pour la construction d'un collège neuf a démontré qu'un bâtiment neuf pouvait répondre à l'ensemble des besoins et avec des objectifs environnementaux plus ambitieux. La décision a donc été prise par les élus départementaux de reconstruire le collège

Le Département et la Communauté de Communes du Haut Poitou ont décidé d'unir leurs efforts dans le cadre d'une opération visant à construire sur le site de 25 000 m2 à Mirebeau le collège et le pôle socio-éducatif et sportif.
- Un collège pour 450 élèves
- Une demi-pension mutualisée pour tout le site
- Un centre socio-culturel qui accueillera des enfants de 0 à 16 ans
- Un équipement sportif couvert avec une homologation en basket et un mur d'escalade

Afin de réduire la facture énergétique et proposer des bâtiments à faible empreinte carbone, le projet vise la labellisation E4C2, lancée en 2016 par le ministère du Logement (niveau le plus élevé du label « Bâtiments à Energie Positive et Réduction Carbone »).
Le montant total des travaux est estimé à 33 Millions d'euros, toutes dépenses confondues.

93. Seine-Saint-Denis

200 euros d'aides à l'achat de fournitures scolaires pour les futurs collégiens

Le département a distribué dès août 2023 un chèque de 200 euros à tous les élèves faisant leur entrée en sixième dans un collège public de Seine-Saint-Denis, pour s'équiper lors de la rentrée 2023.

Comment capter l'attention de son public ?

Chronique de Matthieu Wildhaber

Matthieu Wildhaber est un architecte du discours. Détenteur d'une solide formation universitaire, il s'est également formé en France et en Belgique pour comprendre les discours au travers des cultures. Fondateur d'un cabinet de conseil en rhétorique et communication publique, il conseille aujourd'hui les partis politiques et les entreprises aux techniques oratoires qui mettent les foules en mouvement. Chaque année, il transmet sa passion au monde estudiantin, en tant que chargé de cours en art oratoire et en relations publiques.

Votre voix est une alliée de choix. Les variations apporteront du corps à votre discours et permettront de faire un grand travail sur l'attention du public.

Dans l'art rhétorique, nous parlerons de prosodie du discours. La prosodie se compose des fluctuations sonores et du phrasé (le rythme). Un travail prosodique est indispensable, car il offre de la granularité aux propos. Au même titre qu'un mur lisse n'offre aucune prise, un discours monocorde n'offre aucune percussion.

Pour savoir quelle prosodie intégrer dans son discours, il faut se référer à l'objectif et au contexte de ce dernier. Voici quelques incontournables pour vous aiguiller dans vos prises de parole :

- Un débit rapide avec des intonations neutres est au service de l'émetteur du message. Les études tendent à montrer qu'un tel débit crédibilise et rend le propos solide. L'orateur n'a pas besoin de réfléchir pour transmettre son discours.
- Un débit lent avec des intonations marquées est au service du message. Ce type de débit augmentera le taux de rétention des propos. Souvenez-vous du néologisme de Jacques Chirac "abracadabrantesque" suivi d'une aposiopèse (un silence qualifié en rhétorique) de 4 secondes.
- Un débit lent avec des intonations faibles sera au service du lien entre l'émetteur et son public. C'est un débit utilisé dans des circonstances particulières. Les oraisons funèbres par exemple seront lentes avec voix faible.

Attention, si la prosodie est une alliée, elle peut se retourner contre celle ou celui qui en abuse. Une prosodie inadaptée vous fera tomber dans l'artifice. Pire, dans le manque de respect. Une rhétorique incantatoire dont les sonorités sont fortes et le rythme est marqué pourra choquer dans un contexte sensible.

Prenons un exemple concret. Vous devez prononcer un discours faisant suite à une attaque au couteau sur la place publique. Certains élus seraient tentés de laisser parler leur colère. Ils seraient tentés de regarder le public dans le blanc des yeux en promettant une punition à la hauteur de l'atrocité de l'acte. Ils seraient tentés de dire avec fermeté que davantage de moyens seront mis en œuvre pour la sécurité publique.

Oui, mais... où se trouvent les victimes dans ce discours ? Où se trouve leur douleur ? Où se trouve la compassion ?

Une prosodie colérique et quasi militaire peut se transformer en manque cruel de respect.

Comment améliorer sa prosodie ? Le mimétisme vocal est un exercice que vous ne trouverez nulle part ailleurs. Comme un peintre colore une toile, votre voix doit venir colorer vos propos. Dans la séquence « J'ai un immense problème », les effets seront sensiblement différents si vous colorez « l'immensité » avec votre voix. Pour l'écrire visuellement, il s'agira de passer d'un « j'ai un immense problème » à un « j'ai un IMMENSE problème ».

En plus de travailler l'attention du public, le mimétisme vocal opère un travail sur la granularité de vos propos. Une « IMMENSITÉ » bien prononcée dégagera beaucoup plus de sens qu'une « immensité » timide et anesthésiante.

Ne soyez pas ce mur lisse qui n'offre aucune perspective d'élévation. Apprenez à jouer avec la prosodie du discours.

Gageons que l'Etat s'appuie sur le département pour relever le défi d'intégrer ces jeunes à notre société française !

Chronique de Cécile Delozier

Spécialisée en communication, Cécile DELOZIER accompagne des élus dans leur prise de parole partout en France. Elle conseille des élus locaux, des parlementaires mais aussi des candidats aux élections dans leur stratégie de communication et leur capacité à persuader et à convaincre en présentiel ou dans les médias . Sa pédagogie est fondée sur la bienveillance afin de développer la confiance en soi et pouvoir ainsi réaliser des performances.

Comment analysez-vous cette rentrée?

Je pense que cette année la rentrée est un moment particulièrement fort pour les départements. La compétence des collèges me semble être la compétence prioritaire pour chaque département de France en ce mois de septembre 2023.

Plus que d'habitude ?

Oui, absolument. N'oublions pas que le mois de juin s'est terminé par des violentes émeutes qui ont généré des scènes de saccage, de vandalisme et de pillage... et qu'une partie des émeutiers était des collégiens ! Or, ces collégiens dont nous avons pu découvrir la folie destructrice sont à la rentrée sur les bancs des salles de classe de leur collège. Je pense aux enseignants dont la mission est tellement difficile : comment ramener dans des relations sociales respectueuses ces jeunes qui ont été capables de détruire des écoles que leur petite sœur fréquente, des bus que leur mère emprunte, des centres de loisirs qui occupent leurs cousins pendant l'été ? Comment restaurer ou réinventer un pacte social vertueux : « nous t'éduquons, respecte-nous ! » ? Comment l'école peut-elle aller récupérer ces électrons libres irresponsables et haineux ?

L'école est au cœur du lien démocratique ...

Oui, et l'instance départementale, en charge des collèges, a un rôle majeur à jouer ! Chaque conseil départemental doit réfléchir à la manière d'épauler les équipes enseignantes qui sont en première ligne dans cette reconquête démocratique. Quels sont les leviers à actionner ? Les nouveaux outils à inventer ? L'éducation nationale doit travailler avec les élus du département.

Ce n'est pas si évident puisque la pédagogie incombe aux seuls enseignants.

C'est vrai. Mais je pense qu'un bon nombre de sujets peuvent être examinés par les élus. L'un des problèmes du collège, c'est le manque d'encadrement adulte alors même que l'adolescence est l'âge le plus critique dans le développement de l'enfant. D'ailleurs, quand les parents choisissent l'école privé pour leurs enfants, ce n'est pas tant pour accéder à un niveau disciplinaire supposé meilleur que dans le public que pour pouvoir bénéficier d'un cadre humain et moral solide . Il faut renforcer les équipes éducatives dans les collèges : les enseignants, les surveillants, les psychologues ... Face à une classe d'une trentaine de collégiens sans foi ni loi dont chacun a pu constater sur les vidéos virales la folie ravageuse , peut-on laisser seule une enseignante débutante ? Peut-on laisser vacants des postes de psychologues ? Peut-on laisser sans formation des surveillants ? Et attendre passivement le prochain embrasement des banlieues ...

Que faut-il faire ?

Je vois des besoins immenses dans les collèges. Et je vois aussi des ressources immenses chez nos étudiants par exemple. Que de matière grise inexploitée ! Combien d'étudiants en sciences de l'éducation ou en psychologie apporteraient une aide intelligente à des jeunes en construction et en retireraient en échange un enrichissement majeur pour leur propre formation ? Il faudrait déployer en stage d'étude tous nos étudiants en master de psychologie par exemple dans tous les collèges des départements. Il faut inonder les cours de récréation et les salles de classe d'adultes engagés et instruits chargés de réintroduire des valeurs républicaines au sein de l'école. Il faut briser les hordes d'adolescents agressifs qui ne vivent qu'entre eux avec souvent des écrans interposés et qui ne communiquent pas avec leurs parents ni avec des adultes en général. La tâche est immense. L'Education Nationale accueille cet été un nouveau ministre Gabriel Attal dont le première volonté est de « restaurer l'autorité des enseignants ». On ne peut qu'être d'accord... Mais comment faire sans inventer des nouvelles formes d'actions politiques. La communication politique ne peut se substituer à l'action. L'organisation traditionnelle de l'école est caduque. Monsieur le ministre et mesdames et messieurs les élus, inventons des nouvelles pratiques !

Les départements en sont-ils capables ?

Oui. La créativité politique des départements en matière de harcèlement scolaire par exemple est remarquable. Les actions de théâtre forum (intéractif) se sont multipliées dans les collèges. Un peu partout en France, les départements s'engagent pour les jeunes et font preuve d'innovation dans le domaine pédagogique. Le département, cette précieuse strate du maillage territorial démocratique, a prouvé sa pertinence et son efficacité. Gageons que l'État s'appuie sur lui pour relever le défi d'intégrer ces jeunes à notre société française !

La Fondation du patrimoine dévoile les 11 lauréats du Prix Sésame

Depuis sa création, la Fondation du patrimoine a permis de sauvegarder plus de 7 000 édifices religieux.

Le patrimoine religieux est l'un des principaux éléments du patrimoine de proximité : environ 45 000 édifices religieux sont répartis sur tout le territoire national. Il constitue un véritable bien commun, visible et accessible à tous. Sa valeur est multiple : spirituelle, historique, géographique, sociale. Il constitue souvent le cœur de la commune. En permettant de favoriser les usages et l'utilisation de ces édifices, on encourage un entretien plus durable du patrimoine.
Faire vivre et utiliser le patrimoine religieux, c'est aussi éviter sa disparation subie ou volontaire et favoriser sa transmission à tous.
Son avenir concerne tous les cultes mais aussi toutes les communes et leurs habitants. Ainsi plus de 40 000 édifices religieux appartiennent à des communes dont 75% appartiennent à des communes de moins de 3 000 habitants. Avec le prix Sésame, la Fondation du patrimoine cherche ainsi à favoriser la sauvegarde, la valorisation et la transmission du patrimoine religieux en récompensant des initiatives originales et consensuelles d'un usage compatible ou d'une reconversion respectueuse de l'esprit des lieux. Ce sont autant d'exemples et de bonnes pratiques dont s'inspirer et qui sont réplicables partout en France.
Depuis sa création, la Fondation du patrimoine a permis de sauvegarder plus de 7 000 édifices religieux.

Le prix Sésame récompense des animations et initiatives locales, consensuelles et originales mises en œuvre au sein d'édifices religieux, qu'un culte y soit toujours présent ou non. Les 11 lauréats mettent en lumière des projets aux vocations multiples (culturelle, éducative, sociale, économique...) conformément à l'esprit du Prix Sésame valorisant la diversité des usages.
Les lauréats du Prix Sésame 2023 se distinguent par des actions variées, allant de la mise en place d'un pôle régional des métiers d'art dans une ancienne église (Carré Saint-Cyr) à la création de chambres étudiantes dans un temple (Jouy-en-Josas). Parmi les autres initiatives récompensées, on trouve la création d'un centre d'interprétation du vitrail dans une église (Mortagne-sur-Sèvre), l'amélioration des conditions d'accueil des demandeurs d'asile (Lille), la création d'un musée et d'un lieu de vie dans une synagogue (Bayonne) ou la formation de jeunes scolaires à transmission du patrimoine (Mont-Devant-Sassey), ...

Les lauréats primés en 2023 par le Prix Sésame sont :

-Yvelines Le temple protestant de Jouy-en-Josas. Création de logements étudiants dans un temple situé près du plateau de Saclay

-Meuse L'église Notre-Dame de l'Assomption à Mont-devant-Sassey. Associer la jeunesse à la transmission et à la valorisation de leur patrimoine

-**Aveyron** L'église Saint-Joseph à Villefranche-de-Rouergue. Réouverture d'une église, 30 ans après sa fermeture, grâce à une nouvelle activité touristique

-**Gard** Le temple de Gallargues-le-Montueux. Sauvegarde d'un temple protestant, fermé depuis 2016, qui revivra grâce à des activités culturelles

-**Finistère** La chapelle de l'Hôpital du Saint-Esprit à Quimper. Accueillir au sein d'une chapelle désacralisée des activités culturelles liées à la dimension spirituelle du lieu grâce à la mobilisation d'une association locale

-**Nord** L'église diocésaine Notre-Dame des Victoires à Lille. Humaniser et améliorer les conditions d'accueil des demandeurs d'asile

-**Hautes-Alpes** L'église Saint-Martin à Villar d'Arène. Une église sauvée de la destruction pour devenir un lieu culturel et musical au pied des montagnes hautes-alpines

-**Vaucluse** L'ancien carmel d'Avignon. Un ancien carmel transformé en « maison de famille » afin d'accueillir différentes activités notamment sociales et culturelles en mêlant les générations

-**Eure** L'ancienne église Saint-Cyr du Vaudreuil. Une ancienne église reconvertie en pôle régional des métiers d'art cherchant à sensibiliser les jeunes générations aux savoir-faire

(ci-contre à gauche)

-**Vendée** Le centre d'interprétation du Vitrail à Mortagne-sur-Sèvre. Une église riche de ses vitraux, vouée à la destruction, mais sauvée grâce à la mobilisation locale et au partage du lieu de culte avec un centre d'interprétation du vitrail

(ci-contre à droite)

-**Pyrénées-Atlantiques** La synagogue de Bayonne. Un lieu de culte, un musée et un lieu de vie

Actualités culture, sport et tourisme

Tourisme

Niveau de satisfaction des voyageurs

Atout France vient d'étudier le niveau de satisfaction des voyageurs français et internationaux en France et son évolution depuis 2019. Pour ce faire, l'Agence s'est appuyée sur l'étude TRAVELSAT© Competitive Index de TCI Research, outil de benchmark de référence pour les destinations touristiques internationales.

Selon cette étude, la destination France a progressé avec un indice de satisfaction globale des voyageurs internationaux en forte hausse de +13 points depuis 2019 et un niveau aujourd'hui supérieur à la moyenne en Europe. Les points forts liés à l'offre française demeurent et on enregistre une belle dynamique pour le rapport qualité-prix, la qualité d'accueil et la prise en compte des exigences durables (respectivement +15, +9 et +8 points).

Expérience et rapport qualité/ prix
Avec un indice de satisfaction globale de 222 en 2022, la qualité d'expérience des voyageurs en France connaît progression de +13 points (209 en 2019) et s'établit à +8 points de la moyenne européenne (214).

L'indice du rapport qualité-prix est également en progression par rapport à 2019 auprès des clientèles internationales (+11 pts) mais reste en dessous de la moyenne européenne (-20 pts) même si l'écart se réduit (il était de -28 pts en 2019).

L'intention de revisite reste stable (63) mais elle nettement supérieure à la moyenne européenne (48).

Si les scores sur le marché domestique sont moins favorables, ils suivent les mêmes tendances que pour les voyageurs internationaux avec une satisfaction globale relativement haute (score : 194). Ce sont les critères de rapport qualité-prix (score : 124) et d'intention de recommandation (score : 35) qui sont les moins bien notés.

Les écarts de perception entre clientèles internationales et marché domestique sont marqués mais sont à nuancer dans la mesure où les Français sont à la fois plus critiques que les autres et plus enclins que les autres Européens à avoir envie de passer leurs vacances en France.

Cela étant, la richesse de l'offre (gastronomie, culture, patrimoine, shopping) reste un atout concurrentiel de la France (+14 pts vs la moyenne) partagée par les deux types de clientèles.

Hébergements, restauration, transports publics et beauté des paysages : les points forts de la France.

Si l'on observe les résultats par thématique, les hébergements sont source de grande satisfaction. Leur qualité générale progresse de +15 points par rapport à 2019, surpassant la moyenne européenne. L'accueil du personnel est également bon dans l'absolu. Les évaluations des hébergements se montrent assez homogènes entre les clientèles internationales et le marché domestique.

Sans surprise, la restauration est également source de satisfaction : diversité et qualité générale de la cuisine locale sont saluées. Le rapport qualité-prix reste toutefois en retrait par rapport à la norme européenne tout en gagnant 12 points par rapport à 2019.

La destination France propose des transports publics jugés plutôt faciles d'accès (indice de 200 points) par les clientèles étrangères et à prix abordables (+12 points vs la norme européenne). La perception de l'accueil du personnel dans les transports publics a bien progressé en comparaison avec 2019 (resp. +10 points et + 18 points). La France se distingue quant à la perception de la qualité de son infrastructure routière (+13 points) et de la facilité de parking (+ 15 points, en progrès vs 2019).

Ces mêmes transports publics sont jugés plus sévèrement par le marché domestique.

La destination France continue enfin de dominer le critère de « beauté des paysages » (+ 10 points vs 2019), celui de la « beauté des plages » et « richesse du patrimoine historique ». Des progrès restent à faire concernant le shopping et la vie nocturne.

Tourisme Rural

Niveau de satisfaction des voyageurs

Pour établir son classement, la plateforme Airbnb a pris en compte l'évolution du nombre de recherches entre le premier trimestre 2019 et le premier trimestre 2023.

Et les résultats ne sont pas ceux auxquels l'on pourrait penser?

Il s'agit de départements peu connus, à priori, pour leurs attraits touristiques

Le top 10
Territoire de Belfort
2. Haute-Marne
3. Haute-Saône
4. Ardennes
5. Aube
6. Indre
7. Aisne
8. Sarthe
9. Orne
10. Eure

Plusieurs raisons à ce succès :
La quête de tranquillité, de dépaysement et d'authenticité. Un choix conscient de se ressourcer dans des coins reculés pour trouver le calme. Ces départements gagnent le cœur des voyageurs en offrant un aperçu de la vraie vie à la française.
Une volonté d'échapper au supertourisme . Les voyageurs semblent vouloir échapper aux tumultes des sites touristiques bondés et plonger dans l'ambiance paisible de la campagne.
La proximité de grands bassins de population, des liaisons simples et peu coûteuses et un budget de vacances plus raisonnable.
Des campagnes de promotion efficaces. Ces départements cherchent tous à développer leur attractivité et ont fortement investi pour vanter leurs charmes.

15. Cantal

Tyrolienne Lioran Expresse

Cette nouvelle tyrolienne vient d'ouvrir au public. 1 257 m de dénivelé, pente de 15 %, pointe de vitesse à 100 km/h
Pour s'adapter au changement climatique, le Département, propriétaire du site, cherche à faire évoluer cette station de moyenne montagne en trouvant de nouvelles activités et en se transformant en un espace de villégiature toute saison.
Montant de l'investissement : 1 million d'euros, financé par la SAEM Super Lioran.

16.Charente

Théâtre chez l'habitant

Durant l'été, le Département a lancé un nouveau concept : théâtre chez l'habitant. Accueilli dans un jardin ou dans son salon. Neuf représentations, financés par le Département ont eu lieu chez les Charentais volontaires en août

23. Creuse

Exposition «La calligraphie et la beauté d'écrire » aux Archives départementales

Jusqu'au 15 septembre 2023, 12 panneaux, le mystère de la calligraphie, les différents alphabets et les matériaux indispensables pour cet art.
Exposition est agrémentée d'originaux et de reproductions de documents d'archives au fil des siècles : du XIIème au XXème siècle, permettant l'exercice d'un autre art : la paléographie ; c'est-à-dire l'étude des écritures anciennes.

26. Drôme

Nouvelles activités dans les stations

Afin de développer l'offre touristique des stations et de s'affranchir de la dépendance à la neige, le Département propose de nouvelles activités dans les stations du Col de Rousset et de Font d'Urle.
Dans un contexte de changement climatique impactant fortement l'enneigement en moyenne montagne, le Département a repensé le modèle économique de ses stations dans une logique de transition et a mis en place de nouvelles activités.

• Une piste de glisse de 73 m de longueur, utilisable avec des bouées ou des luges en hiver (tubing), est ouverte principalement à destination des familles et des enfants à partir de trois ans.
• Un tremplin équipé d'une réception sur coussin d'air permet de réaliser des figures acrobatiques en bouées ou à ski (airbag jump). Cette activité est destinée principalement aux adolescents et aux jeunes adultes
Un parc accrobranche à Font d Urle est composé de parcours aériens suspendus sur des filets, de toboggans, de cabanes et d'agrès au sol. Il ne nécessite pas le port de harnais de sécurité. Ludique et accessible, cette activité est destinée à un public familial, de 3 à 14 ans.
En complément de ce parc, un parcours de tir à l'arc d'une durée d'1h30 a également été créé à Font d'Urle.

37. Indre-et-Loire

Vol au Prieuré Saint-Cosme, demeure de Ronsard à La Riche

Cette demeure, propriété du Département, a été victime du vol de 14 bustes en terre cuite noire. Les œuvres devaient être présentées dans le cadre de l'exposition « Les corps insulaires »

38. Isère

Les 40 ans du Musée de la Révolution française de juillet 2023 à juillet 2024

L'occasion pour le Département de l'Isère de valoriser le musée installé dans l'un des plus importants châteaux de la région, au cœur du Domaine de Vizille, le site touristique le plus fréquenté en Isère.

Le Musée de la Révolution française, musée d'art et d'histoire, classé Musée de France, a été créé de toutes pièces dans ce château du XVIIe siècle, témoin des prémices de la Révolution française. Il abrite et dévoile au public aujourd'hui la plus importante collection sur cet événement historique fondateur pour la France mais aussi bien au-delà.

Les 40 ans du musée sont ainsi l'occasion pour le Département de revenir sur la création ex-nihilo d'une collection « beaux-arts » sur une période majeure de l'histoire de France, la décennie 1789-1799.

Afin de fêter cet anniversaire, de nombreuses festivités sont proposées à destination de tous les publics : grand public, public familial, scolaire, universitaire...

48. Lozère

Exposition : "Au pays de l'or bleu. Maîtriser, utiliser, préserver l'eau en Lozère"

Associant panneaux thématiques et documents originaux du Moyen Âge à nos jours, le parcours retrace la manière dont les femmes et les hommes ont appris à maîtriser cette ressource pour des usages très variés. L'exposition est visible au Domaine de Boissets jusqu'au 17 septembre, où elle résonne avec la scénographie installée sur le site consacrée à l'architecture et l'eau des fermes caussenardes.
Elle prendra ensuite ses quartiers jusqu'au printemps 2024 aux Archives départementales à Mende.

53. Mayenne

Exposition au château de Sainte-Suzanne

L'exposition « Chic ! une grande maison » est présentée au 2e étage du logis jusqu'au 1er octobre :
Une partie de l'exposition « Chic ! Une grande maison » est louée à la Cité de l'architecture et du Patrimoine de Paris. Elle est conçue sous la forme d'une exposition-atelier, à destination d'un public familial mais pas seulement. L'exposition invite le visiteur à se mettre dans la peau d'un architecte-bâtisseur de ce type d'architecture qu'est l'hôtel particulier. Chacun est invité à répondre aux commandes de riches et extravagants propriétaires.

Guidés par un livre de recettes architecturales et cherchant à honorer les demandes les plus farfelues, les architectes éphémères doivent réaliser de grandes maquettes tout en s'appropriant les codes d'une construction hors du commun. L'exposition est composée de maquettes à monter, façades à recomposer…
Cette exposition permet de découvrir certains des plus beaux exemples d'hôtels particuliers construits en Mayenne à l'époque moderne (présents à Laval, Châteaux-Gontier-sur-Mayenne, Mayenne, Ernée…).

57. Moselle

NuMos

Plus de 100 000 documents disponibles en ligne gratuitement et sur inscription : livres, films journaux , musique, jeux vidéo, cours… S'y ajoutent des sélections de contenus libres de droits repérés par les bibliothèques et consultables par tous les visiteurs sans inscription. Accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, NuMos s'adresse à tous les publics : jeunes, ados, adultes, seniors, personnes en situation de handicap (malentendants, malvoyants, troubles du langage et des apprentissages) ou éloignés de la lecture.

60. Oise

Le Pass Sports Citoyen, permettant de bénéficier d'une réduction sur le prix de sa licence sportive, augmente de 5 euros !

Le Conseil départemental de l'Oise via l'évolution du Pass Sports Citoyen souhaite promouvoir et amplifier l'accès au sport pour tous et soutenir l'activité des clubs sportifs.
Les jeunes Oisiens de moins de 18 ans pourront ainsi bénéficier d'une réduction de 20 € sur le prix de leur licence dans un club sportif de l'Oise, dans la limite de deux licences souscrites auprès de fédérations sportives différentes.
Le succès de ce dispositif s'est confirmé avec 66 100 téléchargements pour la saison sportive 2022/2023 !

60. Oise

Lancement des travaux au MUDO – Musée de l'Oise

Travaux d'ampleur au deuxième étage de l'ancien palais épiscopal, classé monument historique.
Ces travaux, prévus pour une durée de 18 mois, visent à mettre en valeur les collections modernes du musée : pas moins de 200 œuvres représentatives des différents courants artistiques du XXe siècle seront déployées dans un nouveau parcours et une nouvelle scénographie.
Le réaménagement du second étage permettra en outre de réinvestir les 12 salles, valorisant la dimension historique remarquable du bâtiment et de son passé, tout en modernisant la présentation des collections.
À terme, le MUDO-Musée de l'Oise présentera donc un ensemble représentatif de ses collections sur ces trois niveaux via un parcours chronologique et thématique, allant de l'Art Nouveau à l'Art déco, en passant par l'Orientalisme, l'abstraction, l'art de l'Après-Guerre.

67-68 Communauté Européenne d'Alsace

Le Racing change de main

La CEA rappelle l'attachement sincère qui unit le Racing à l'Alsace et regrette sa prise de contrôle par un groupe d'investisseurs et ajoute : « Puisse ce consortium être suffisamment solide et ambitieux pour investir et s'investir dans un véritable projet de développement du Racing Club de Strasbourg. Puissent ses nouveaux propriétaires avoir une sincère affection pour le club, ses supporters et notre région.

76. Seine-Maritime

L'édition 2023 de Terres Paroles se déroulera du 30 septembre au 8 octobre

Les festivités démarreront dès la mi-septembre, mais le temps fort du festival se déroulera du samedi 30 septembre au dimanche 8 octobre.
C'est bien à un refus du pessimisme et de la résignation que Prévert invite les jeunes amants de son poème (Embrasse-moi).
C'est l'urgence de s'aimer, de vivre intensément – et de le dire autant en musique qu'avec les mots – que célèbrera cette fois encore le festival Terres de Paroles du 30 septembre au 8 octobre 2023.
Une édition itinérante qui commence par un temps fort littéraire, le premier week-end, à l'abbaye de Jumièges, et s'enrichit d'une tonalité littérature et musique. Le festival accueille durant 9 jours, et sous différentes formes, des autrices et auteurs, comédiennes et comédiens, musiciennes et musiciens, plasticiennes et plasticiens, cinéastes et artistes multistes.
Le festival veut saisir la formule de Prévert, s'en emparer jusque dans ses recoins qui au premier abord peuvent sembler inutiles, mais où se nichent souvent des enjeux essentiels.
C'est l'approche que défendra le festival et l'ensemble de ses invités.
60 événements ; 50 communes ; 80 artistes ; 60 autrices et auteurs ; 20 équipes artistiques ; 40 structures accueillantes ; 35 comités de lecture ; 10 librairies partenaires

76. Seine-Maritime

Le Département co-édite un ouvrage « Clos-masure, un patrimoine retrouvé »

La Seine-Maritime possède des paysages riches et divers, parmi lesquels le pays de Caux tient une place particulière. Les clos-masures en constituent le symbole culturel et l'identité patrimoniale. Depuis plusieurs années, le Département mène une démarche pour sensibiliser les

habitants et les acteurs locaux à ce système agraire et culturel, richesse méconnue du territoire.
Afin d'aborder les clos-masures sous des angles historiques, architecturaux, paysagers et artistiques, le Département de la Seine-Maritime co-édite avec les presses universitaires Rouen – Le Havre un ouvrage collectif permettant de découvrir ou redécouvrir un paysage normand, entre tradition et modernité : « Clos-masure, un patrimoine retrouvé », relatant l'ensemble du corpus scientifique travaillé pendant la démarche UNESCO.

81 Tarn

Lancement des travaux du Nouveau centre d'art départemental Le Lait

Après avoir longtemps séjourné aux Moulins albigeois, puis hors les murs avant de s'installer à l'Hôtel Rochegude, le futur Centre d'art départemental Le Lait s'installera en 2024 dans l'ancienne école Camille Claudel, rue de l'École Normale à Albi, propriété du Département.

Les travaux, d'un montant de 2,1 M€, comprennent donc la réhabilitation de cet établissement. Ce nouveau lieu de 550 m2 sera doté de quatre salles d'exposition, d'une salle d'atelier, d'un espace d'accueil convivial, d'un jardin ombragé et d'un logement pour accueillir des artistes dans le cadre de résidences de recherche ou de création.

Objectif : déployer l'essentiel des activités du centre labellisé "centre d'art contemporain d'intérêt national" sur un même site. C'est également l'occasion d'encourager et donner au centre d'art les moyens de mener à bien ses missions, à savoir : le soutien à la création, la transmission de l'art contemporain, la réalisation de projets pédagogiques et actions de médiation dans les milieux scolaires, pénitentiaires, hospitaliers, ou encore l'organisation d'expositions et actions avec des partenaires associatifs ou institutionnels.

971 Guadeloupe

Accompagner, valoriser, transmettre la Culture pour le rayonnement du territoire

Le Conseil départemental de la Guadeloupe assure un accès démocratisé à la Culture sur l'ensemble du territoire. Son action s'articule autour de trois volets :

- L'accompagnement
- La promotion
- La transmission

En matière d'accompagnement, la Collectivité départementale veille au dynamisme du territoire à travers le soutien porté aux projets culturels et artistiques menés par les associations, les artistes, les entreprises culturelles et les collectivités territoriales. En parallèle, elle met en place des dispositifs d'aide en direction du milieu artistique et culturel, lui permettant ainsi de faire face à sa fragilité économique et structurale.

Concernant la promotion de la Culture, le Conseil départemental intervient dans le cadre de l'animation culturelle du territoire, par le montage de projets et de dispositifs de valorisation du patrimoine culturel immatériel et, notamment de la langue et de la culture créoles. Il assure un appui à la création et à la diffusion des arts notamment par la tenue de résidences d'artistes. Une attention est portée par la Collectivité à la démocratisation de l'Art contemporain, à travers son Fonds départemental d'Art contemporain (FAC), situé à l'Habitation Beausoleil à Saint-Claude.

La transmission des connaissances demeure une priorité pour le Conseil départemental qui s'engage, par la réalisation de dispositifs et de schémas, à favoriser un accès de qualité à l'enseignement et à l'éducation artistique et culturelle. En population généralement et en particulier pour ses publics spécifiques (collégiens, personnes en situation d'handicap, personnes âgées et bénéficiaires du RSA) tés de lecture ; 10 librairies partenaires

Agenda

Jeudi 14 septembre

Cérémonie des D d'Or Futuroscope

Organisée conjointement par le Conseil départemental de la Vienne et Le Journal des Départements.

Samedi 16 et dimanche 17 septembre

Journées européennes du patrimoine

Vendredi 29 septembre Dimanche 1 octobre

Congrès national des maires ruraux à l'Alpe d'Huez

Jeudi 28 Vendredi 29 septembre

Assises Territorialis du SNDGCT au Havre

Ce grand événement national et international, organisé par le SNDGCT, aura pour thème cette année :
« L'humain au cœur de l'action ».

Mardi 3 octobre

Rencontres de la Jeunesse Aidante à Lyon

Espace de l'Ouest Lyonnais (Lyon 5) et en streaming

Mercredi 11 au Vendredi 13 octobre

33e Convention des Intercommunalités
Les transitions, une question politique

Mardi 21 Mercredi 22 Jeudi 23 novembre

Salon des Maires et des Collectivités Locales

À Paris Expo Porte de Versailles

1ère édition du Salon des Sports

Salon qui veut rassembler et fédérer l'ensemble des acteurs du monde sportif français. À Paris Expo Porte de Versailles

Jeudi 30 novembre Vendredi 1 décembre

Assise de la protection de l'enfance 2023 à Dijon

LES CHOIX

LITTÉRAIRES

DE SIMON HOUDEBERT

Simon Houdebert, adjoint au maire de Vendôme, collaborateur du Sénateur Jean-Marie Janssens.

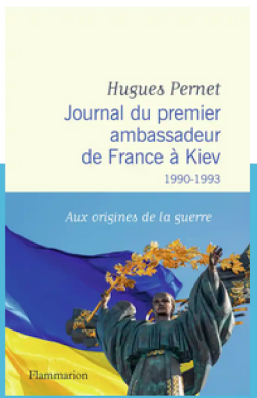

Journal du premier ambassadeur de France à Kiev, par Hugues PERNET

En poste à Washington en 1990, le diplomate Hugues Pernet se voit confier la mission de créer de toute urgence la première représentation de la France en Ukraine, encore intégrée à l'Union soviétique. Ce récit, vu de Kiev, décrit les rapports triangulaires entre l'Ukraine, immense réservoir d'armes nucléaires, l'Union soviétique en décomposition et la jeune Fédération de Russie en passe de s'imposer.
L'auteur, fin connaisseur de la région, assiste en direct au premier échec infligé par la "Petite Russie", comme on appelle l'Ukraine, à la "Grande", dirigée par Boris Eltsine. En proclamant son indépendance le 24 août 1991, Kiev a en effet tranché le noeud gordien qui la reliait depuis des siècles au coeur de l'Empire russe. Brutalement, l'équilibre géostratégique issu de la Seconde Guerre mondiale en est bouleversé : les Etats-Unis voient leur ennemi s'effondrer sans coup férir et un marché gigantesque s'ouvrir à eux.
L'Occident avait remporté la guerre froide, mais avait-il alors préparé la paix ? La France en bonne place y joua son rôle, comme en témoigne ce journal passionnant rédigé par le premier ambassadeur de France en Ukraine.

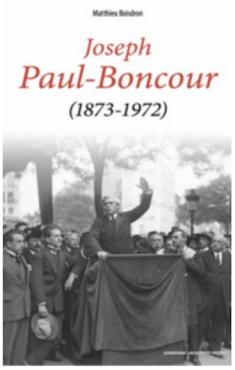

Joseph Paul-Boncour, par Matthieu BOIDRON

La biographie historique de Joseph Paul-Boncour, figure française du socialisme indépendant et du pacifisme de l'entre-deux-guerres. Représentant de la France à la Société des Nations, ministre à de nombreuses reprises en France, il a voté contre les pleins pouvoirs à Pétain en 1940. Personnalité oubliée de la IIIe République, Joseph Paul-Boncour a pourtant joué pendant l'entre-deux-guerres un rôle politique et diplomatique important.
Représentant l'aile droite du parti socialiste, non marxiste, favorable à la défense nationale comme à la participation gouvernementale aux côtés des radicaux, le parlementaire fait tout au long des années 1920 figure de " frondeur " parmi les siens. S'il ne parvient pas à réorienter son parti et le quitte au début des années 1930, Paul-Boncour trouve ailleurs les moyens d'exposer et de défendre ses conceptions.
Membre du Conseil supérieur de la défense nationale, délégué de la France à la Société des Nations, ministre de la Guerre puis des Affaires étrangères, et même fugacement président du Conseil, il compte parmi les quelques responsables politiques qui façonnent la politique extérieure de la France au cours de cette cruciale décennie. Malgré sa compréhension du danger nazi, il échoue à imaginer une réponse efficace aux visées allemandes.
Et si Paul-Boncour compte parmi les 80 parlementaires qui s'opposent au vote des pleins pouvoirs à Pétain, l'ampleur de la défaite de 1940 a compromis son bilan et durablement évacué son souvenir de la mémoire collective nationale. Une plongée passionnante dans l'histoire de la IIIe République et du mouvement socialiste français à travers la vie d'un homme remarquable et pourtant méconnu, proposée par Matthieu Boisdron, lauréat du prix de thèse 2021 de l'Assemblée nationale en histoire parlementaire.

La rafle des notables, par Anne SINCLAIR

« Cette histoire me hante depuis l'enfance ». S'interrogeant sur la manière dont son grand-père paternel, Léonce Schwartz, a échappé à la déportation, Anne Sinclair découvre un chapitre

méconnu de la persécution sous l'Occupation : la « rafle des notables ». En décembre 1941, les Allemands arrêtent 743 Juifs français, chefs d'entreprise, avocats, écrivains, magistrats. Pour parvenir au quota de mille détenus exigé par Berlin, ils adjoignent à cette population privilégiée 300 Juifs étrangers déjà prisonniers à Drancy.
Tous sont enfermés au camp de Compiègne, sous administration allemande : un vrai camp de concentration nazi d'où partira, en mars 1942, le premier convoi de déportés de France vers Auschwitz (avant la Rafle du Vél' d'Hiv de juillet 1942). En reconstituant la coexistence dans ce camp de bourgeois assimilés depuis des générations et de Juifs étrangers familiers des persécutions, ce récit très personnel raconte avec émotion une descente aux enfers.
« Essayer de redonner un peu de chair aux disparus est devenu pour moi une obsession », écrit l'auteur, dont le fardeau intime sert de fil rouge à une ouvre de mémoire collective. De sorte que l'enquête familiale sur le destin énigmatique de Léonce se fait peu à peu enquête historique sur la tragédie de Compiègne, puis hommage à ceux qui n'en sont pas revenus.

Gérald Darmanin, le baron noir du Président, par Laurent VALDIGUIÉ et François VIGNOLLE

Nicolas Sarkozy le considère comme son héritier, Emmanuel Macron comme une magistrale prise de guerre à la droite. "Darmalin" pour les uns, « félon" pour les autres, l'ancien parlementaire LR qui, après sa volte-face dans son parcours politique, s'est imposé comme l'un des poids lourds du gouvernement, incarne à lui seul une histoire du quinquennat, de l'aventure joyeuse des débuts du macronisme à sa part la plus sombre, celle des amitiés trahies et des années MeToo.
Comment ce jeune politique venu du Nord, devenu ministre du Budget puis ministre de l'Intérieur, a-t-il réussi à dépasser les accusations de viol et d'abus de faiblesse portées contre lui ? Lors d'entretiens exclusifs avec les auteurs, l'intéressé évoque ses origines, son " sang mêlé ", son amour de la politique, mais se livre aussi sur Nicolas Sarkozy et Emmanuel Macron, auxquels il a prêté allégeance.
Gérald Darmanin sait tout d'un des secrets les mieux gardés du quinquennat, l'existence d'un pacte entre les deux présidents... Du haut de ses 39 ans, Gérald Darmanin a atteint les sommets en " mode commando ". Alors qu'il semble n'avoir aucune limite dans sa quête du pouvoir, que convoite-t-il réellement ? Qui se cache derrière la carapace du « premier flic de France" ? Et si son ambition devait le mener à Matignon, voire à l'Elysée ?
Cette biographie-enquête n'omet rien. Ni les réussites, ni les zones d'ombre de son passé familial et de son ascension politique fulgurante. Elle fait entendre la voix de son entourage, de ses amis, de ses collaborateurs et mentors, autant que celle de ses adversaires. Tous se livrent sans ambages, tant le "gardien de la République" ne laisse personne indifférent et fait définitivement bouger les lignes.

Après le feu. Manifeste pour une forêt en héritage, par Jean-Luc GLEYZE

Avoir assisté de près aux incendies historiques qui ont transformé une partie de la Gironde en brasier ne peut laisser indemne le Président du département de la Gironde. Il reste tout d'abord les souvenirs brûlants et

Mais au-delà, dans ce qui s'apparente aussi au bégaiement de l'Histoire d'un massif, celui des Landes de Gascogne si atypique dans les forêts de France, subsistent de multiples questionnements et des chemins à débroussailler pour imaginer une forêt plus résiliente.
De la prévention citoyenne à des choix d'aménagement et d'urbanisation, de la sélection des essences forestières aux modes d'exploitation, de l'équilibre délicat entre filière économique et précautions environnementales, des moyens aériens ou terrestres de lutte contre les incendies à la surveillance du massif : ces sujets, parmi d'autres, ont été posés par plusieurs rapports, dont celui de Départements de France. Ils obligent aujourd'hui à l'analyse et à la projection.
Car cette forêt, comme toutes les autres sur notre Terre, sont parmi les indicateurs aux avant-postes du dérèglement climatique. Entre fragilités liées au réchauffement planétaire et érosion de la biodiversité, déboisements mortifères et productivisme aggravé, chaque signal d'alerte continue une preuve tout autant qu'une exigence à agir. Œuvrer à la résilience forestière, de la Papouasie aux Landes de Gascogne, c'est considérer que nos arbres nous sont transmis en héritage, et qu'ils sont le refuge de notre Humanité. C'est leur ombre, leur diversité, leurs mystères, la richesse des univers sous leur canopée, que nous devons préserver pour les transmettre aux générations de demain, comme nous les avons reçus de celles qui nous ont précédées.

Anticipons demain

21, 22 et 23 novembre 2023
Paris • Porte de Versailles

Le Salon des Maires et des Collectivités Locales est le seul événement européen réunissant élus, responsables territoriaux, institutions, associations et entreprises.

C'est le rendez-vous annuel qui rassemble les territoires autour des enjeux auxquels ils sont confrontés, qui éclaire les leviers d'actions sur différentes échelles de temps et propose des solutions adaptées aux besoins de chacun.

Accompagner les collectivités, villes, communes et intercommunalités dans leur stratégie territoriale en valorisant les projets et les solutions tel est le rôle du salon des Maires.

Pour participer : salondesmaires.com

1 200
exposants

50 000
visiteurs

350
conférences et prises de parole

PRIX DE L'INNOVATION TERRITORIALE
avec 8 catégories de prix

WEB TV
mairestv.com

salon des maires et des collectivités locales

Tenue conjointe avec SALON DES SPORTS

Organisé par infoprodigital AMF

SALON DES SPORTS

LA NOUVELLE INITIATIVE

salon des maires et des collectivités locales

21-23 novembre 2023

Paris - Porte de Versailles

infoprodigital

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

futuroscope

TOUTES LES FORCES D'ATTRACTION

NOUVELLE ATTRACTION

CHASSEURS DE TORNADES

MEILLEURE ATTRACTION AU MONDE
THEA AWARD
2022

PROFITEZ DES MEILLEURS PRIX SUR FUTUROSCOPE.COM

Offre valable sur réservation uniquement, modalités et informations sur futuroscope.com
SAS Futuroscope Destination – RCS Poitiers B 400 857 090 – GloryParis, D. Laming, Architecte, Futuroscope.